



# Rapport Annuel

## Document de Référence

### 2011

Ce document de référence vaut rapport annuel et rapport financier annuel au sens de l'article L 451-1-2-1 du Code Monétaire et Financier



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 Avril 2012 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



## TABLE DES MATIERES

<b>1. PRESENTATION DU GROUPE</b>	<b>3</b>
1.1 Acteos : 1986 à 2011, 25 ans d'histoire	3
1.2 Présentation des différentes entités du groupe et de l'organigramme	4
1.3 Le métier et les offres produits : positionnement et principes	6
1.4 Position, objectifs et stratégie du groupe	13
1.5 Politique sociale, environnementale et développement durable	18
<b>2. LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>20</b>
2.1 Rapport de gestion	20
2.2 Comptes sociaux Acteos sa	33
2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	52
<b>3. RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE ET COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>54</b>
3.1 Rapport de gestion	54
3.2 Informations sur les tendances et perspectives	56
3.3 Les facteurs de risque	56
3.4 Organes d'administration, de direction et de direction générale	60
3.5 Comptes consolidés Acteos	64
3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	86
3.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes	87
3.8 Conséquences de l'activité de la société sur l'environnement (article 143-3 du décret du 23 mars 1967)	90
3.9 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce	90
<b>4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>91</b>
4.1 La gouvernance d'entreprise	91
4.2 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	94
4.3 Contrôle interne	95
4.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne	98
<b>5. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL</b>	<b>99</b>
5.1 Renseignements de caractère général sur la société	99
5.2 Renseignements sur le capital	104
5.3 Rapport spécial sur les options de souscription	109
5.4 Rapport spécial sur les actions gratuites	110
5.5 Marché des titres de l'actions Acteos	111
<b>6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE</b>	<b>113</b>
6.1 Ordre du jour et projet de résolutions	113
6.2 Projet de résolutions pour l'AGM du 25 mai 2012	113
<b>7. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DES COMPTES</b>	<b>118</b>
7.1 Responsable du document de référence	118
7.2 Attestation du responsable du document de référence	118
7.3 Responsables du contrôle des comptes	118
7.4 Responsables de l'information financière	119
<b>8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>121</b>
8.1 Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	121
8.2 Documents accessibles au public	121
8.3 Tableau de concordance du document de référence	123



## 1. PRESENTATION DU GROUPE

### 1.1 Acteos : 1986 à 2011, 25 ans d'histoire



*Siège social du groupe à Roubaix*

Acteos a été créée le 27 décembre 1986 par Joseph Felfeli, Docteur Ingénieur en physique des corps solides, sous la dénomination DATATRONIC pour développer à l'instar du concept CIM (Computer Integrated Manufacturing) un nouveau concept dédié aux stocks et aux flux des produits physiques.

L'objectif étant de conceptualiser les flux entre une "origine" et une "destination", afin de ramener le stock à une grandeur de régulation dynamique nécessaire et suffisante pour garantir un taux de disponibilité à destination.

Ce nouveau concept baptisé dès la fin des années 80 "le Concept de la Logistique Intégré" rebaptisé et marketé à partir de 1995 sous l'appellation "Supply Chain Management" avait et a toujours pour objectif d'optimiser le coût de la disponibilité des produits: supprimer le surstock et par conséquent, la démarque liée à l'obsolescence et la péremption des produits tout en supprimant les ruptures.

Ce qui était une vision au début des années 90 est devenu une condition sine qua non de toutes les initiatives du développement durable, compte tenu des ressources limitées de la planète.

Les limites de la croissance (The limits to Growth) rapport publié en 1972 par le Club of Rome s'est métamorphosé en limites de ressources (épuisement des matières premières) où le moteur de la croissance est devenu l'innovation et non la consommation effrénée des ressources naturelles.

Depuis ses débuts, le Groupe Acteos a toujours placé l'innovation au cœur de sa vision d'entreprise et de sa stratégie. En inventant le "Concept de la Logistique Intégré" basé sur la synchronisation, la régulation, l'optimisation et le pilotage des processus et des flux, le Groupe Acteos a signé une grande partie des innovations technologiques et conceptuelles pour faire muter la fonction logistique de l'entreprise de l'ère de la gestion informatisée vers l'ère de pilotage des processus et de des flux en temps réel. Un parti pris audacieux à l'époque qui fut cependant repris depuis par l'ensemble du secteur.

« Nous n'innovons pas pour la beauté de la technique scientifique, ou par effet de mode, nous n'avons qu'un seul but : Créer de la valeur pour nos clients afin de construire avec eux des relations durables et leur permettre in fine une croissance basée sur la maîtrise de la consommation de toutes les ressources qu'elles soient humaines ou naturelles » précise Joseph FELFELI.

La suite logicielle d'Acteos a ainsi été l'une des premières à couvrir les trois problématiques clés de la Supply Chain: Approvisionnement, Entrepôt et Transport.

Cette politique d'innovation fut d'ailleurs récompensée à plusieurs reprises notamment via le prix de l'innovation de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) en 1991, le prix d'innovation du SITL en 2002, le label société innovante en 2006 ou plus récemment en 2011 lors du palmarès Deloitte Fast 50 via le Prix Oseo qui récompense l'entreprise dont la politique d'innovation est jugée la plus pertinente.



Les principales étapes de cette évolution sont :

**1987** : Création d'Acteos, 1er réseau sans fil haut débit en entrepôt et 1ers terminaux embarqués

**1991** : 1er système de pilotage d'entrepôt en Temps Réel, Logidrive (Acteos<sup>TMS</sup>)

**1992** : Projet Européen MONOLIN – RFID – Esprit Project (réseaux mobiles industriels)

**2000** : Introduction en Bourse

▲ Achat de SYSPAC et intégration de Logiroutes (Acteos<sup>TMS</sup>)

▲ Achat de COHSE (All), spécialiste des solutions de Mobilité (Logeye, Logonsite...)

**2002** : Logiflow : planification dynamique de ressources (prix de l'innovation SITL)

**2004** : Logivoice : Intégration de la technologie vocale

**2006** : Certification Entreprise Innovante : planification prévisionnelle des ressources dans le cadre du programme européen EURIKA

▲ PROJET Colivad sur l'optimisation des tournées transport derniers kilomètres menés dans le cadre des projets du pôle de compétitivité

**2007** : Projets Européens Colivad (tour optimization) et Planification de ressources

▲ Conception du nouveau Framework Acteos Generation (Java 5, web 2, multi socles)

**2008** : Création des services Acteos Consulting et Acteos Réseaux & Systèmes

**2009** : Certification qualité et benchmark de performance de nos logiciels

▲ Lancement de l'offre Acteos SAAS (software as a service) sur Internet

▲ Acteos PPS : Procurement for Point of Sales (1er produit gamme points de vente)

**2010** : Lancement de l'Extranet clients temps réel

▲ Lancement de l'offre YMS sur le Yard Management , nouvelles versions des produits historiques

▲ Acteos est la première société en Europe à réaliser un approvisionnement complet depuis le point de vente avec le groupe Schiever

**2011** : Lancement des versions mobiles (tablettes, Smartphone) et SaaS des applications logistique SAV / Field Service Management. Lancement de la version Retail d'Acteos<sup>TMS</sup>

## 1.2 Présentation des différentes entités du groupe et de l'organigramme

Fondé il y a plus de 25 ans, avec pour objectif de développer l'ensemble des systèmes d'informations permettant de réduire le coût de la disponibilité de produits, le groupe ACTEOS est devenu en quelques années un acteur européen majeur de la Supply Chain et des Mobile Solutions.

Avec 87 collaborateurs, il est directement présent sur deux marchés, la France et l'Allemagne, et réalise par l'intermédiaire de sa clientèle, des ventes dans le monde entier.

Les solutions qu'il met au point et commercialise ont pour objectifs:

▲ d'assurer une fluidité maximale de la logistique en pilotant les flux et les ressources de celle-ci de manière à livrer le bon produit au bon endroit au meilleur coût, en bref de réduire le coût de la disponibilité du produit auprès du client

▲ de piloter plus particulièrement les ressources mobiles indissociablement liées à une chaîne logistique performante

Par solution, ACTEOS entend un ensemble cohérent de moyens d'acquisition, de transmission et de traitement de données permettant au Client de disposer d'outils de pilotage et de gestion opérationnels.

Il a su développer et réunir les compétences multiples nécessaires :

▲ outils d'identification automatiques (radio, vocal, RFID...)

▲ technologies de transmission sans fil (WAN, LAN...)

▲ algorithmes d'optimisation en temps réel

Ces solutions sont mises à la disposition du client au travers des 2 branches d'activité du groupe :

▲ ACTEOS Software, éditeur et intégrateur des logiciels sur lesquels s'appuie l'offre ACTEOS

▲ ACTEOS mobilité hardware qui rassemble les compétences d'ACTEOS dans l'acquisition et la transmission des données (Wi-Fi, WLAN, GPRS, vocal, RFID...), détermine et intègre les solutions techniques adaptées dans l'univers opérationnel du Client

**Principales sociétés du groupe : (cf annexes des comptes consolidés : point II informations relatives au périmètre de consolidation)**

**ACTEOS SA** basée à Roubaix : Maison mère et entité opérationnelle du groupe, tous les services centraux lui sont rattachés : son activité principale est centrée sur la Supply Chain Execution. Acteos fournit des solutions logicielles en tant qu'éditeur-intégrateur pour répondre à la fois aux problèmes de rupture de stock, mais également à

celui de surstock. Le principe de base consiste à supprimer les ruptures de stocks, tout en baissant le niveau des stocks au niveau du point de vente, en agissant sur toute la chaîne logistique. Grâce à des prévisions fines de la demande, mais également un système d'optimisation du transport et un système



d'optimisation des process de l'entrepôt, Acteos agit sur 3 problématiques : l'approvisionnement (Acteos <sup>IFP</sup>), le transport (Acteos <sup>TMS</sup>), et l'entreposage (Acteos <sup>WMS</sup>). Baisser le volume des immobilisations, qui paralysent

aujourd'hui bon nombre de sociétés, compte tenu d'une situation financière conjoncturelle très instable, est l'objectif prioritaire d'Acteos SA.

3 filiales étrangères viennent épauler Acteos France :

**ACTEOS GmbH & Co KG** basée à Munich depuis le 15 avril 2006. A l'origine, COHSE GmbH & Co KG, fondée en 1983 et acquise par le groupe Acteos en 2001, a changé de dénomination sociale et est devenue ACTEOS GmbH & Co KG. Cette filiale détenue à 100 % par ACTEOS, était à l'origine spécialisée dans les solutions mobiles (hardware et software associé) lorsqu'Acteos a procédé à son rachat. C'est en 2009 que les premières démarches sont entreprises en Allemagne afin de mettre en place les moyens organisationnels et marketing de vendre sur l'Allemagne les produits de Supply Chain Management jusqu' alors principalement vendus en France. Ce plan de cross-selling a commencé à porter ses fruits dès 2010 avec une volonté forte de la direction d'ouvrir l'Allemagne aux opportunités de vente SCM. Cette ouverture métier transversale est donc progressive.

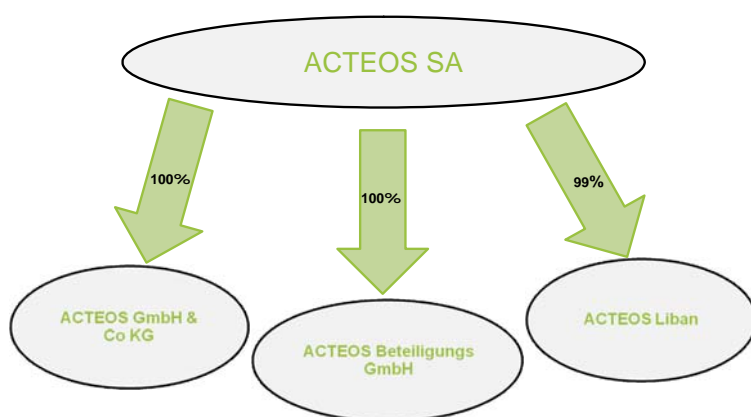
Aujourd'hui, elle vend principalement des solutions opérationnelles (hardware et software) et a démontré une forte expertise dans les "mobile solutions", solutions de mobilité appliquées tant à la logistique qu'au pilotage des équipes techniques sur un territoire (field service management). Son savoir-faire développé dans le pilotage à distance des opérateurs mobiles l'amène à connaître un fort développement sur le monde des "Mobile Solutions" et plus particulièrement en offrant des solutions opérationnelles (LOGONSITE) aux opérateurs techniques tels que les techniciens SAV (Product Service Management) et des portails de communication pour le suivi logistique (LOGEYE). Elle bénéficie en Allemagne d'une clientèle de premier plan (dont Deutsche Post et Siemens).

**ACTEOS Beteiligungs GmbH** : n'a plus d'activité opérationnelle à ce jour.

**ACTEOS Liban** basée à Beyrouth : Constituée en février 2003, sous la forme d'une SARL au capital de 95 000,000 Livres Libanaises, cette société est détenue à 99% par ACTEOS SA, afin d'y loger notre dispositif d'externalisation des développements progiciels.

Elle assure la majeure partie des développements software (adaptations des logiciels standards dans le cadre de projets clients) et de la R&D informatique pour les entités française et allemande.

### Organigramme du groupe



## 1.3 Le métier et les offres produits : positionnement et principes

### 1.3.1 La proximité et le savoir faire : plus que des atouts, un positionnement

#### ■ **Activité hardware : un véritable savoir faire dans l'intégration, la RFID et l'AUTO ID**

Concepteur Hardware à ses origines, Acteos a cultivé dès cette époque la capacité de réaliser des projets d'intégration techniques complexes incluant :

- solutions software serveur et mobiles, mono ou multi-sites ;
- installation / câblages / paramétrages techniques des installations logistiques ;
- sélection et paramétrages des solutions d'acquisition de données (terminaux, Wireless, RFID, Auto ID, Vocal) ;

#### ■ **Activité software : un concept clair, précurseur et toujours à la pointe**

Depuis près de 10 ans, Acteos est l'un des premiers éditeurs européens à avoir imaginé et implémenté concrètement dans ses produits le concept de la Supply Chain intégrée.

Ce concept repose sur l'activation de leviers d'optimisation transversaux au travers des 5 grandes problématiques de la Supply Chain que sont :

- La gestion et l'optimisation des transports
- La gestion et l'optimisation des entrepôts
- La gestion et l'optimisation des ressources (humaines, matériel, capacités)
- La Traçabilité (Track & Trace)
- L'approvisionnement et les prévisions

Avec un but simple et unique : « Réduire le coût et le temps de la disponibilité des produits »

#### ■ **Une approche unique des enjeux de nos clients**

Nous ne visons pas en premier l'installation d'une solution, nous travaillons avec nos clients à la réalisation de leurs objectifs. Nous combinons au sein de notre division consulting les expertises (transport, entrepôt, approvisionnement, traçabilité, gestion des ressources) et la veille sur les meilleures approches transversales afin que la(les) solution(s) retenues garantissent les retours sur investissement attendus et soient les mieux adaptées dans le contexte métier et spécialisé du client.

Objectifs pour nos clients :

- réduction des coûts, des immobilisations financières, des stocks, et des délais de mise à disposition (réduction du coût et du temps de la disponibilité des produits)

#### ■ **Une stratégie d'innovation**

Depuis plus de 20 ans, Acteos se veut précurseur. Notre équipe de R&D travaille avec les plus grandes universités européennes sur des programmes de recherche directement appliqués à la performance logistique de nos clients. Nous développons et intégrons dans nos logiciels nos propres moteurs puissants et intelligents qui font la différence avec les solutions traditionnelles :

- moteurs de gestion temps réel et de pilotage de l'activité logistique ;

- solutions réseaux et systèmes pour héberger les applications (serveurs, réseaux, problématiques DSI) ;
- coordination de partenaires multiples (projets de mécanisation).

Ces prestations sont proposées aux clients Acteos en complément des produits Software et dotent le groupe ACTEOS d'un véritable savoir faire sur des questions techniques, savoir faire unique pour un éditeur de logiciel et très apprécié de la clientèle.

A ce jour, Acteos fait partie des rares éditeurs, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, à disposer d'une solution performante et spécialisée sur chacune de ces 5 problématiques majeures.

Loin d'être des solutions isolées et juxtaposées, chez Acteos, ces solutions sont intégrées profondément les unes aux autres et échangent de nombreuses données en permanence afin de proposer la meilleure solution globale (optimisation temps réel) pour les entreprises.

L'intégration des applications d'Acteos part du principe simple mais rarement mis en œuvre ailleurs que l'optimisation de toute la chaîne apporte des résultats supérieurs à la somme des optimisations individuelles pour chaque problématique.

- augmentation de la satisfaction clients, des taux de service et de la variété de l'offre
- maîtrise de l'ensemble des ressources humaines, et de l'ensemble des flux logistiques
- maîtrise du cycle de vie des produits (traçabilité / qualité / contrôle / retours
- prise en compte du contexte international et des contraintes environnementales, légales et sociétales
- développement du travail collaboratif et de la capitalisation des connaissances autour de la Supply Chain.

- moteurs d'optimisation des tournées et des transports ;
- moteurs de calculs prévisionnels avancés (forecasting) ;
- moteur de planification dynamique des ressources logistiques.



- **Des performances démontrées**

Acteos est l'un des seuls éditeurs français à avoir mené en partenariat avec IBM un benchmark de très grande envergure de ses solutions. Les chiffres ont montré encore en 2010 une performance et une stabilité maîtrisée de nos produits jusqu'à des limites très élevées (centaines de milliers de commandes, d'articles et de colis traités...). Acteos est par ailleurs l'un des tous premiers éditeurs européens à avoir fait auditer l'ensemble de ses codes applicatifs par un expert indépendant de la qualité logicielle.

- **Le service client au coeur de nos priorités**

La réussite d'un projet ne s'arrête pas à la mise en production. Acteos le sait et met tout en oeuvre pour que ses clients disposent d'un service d'accompagnement haut de gamme tout au long du cycle de vie de l'application.

- help desk 3 niveaux / astreintes / supervision informatique d'exploitation ;



- accompagnement consulting post projet / contrôles d'objectifs / analyse d'impact ;
- accompagnement à la conduite du changement chez le client / centre de formation ;
- outils de transparence client (**extranet de suivi temps réel** de l'activité projet et help desk) ;
- service après-vente matériel - centre technique agréé.

### 1.3.2 Les offres produits

- **Notre Gamme de produits et notre Framework technologique**

Acteos regroupe une gamme de produits et est l'un des seuls éditeurs à proposer une couverture complète de la Supply Chain :

WMS, TMS, Track & trace, Gestion des approvisionnements & prévision des ventes, gestion des ressources.

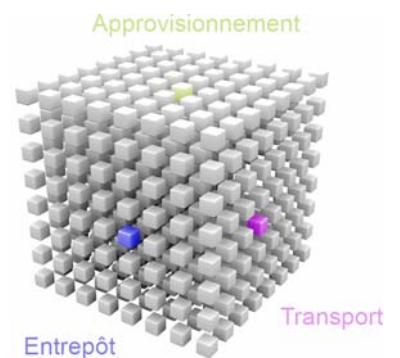
Acteos Generation est un socle technologique puissant, souple et intégrant l'ensemble des dernières innovations technologiques (J2E, SOA, AJAX, Web services, Web 2...) qui permettent la mise en oeuvre de tous les concepts Acteos :

modularité totale (applications à la carte), échanges temps réels entre les modules, socle technologique ouvert et

Cette plateforme assure à Acteos une base pour l'installation progressive et modulaire de ses moteurs et de ses applications chez ses clients. Elle apporte à Acteos un outil technique au service de sa stratégie et une longueur d'avance sur les produits concurrents qui pour la plupart n'ont pas encore entamé une telle mutation.

La nouvelle suite offre un panel de plus de 150 modules disponibles à la carte pour que le client ne sélectionne que les fonctionnalités dont il a réellement besoin parmi les

intégrant de nombreux standards d'échanges, montée en charge à très grande échelle (scalability), intégration et déploiement simplifiés, temps d'installation réduits, déploiement en SaaS (« Cloud Ready »)



fonctions transport, entrepôt etc... et toutes les fonctions connexes (gestion de parking, optimisation transverse des flux, prévision des ressources...)



Acteos Generation est disponible en SaaS, en premise (acquisition traditionnelle) ou en TMA avec une flexibilité technologique maximale (ex : multi-bases de données)

## Acteos WMS (LogiDrive)

### Acteos WMS (anciennement LogiDrive)

Acteos WMS est une solution complète et modulaire de gestion d'entrepôt (WMS) pour une accélération de la chaîne logistique et une gestion optimisée des stocks et ressources. Acteos WMS permet de maîtriser et superviser l'ensemble des processus de l'entrepôt, maillon critique de la supply chain.

Acteos WMS est une solution de gestion d'entrepôt 2.0, disponible en SaaS, qui vous permet de :

Piloter toutes les ressources de l'entrepôt (quais, préparateurs, caristes, emplacements, zones mécanisées...)

Réorganiser en temps réel l'ensemble des activités de l'entrepôt pour répondre aux priorités et aux urgences

Minimiser les temps de réponse de réception et d'expédition des produits

### Acteos TMS (Anciennement Logiroutes)

Acteos TMS est une solution complète et modulaire de planification et de gestion des transports.

Acteos TMS apporte des réponses opérationnelles, tactiques et stratégiques aux directions transport et à leurs équipes pour réduire les coûts et gagner en efficacité. Il a été pensé pour tous ceux qui achètent du transport, y compris en flotte dédiée.

Acteos TMS assure la maîtrise de l'activité et des contraintes de nos clients :

- Optimisation transversale des coûts de transport
- Réduction de la durée des actions quotidiennes des utilisateurs en simplifiant l'ensemble des démarches
- Renforcement et systématisation des relations avec les fournisseurs et les transporteurs
- Amélioration de la ponctualité et du suivi des livraisons

### Acteos I<sup>FP</sup> (Integrated Forecasting and Procurement)

Acteos I<sup>FP</sup> est une solution avancée pour la prévision de la demande clients et l'optimisation des approvisionnements points de vente et e-commerce.

Acteos I<sup>FP</sup> permet de passer d'une simple logique de flux d'approvisionnements centralisés à une logique d'optimisation pilotée par les points de vente dans une organisation logistique à plusieurs niveaux (flowcasting).

Acteos I<sup>FP</sup> apporte aux points de vente :

- Une amélioration continue des prévisions et analyses (point de vente, consommateurs)
- Un approvisionnement intelligent et dynamique
- Une très grande précision des prévisions de vente, un système intelligent et dynamique
- Une optimisation des stocks et une qualité de service renforcée

Apporter une plus grande flexibilité et réactivité des processus (multicanal, fluctuations de charge, imprévus)

Assurer une traçabilité totale des produits, activités et opérateurs

Prévoir et optimiser l'ensemble de vos besoins en ressources logistiques

De plus, Acteos WMS est conçu pour s'intégrer à toutes les technologies de pointe (RFID, Auto ID, codes à barres, sans-fil, reconnaissance vocale...) mais aussi avec les équipements de stockage, de manutention, et de préparation (AVG, WCS, chariots, convoyeurs, trieurs, pick to light, miniloads, emballeurs...)



- Accélération des décisions stratégiques à l'aide de la simulation
- Réduction et traçage des incidents de transport (litiges, avaries)
- Suivi de la traçabilité et tracking des tournées (grâce à nos modules de Track & Trace sur Terminaux mobiles)
- Maîtrise du temps et des coûts de transport
- Amélioration et contrôle qualités de service interne et externe
- Gestion de plusieurs sites et plusieurs sociétés, des flux amonts et aval, locaux et internationaux



## Acteos I<sup>FP</sup>

- Une augmentation du nombre de références sur chaque point de vente
- Un développement du chiffre d'affaires

Compte tenu de la modularité de la nouvelle gamme, Acteos a clarifié son offre autour de 3 groupes de modules : transport, entrepôt et approvisionnement.

Les autres produits ont été modularisés et intégrés aux 3 domaines principaux qui couvrent l'ensemble des besoins de nos clients








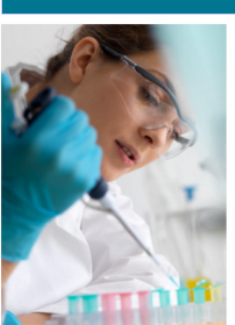
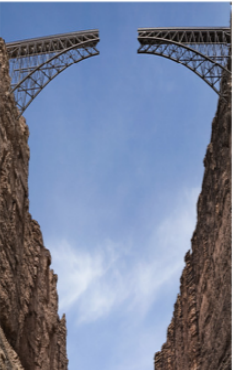
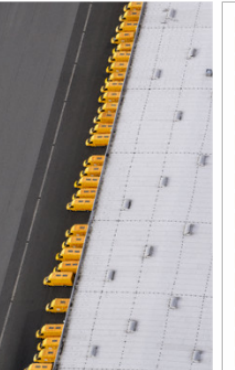


### 1.3.3 Nos clients, notre marché

Près de 400 clients actifs partout dans le monde (900 sites installés en Europe, USA, UK, Japon...) font confiance aux concepts, aux solutions et aux technologies d'Acteos pour atteindre leurs objectifs d'efficacité et de compétitivité.

Acteos est présent sur de nombreux Marchés et a pu développer des pôles d'excellence métier et de

compétence parmi ses collaborateurs (Distribution, Agro-Alimentaire, Industrie, Pharmacie et cosmétiques).

Cette adaptation verticalisée de nos offres à des secteurs va continuer de se développer dans les années à venir pour renforcer la pertinence de nos positionnements.

<p><b>Distribution Alimentaire / GMS</b></p>	<p><b>Parfumerie / Cosmétiques</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>  Coop</li> <li>  E. Leclerc</li> <li>  Leader Price</li> <li>  Monoprix</li> <li>  Naturalia</li> <li>  Paris-Store</li> <li>  Groupe Schiever (Auchan, Simply)</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Clarins</li> <li>  Guinot</li> <li>  Mary Cohr</li> <li>  Givenchy</li> <li>  Inter Parfums(*)</li> <li>  Sothys</li> <li>  Yves Rocher</li> </ul> 
<p><b>Equipement de la Maison / PGC / Loisirs</b></p>	<p><b>Santé</b></p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>  Alpha</li> <li>  Bic</li> <li>  BSH (Groupe Bosh Siemens)</li> <li>  CTI (textile maison)</li> <li>  Conrad</li> <li>  Descamps - Groupe Zucchi</li> <li>  Disposelec</li> <li>  Electrolux</li> <li>  Fnac Eveil &amp; Jeux</li> <li>  Fagor Brandt - Groupe Fagor</li> <li>  Ligne Roset</li> <li>  Logismo / ALNO</li> <li>  Meubles Demeyere</li> <li>  Norauto</li> <li>  PSP - Peugeot</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>  3M</li> <li>  AstraZeneca</li> <li>  Basf</li> <li>  Bristol-Myers Squibb's</li> <li>  Densply</li> <li>  Laboratoires Anjos</li> <li>  Laboratoires Boiron</li> <li>  Northwest Dental</li> <li>  Recipharm</li> <li>  Siemens Medical</li> <li>  Trox</li> </ul>
<p><b>Bâtiment - Travaux – Distribution Bricolage</b></p>	<p><b>Services Logistiques</b></p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>  Atlantic</li> <li>  BKT</li> <li>  Bonar Floors</li> <li>  Bricodeal</li> <li>  Diager</li> <li>  Fima Menuiseries</li> <li>  HTI - Rhein Ruhr Collin</li> <li>  Hagemeyer</li> <li>  Isover</li> <li>  Lafarges Platre</li> <li>  Leroy Merlin</li> <li>  Linde</li> <li>  Otis</li> <li>  Placoplatre</li> <li>  Sider</li> <li>  Sonepar</li> <li>  Groupe Schiever (Weldom)</li> <li>  Trox</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>  Also</li> <li>  Baco Logistic</li> <li>  Conhexa</li> <li>  DHL Solutions</li> <li>  Embalog</li> <li>  Exel Logistics</li> <li>  Go!</li> <li>  Hellmann</li> <li>  Groupe KS</li> <li>  Loxness</li> <li>  Logisma - Sogesma</li> <li>  Okie</li> <li>  Orly Gel</li> <li>  Sogep - Groupe Redcats</li> <li>  Samada</li> <li>  Saga - Groupe Bolloré</li> <li>  Sofibo</li> <li>  STPP</li> </ul>
<p><b>Automobile - Equipementiers</b></p>	<p><b>Technologies - Chimie</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>  BMW</li> <li>  IWIS</li> <li>  Kautex</li> <li>  Kuhn</li> <li>  Leoni</li> <li>  Renault</li> <li>  Saint-Gobain Sekurit</li> <li>  Sauer - Danfoss</li> <li>  Sews Eurodrive</li> <li>  Tecumseh</li> <li>  Webasto</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Altuglas – Groupe Arkema</li> <li>  Canson - Groupe Hamelin</li> <li>  Dupont</li> <li>  Georgia Pacific</li> <li>  GPN ( Groupe Total)</li> <li>  Lamirande - Groupe Saica</li> <li>  Nortel Networks</li> <li>  Pöppelmann</li> <li>  Siemens Business Services</li> <li>  Wincor Nixdorf</li> <li>  Wacker</li> </ul> 

## Industries Agroalimentaires

| Groupe Agapes (Flunch, Pizza Pai...)  
 | Bergerac  
 | Bonduelle  
 | Champagne Mumm (Groupe Pernod)  
 | Cohésis  
 | Continentale Nutrition  
 | Coopérative Dauphinoise  
 | Delpeyrat – Groupe Maisadour  
 | Diana Ingrédients  
 | Doux  
 | Gastronome  
 | Glon – Groupe Sanders  
 | Groupe Euralis  
 | Groupe Holder (Paul, Ladurée)  
 | Groupe Sodiaal (Candia, Yoplait...)  
 | Ingredia  
 | Kraft  
 | Lactalis  
 | LDC  
 | Léa Nature  
 | Loel et Piriou  
 | Martell - Groupe Pernod-Ricard  
 | Messageries Laitières (Groupe Bongrain)  
 | Ritter Sport  
 | Saint-Michel(\*)  
 | Schenk  
 | Unilever Bestfood Brasil



La clientèle du Groupe ACTEOS est composée principalement de Grands Comptes mais comporte également des entreprises moyennes.

Les données suivantes concernent Acteos France :

Le délai de règlement clients sur l'exercice 2011 est de 62 jours.

Le taux de récurrence des contrats de maintenance sur l'exercice 2011 est de 97 %.

### ■ Répartition du Chiffre d'affaires Hardware et software

	2011		2010		2009	
	en K€	en %	en K€	en %	en K€	en %
Activité Hardware	5 379	46%	4 176	41%	5 506	52%
Activité Software	6 315	54%	6 010	59%	5 082	48%
<b>Total</b>	<b>11 694</b>	<b>100%</b>	<b>10 186</b>	<b>100%</b>	<b>10 588</b>	<b>100%</b>

### ■ Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité

Secteurs activité	2011	2010	2009
Distribution	42%	41%	41%
Industriels	36%	46%	52%
Prestataires logistiques	21%	13%	5%
Autres	1%	0%	2%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### ■ Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

Chiffre d'affaires	2011		2010		2009	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	6 844	59%	5 908	58%	6 141	58%
Union Européenne	4 068	35%	3 361	33%	3 494	33%
Reste du Monde	782	7%	917	9%	953	9%
<b>TOTAL</b>	<b>11 694</b>	<b>100%</b>	<b>10 186</b>	<b>100%</b>	<b>10 588</b>	<b>100%</b>

ACTEOS évolue sur le marché des logiciels d'application d'entreprises.

#### ■ Le Supply Chain Management

Dans lequel Acteos, après avoir étendu son offre horizontalement aux 3 problématiques majeures (Transport, entrepôt, approvisionnement,), souhaite maintenant verticaliser son offre sur certains secteurs, en particulier la distribution, l'industrie Pharmaceutique, l'agro alimentaire...

Dans la distribution, les nouveaux produits d'Acteos, à destination des points de vente offrent de nouvelles perspectives et correspondent à des sujets au cœur des intérêts clients (optimisation des stocks et des approvisionnements points de vente par exemple).

Même si l'impact de la crise s'est fait lourdement ressentir en 2009, 2010 a été une année de reprise sectorielle, sur des niches (distribution, pharmacie, hôpitaux en particulier), 2011 s'oriente sur les mêmes bases avec une

#### ■ Le Field Service Management

##### **Orientations du marché pour 2012 : Notre vision**

En ce qui concerne la France selon le SYNTEC informatique, le marché des logiciels et services devrait poursuivre sa croissance. Le taux d'équipement en solutions SCM en particulier approvisionnement et transport est attendue en croissance significative. La maîtrise des coûts et réduction des stocks en période de crise sont plus que jamais des points critiques et des solutions à fort retour sur investissement pour les entreprises.

Les analystes restent cependant prudents et nuancent leur propos en fonction des secteurs.

Les secteurs de la distribution, de la Pharmacie / Santé, et de l'agro-alimentaire – Qui sont les cibles majeures d'Acteos – seront porteurs de projets importants, éventuellement étalés dans le temps mais incontournables.

Pour Acteos, dont l'activité sera entre autres portée par ses nouvelles offres (Approvisionnement central, Approvisionnement des points de vente, nouveau TMS, nouveau WMS, mode SaaS, approche modulaire (applications à la carte), l'argument de réduction de coûts des immobilisations à retour sur investissement rapide devrait trouver écho sur un marché en attente de solutions pertinentes et surtout à ROI rapide.

#### ■ La concurrence et parts de marché

Si le marché américain s'est fortement regroupé ces 3 dernières années, le marché européen reste lui très fragmenté et la concurrence est multiforme mais intense :

##### - Acteurs globaux principalement orientés vers la logistique :

Sur le marché du SCE, on peut mentionner des acteurs comme : Manhattan Associates (USA), REDPRAIRIE (USA), SSA (USA), ALDATA (DK), JDA (USA)

##### - Acteurs spécialisés par segment de marché :

Sur le marché national, ACTEOS fait partie des 5 éditeurs spécialisés qui sont leaders et qui sont spontanément reconnus, en particulier pour la gestion d'entrepôt et la

A l'intérieur de ce marché global, les 2 marchés auxquels ACTEOS s'adressent sont :



accélération du e-commerce et des projets structurants dans la distribution et l'agro-alimentaire.

Les nouveaux canaux de distribution choisis par Acteos et business modèles, dont le mode SAAS

(applications disponibles en mode locatif sur Internet) devraient par ailleurs prendre une part encore légère mais croissante dans les résultats Groupe), mais surtout, par le principe



d'abonnement contractuel, assurer de nouveaux revenus récurrents et renforcer dans le temps la base – déjà importante - de chiffre d'affaires annuel garanti.

En 2012, ACTEOS Allemagne va poursuivre la commercialisation des solutions proposées en France et en Amérique du Nord (cross – selling) avec la vente des applications approvisionnement & transport sur un marché allemand demandeur, aux besoins similaires, et moins frappé par le ralentissement de l'économie.

Il s'agit de concurrents à dimension Européenne avec des approches marché et des modèles économiques différents.

gestion des transports, au même titre que des sociétés comme @-sis, Generix et Hardis.

Peu d'acteurs ont une taille européenne.



Sur le thème de l'approvisionnement dynamique tiré depuis les points de vente, Acteos dispose de la première solution déployée à grande échelle en Europe sans réelle produit concurrent actuel et sur un marché à fort potentiel de croissance.

Certains concurrents ont récemment étendu leur offre à d'autres segments, rajoutant des fonctionnalités transport à leur offre gestion d'entrepôt par exemple (ex : Hardis qui a racheté Sextant), ou en s'alliant avec un éditeur non concurrent.

Le marché subit la concurrence partielle des éditeurs de PGI (progiciels de gestion intégrés, ERP) qui ont tous une offre de fonctionnalités logistiques : SAP, ORACLE Applications, Microsoft Dynamics, même si ces fonctionnalités ne sont pas toujours aussi poussées que les offres des spécialistes comme Acteos ce qui permet à ces derniers de se distinguer par leur expertise et algorithmes avancés

Ces éditeurs sont de plus en plus agressifs sur ces marchés afin de continuer à développer leurs parts.

Les principaux éditeurs continuent à élargir leurs offres et leurs compétences en multipliant les achats de sociétés et les accords de partenariat avec les cabinets de conseil.

Le marché européen poursuit donc son regroupement. Il reste en décalage par rapport aux attentes des opérateurs qui recherchent des solutions opérationnelles flexibles et modulaires couvrant de manière cohérente l'ensemble de la chaîne logistique en leur apportant les outils d'aide à la

#### ■ **Parts de marché**

Si l'on retient l'estimation du cabinet Pierre Audouin Consultants pour la taille du marché français (100 M €) ACTEOS estime détenir environ 7% du marché.

ACTEOS dispose d'une part de marché plus significative sur la clientèle française de la Grande Distribution et l'estime à environ 15 %, même constat sur le marché de l'agroalimentaire Supply Chain ou Acteos est l'un des leaders.

#### ■ **Positionnement face à la concurrence : Acteos face aux solutions et éditeurs « supply chain intégrée »**

Comme évoqué précédemment, peu d'éditeurs disposent comme Acteos d'une gamme complète d'applications SCM intégrées couvrant l'ensemble des 3 problématiques majeures (transport, entrepôt, approvisionnement)

Si l'on ajoute la maîtrise des flux et des prévisions depuis le point de vente et l'optimisation logistique du point de vente, il reste très peu de concurrents sur ce périmètre.

De plus, si l'on considère par ailleurs :

Aucun événement exceptionnel n'est venu influencer les opérations et les activités de la société et les principaux marchés.

Il n'existe pas de contrats importants passés hors du cadre normal des affaires.

décision et d'optimisation des coûts dont ils ont besoin. Les retours sur investissements de plus en plus courts attendus par les entreprises encouragent des projets moins importants mais plus nombreux sur des solutions évolutives, ce qui favorisera l'approche d'Acteos.

C'est l'ambition d'ACTEOS que de répondre à cette attente.

Les investissements réalisés par les grands éditeurs d'ERP dont plusieurs annoncent le renforcement de leurs modules SCM ou le rachat d'éditeurs spécialisés, ainsi que l'arrivée récente en Europe de concurrents américains tels que Manhattan renforcent la compétition tout en contribuant à faire passer l'approche globale de la Supply Chain sur laquelle repose l'offre produit d'ACTEOS.

Face à cette situation, ACTEOS pense être en mesure d'offrir une alternative européenne crédible, s'appuyant sur une connaissance métier de haut niveau, une avance technologique reconnue ainsi que sur des références de premier plan.

En ce qui concerne le segment de marché du Field Service Management (PSM) nos concurrents sont de petites structures innovantes de niveau régional qui émergent et qui ne sont pas structurés telles que MDSI, mobileX ou E-switch.

Deux tendances se dégagent : les sociétés qui ont déjà développé une des applications de maintenance et celles qui vendent des applications de mobilité.

Les données du Field Service Management étant encore moins fiables, il est difficile de donner une idée de part de marché.

En faisant l'hypothèse d'un marché mondial de l'ordre de 1 Milliard d'Euros, ACTEOS détiendrait environ 0,6% de ce marché.

- la puissance du nouveau moteur de prévisions,
- Le socle technologique de dernière génération optimisé pour l'intégration temps réel des applications supply chain,

Acteos dispose d'armes uniques pour faire la différence et devenir leader sur le secteur des solutions Supply Chain Intégrées depuis le point de vente.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.



## 1.4 Position, objectifs et stratégie du groupe

### 1.4.1 Message du président

L'année qui vient de s'écouler marque un tournant pour Acteos et ses "Stakeholders"(1). Après avoir réussi le redressement et la consolidation de la *rentabilité* (2008-2010) Acteos a réussi en 2011 le retour à la *croissance* à deux chiffres tout en continuant à améliorer la *rentabilité* et à accentuer ses *investissements* dans un environnement socio-économique national et international encore incertain et en mutation profonde.

Dans ce contexte notre stratégie de bâtir notre modèle économique et notre croissance sur *l'innovation technologique et organisationnelle* dédiée au Supply Chain Management s'avère plus que jamais pertinente. L'impact de nos solutions sur la réduction des stocks et par conséquent sur les immobilisations qui s'inscrit dans le développement durable est plus que jamais perceptible.

Au niveau international l'année 2011 fut aussi marquée par un tournant socio-économique. Les certitudes des modèles économiques, financiers, sociaux et géopolitiques sont battus en brèche. Le nouvel ordre international ne peut plus ignorer l'impact environnemental sur le sort du développement humain.

La mission d'Acteos de contribuer à réaliser les conditions technologiques et organisationnelles pour permettre aux entreprises de s'inscrire dans une stratégie de développement durable tel que défini dans la charte des Nations Unies. Ce n'est ni une démarche opportuniste ni le fruit du hasard : elle est la conséquence de notre modèle économique qui place l'innovation technologique et organisationnelle au centre du processus de la création de la valeur.

Depuis 25 ans Acteos innove et délivre des Systèmes d'Information au niveau de la Demand & Supply de la chaîne d'approvisionnement afin d'accompagner les entreprises industrielles et de distribution dans leurs mutations induites par l'interaction permanente entre *les mutations socio-économiques* d'un côté et *les mutations technologique* de l'autre. Ces mutations sont synonymes de rentabilité voir de survie des entreprises du vingt unième siècle.

Jamais dans l'histoire de l'Homme nous avons assisté à la propagation en quasi temps réel à l'échelle de la planète d'évènements locaux. La crise des "Subprimes" suivi de la faillite de Lehman Brothers en 2008 se sont propagés à l'échelle du globe comme une onde de choc pour atteindre non seulement les pays dits industrialisés mais aussi tous les pays de la planète.

La globalisation ne concerne plus seulement les marchés des biens mais aussi des capitaux, des services et de l'information. Elle n'est plus seulement une *opportunité* de développement pour l'ensemble des pays et des communautés mais est devenue aussi un *problème* socio-économique générateur à l'échelle de la planète de crises de tout genre: économiques financières, sociales et politiques. En 2011 cette globalisation a enflammé au niveau national et international les esprits et provoqué des crises successives et une controverse au sujet des modèles économiques planétaires qui sont loin d'être contenues ou terminées. Situation prévisible ou un accident, un volcan inattendu qui d'un seul coup a semé le doute et causé des Tsunamis de tous genres.

Quarante ans après la publication du rapport "The Limits to Growth" par le Club of Rome: "Global Think Tank" on découvre que "Les Limites de la Croissance" se sont métamorphosées en limites des ressources naturelles où le moteur de la croissance et la génération de la valeur ne devront plus être basées sur la consommation effrénée des ressources naturelles mais sur *l'innovation*.

Innover pour créer de la valeur et soutenir la croissance est la vision et le Leitmotiv d'Acteos depuis sa fondation. Conceptualiser les flux des produits physiques entre une "origine" et une "destination", afin de ramener le stock à une grandeur de régulation dynamique nécessaire et suffisante pour garantir un taux de disponibilité à destination fut la mission d'Acteos dès ses origines il y a maintenant 25 ans. A l'instar du concept CIM (Computer Integrated Manufacturing), Acteos a inventé dès la fin des années 80 "le Concept de la Logistique Intégré" dédié aux flux et aux stocks des produits physiques.

Ce nouveau concept basé sur la synchronisation, la régulation, l'optimisation et le pilotage des processus et des flux a été déployé par Acteos à partir de 1991 afin d'atteindre son objectif: optimiser le coût de la disponibilité des produits pour supprimer le surstock et par conséquent, la démarque liée à l'obsolescence et la péremption des produits tout en supprimant les ruptures. Ce qui était une vision au début des années 90 est devenu une condition sine qua non de toutes les initiatives du développement durable, compte tenu des ressources limitées de la planète.

C'est dans ce contexte que le Groupe Acteos a signé des nombreuses innovations technologiques et conceptuelles pour faire muter la fonction logistique de l'entreprise de l'ère de la gestion informatisée qui fige l'organisation vers l'ère de pilotage des processus et de des flux en temps réel qui rend agile cette dernière pour s'adapter



rapidement à un monde en mutation permanente. Un parti pris audacieux à l'époque qui fut cependant repris depuis par l'ensemble du secteur.

Ces exploits novateurs ont été couronnés notamment par le prix de l'innovation de l'INPI (Institut National pour la Propriété Industrielle) en 1991, le Prix de l'innovation du SITL (Semaine International du Transport et de la Logistique) en 2002 et le prix Oseo de Deloitte Technologies Fast 50 en 2011.

L'innovation chez Acteos ne s'est pas arrêtée aux produits mais elle s'est étendue depuis la fin du contentieux en Allemagne fin 2006 à l'organisation et à la gouvernance d'entreprise. Désormais le Président s'appuie sur la symbiose entre le Comité de Direction au niveau opérationnel et le Conseil d'Administration au niveau stratégique: un mix générationnel garant de la pérennité de l'entreprise.

L'année 2011 s'est soldée par la signature de 11 nouveaux clients en Europe et à l'international qui témoigne de la continuité de la dynamique commerciale amorcée en 2009 et qui s'est accentuée d'année en année. Là aussi Acteos a innové: nous sommes l'une de rares entreprises qui propose sur certains de ses produits, une partie significative du prix de vente de ses solutions, indexée sur un retour sur investissement mesurable chez les clients.

Cette dynamique commerciale a généré un chiffre d'affaires consolidé de 11,7 M€ contre 10,2 M€ en 2010, affichant une croissance de +15% sur l'exercice malgré le ralentissement économique perceptible dès le second semestre de l'année et le report de plusieurs grands contrats.

Nos résultats affichent des progressions très importantes: +23% pour le résultat opérationnel, +24% pour le résultat courant avant impôt et +122% de résultat net conforté par la constatation des impôts différés à hauteur de 571K€ compte tenu de prévisions bénéficiaires du groupe à 3 ans. Ces résultats ont été obtenus en maintenant un très haut niveau d'investissement pour préparer l'avenir. En effet notre effort R&D exprimé en pourcentage d'homme/jour travaillé s'élève à 23%, il culmine à 28% en France. Au niveau commercial notre investissement en Amérique du Nord, qui n'a pas généré encore de chiffre d'affaires, s'élève à 175 K€.

A ce stade, je souhaite rendre hommage particulier à toutes les équipes du groupe: France, Allemagne et Liban qui ont pu conjuguer leurs talents malgré les pressions du marché pour atteindre de telles performances.

Avec des fonds propres en forte hausse de plus de 28% à près de 5.4 M€, le niveau de trésorerie à plus de 3.3 M€ et

une absence totale d'endettement, Acteos reste maître de son destin. Cette situation nous permet en effet à la fois d'assurer notre croissance organique et d'intensifier nos investissements dans l'innovation afin de maintenir et de renforcer notre avance technologique.

Enfin conformément aux décisions du Conseil d'Administration Acteos a procédé à l'achat de ses propres actions à hauteur de 52 893 titres en 2011 qui s'ajoute aux 67 107 titres déjà existant. Ceci ramène à 4% la part d'actions auto détenues.

Malheureusement les performances économiques de l'entreprise ne sont pas traduites par une revalorisation du titre. Notre objectif d'atteindre "le seuil de chiffre d'affaires" de 50 M€ et de 20% de résultat net à l'horizon de 2014 était conditionné par une valorisation appropriée du titre pour pouvoir lever des fonds afin de réaliser des projets de croissance externe et par conséquent d'économie d'échelle. Vu l'insensibilité du marché aux performances obtenues jusqu'à présent, je considère que des grandes opérations de croissance externe ne verront pas le jour à court terme et par conséquent cet objectif devient obsolète.

La crise de la dette, la crise financière, les plans d'austérité et les échéances électorales en France où nous réalisons environ 60% de notre chiffre d'affaires vont nécessairement impacter notre rythme de croissance. Même dans cet environnement défavorable, nous restons confiant dans notre capacité dans l'amélioration de nos performances. Cet optimisme mesuré est basé sur les leviers positifs suivants:

- La part importante de l'activité réalisée en Allemagne (40% du chiffre d'affaires 2011), zone moins affectée par la crise économique que les autres pays de la zone Euro ; (Après retraitements IFRS on est à 41.31%)
- La croissance poursuivie du chiffre d'affaires en mode locatif (SaaS) avec la contribution en année pleine des comptes signés sous ce modèle économique en 2010 et 2011
- La poursuite des opérations de renouvellement et de cross selling des nouvelles versions des applications (Acteos<sup>TMS</sup>, Acteos<sup>WMS</sup>) et modules innovants auprès du parc client installé (de nombreuses migrations sont en cours);
- La percée commerciale engagée avec succès depuis deux ans sur des secteurs porteurs, moins exposés au contexte économique actuel : distribution, agroalimentaire, pharmacie & cosmétiques ;
- Les bénéfices de la dynamique commerciale des derniers mois qui a permis d'imposer ACTEOS parmi les leaders sur des applications dont l'intérêt est rendu encore plus aigu en période de crise : optimisation des transports,



réduction des stocks et des coûts... : Cette dynamique nous laisse une marge de manœuvre en prise de parts de marchés sur le terrain concurrentiel

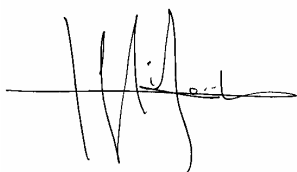
- La mise en place de nouveaux business modèles facilitant l'adoption de solutions avancées par nos clients
- Après 2 années de lancement et de développement du marché, l'accélération en

France et en Allemagne des déploiements de solutions avancées d'approvisionnement des points de vente.

- Enfin 2012 sera une année marquée par l'innovation avec la sortie de nouvelles solutions apportant des réponses concrètes, ciblées et court terme, notamment en matière d'approvisionnement et de planification prévisionnelle et dynamique des ressources.

Fait à Roubaix le 18 avril 2012

Monsieur Joseph FELFELI  
Président Directeur Général



(1) Ensemble des personnes qui ont une relation directe ou indirecte dans une organisation économique (clients, fournisseurs, dirigeant, employés, état, actionnaires, etc ...)

#### 1.4.2 Les chiffres clés consolidés

##### ✓ Compte de résultat synthétique et indicateurs de performance

En K€	Consolidé 31.12.2011	Consolidé 31.12.2010	Consolidé 31.12.2009
Chiffre d'affaires	11 694	10 186	10 588
Marge brute opérationnelle	9 052	8 060	8 060
Résultat opérationnel	662	539	390
En % de la marge brute opérationnelle	7,3%	6,7%	4,8%
Résultat net part groupe	1 274	574	464
En % de CA	10,9%	5,7%	4,4%

##### ✓ Effectifs moyens

En nombre de salariés	2011	2010	2009
France	43	45	46
Allemagne	16	17	19
Liban	28	27	26
Total	87	89	91

##### ✓ Dynamique commerciale

En K€	2011	2010	2009
Prises de commandes	9 891	8 472	7 122
Carnet de commandes	1 206	2 900	2 052

#### 1.4.3 Un acteur à l'avenir international

Acteos exporte son savoir faire au-delà de la France et de l'Allemagne, ses marchés clefs. Traduites en plusieurs langues, nos applications sont déployées de par le monde dans plus de 25 pays :

UK, Liban, USA, Canada, Australie, Afrique du Sud, Canada, Grèce, Pologne, Maroc, Scandinavie, Japon, Mexique, Chine, Nouvelle Zélande, Brésil...

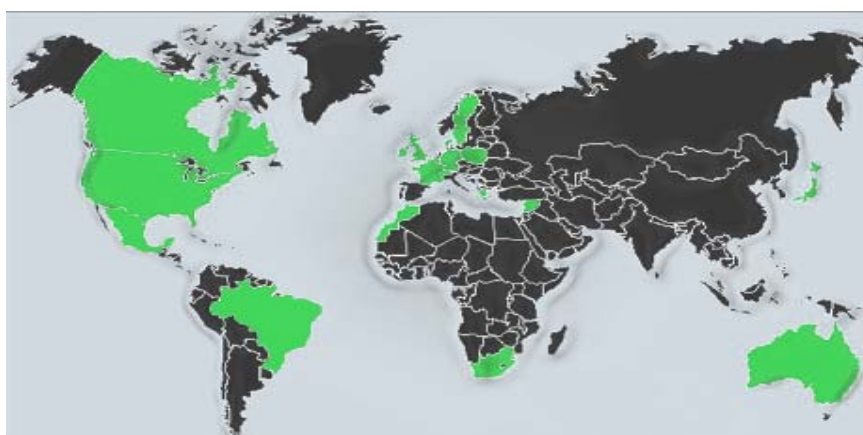
Le choix de nos méthodologies de projet (reconnues dans le monde entier : PMI, Prince 2...) et la culture résolument internationale du groupe (plus de 20 nationalités différentes parmi nos collaborateurs répartis sur 3 pays)

nous assurent une adaptabilité et une grande souplesse d'échange avec les projets internationaux de nos clients.

Notre support, international lui aussi assure au delà du projet initial, un suivi continu et adapté de tous les projets après leur mise en production.

L'ensemble de ces forces réunies permet à Acteos de préparer des nouveaux terrains de conquête et d'envisager son extension à de nouveaux marchés à l'avenir.

Répartition géographique de la clientèle du groupe :



#### 1.4.4 La croissance interne : un véritable enjeu

##### ✓ Principaux investissements réalisés durant l'exercice 2010

Sur 2011-2012, Acteos redessine les bureaux du siège social de Roubaix. Dans un souci permanent de

minimisation de ses dépenses, Acteos réalise en interne,





dans le cadre de la production immobilisée, l'ensemble des travaux de rénovation.

Les investissements en recherche et développement sont eux plus significatifs : 749 K€ ont été immobilisés à hauteur de 100 % du total des frais directement lié à la recherche et au développement.

#### ■ Investissements incorporels et corporels en K€(après CIR)

en K€	2011	2010	2009
Logiciels et Brevets	11	7	6
Autres immobilisations incorporelles	593	505	626
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>604</b>	<b>512</b>	<b>632</b>
Constructions	0	53	
Installations techniques	1	3	3
Autres immobilisations corporelles	161	53	52
Matériel financé par CB			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>162</b>	<b>109</b>	<b>55</b>
<b>TOTAL</b>	<b>766</b>	<b>621</b>	<b>687</b>

La majorité des investissements en matériels informatiques (renouvellement cyclique du parc

informatique) fait par ailleurs toujours l'objet de contrat de location financière évolutive.

#### ■ Investissements financiers de la société mère

en K€	2011	2010	2009
Prêts et autres immobilisations financières	46	59	376
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>59</b>	<b>376</b>

Sur les 12 derniers mois écoulés, les investissements financiers d'Acteos sont non significatifs.

#### ✓ Principaux investissements en cours

Les investissements courants en cours sont peu significatifs et se limitent à la réfection du siège social roubaisien réalisée en interne justifiant le poste production immobilisée corporelle d'Acteos France. Pour rappel, le parc informatique et téléphonique quant à lui est financé

via un contrat de location évolutive afin de lisser les charges et de disposer d'un parc récent en parfait état de fonctionnement.

La majeure partie des investissements restent focalisée sur les dépenses de recherche et développement.

#### ✓ Politique future d'investissement

Les gains de rentabilité futurs passent par une politique d'investissements à la fois permanente et maîtrisée, les efforts restants priorisés sur la R&D, vecteur stratégique et fondamental du développement du Groupe Acteos.

La société ACTEOS ne dispose pas de propriétés immobilières, usines et équipements.

De part la nature de ses activités, ACTEOS n'est pas exposée aux risques industriels et liés à l'environnement.

### 1.4.5 La Recherche et développement : vecteur du développement interne

**Une tradition d'innovation depuis 25 ans** où Acteos joue son rôle de précurseur dans le pilotage temps réel des flux de la chaîne logistique.

Plusieurs fois récompensée, l'équipe de R&D travaille avec les plus grandes universités européennes sur des programmes de recherche directement appliqués à la performance logistique de ses clients. Acteos développe et intègre dans ses logiciels ses propres moteurs puissants et intelligents qui font la différence avec les solutions traditionnelles :

- moteurs de gestion temps réel et de pilotage de l'activité logistique ;
- moteurs d'optimisations des tournées et des transports ;
- moteurs de calculs prévisionnels avancés (forecasting) ;

- moteur de planification dynamique des ressources logistiques ;
- moteurs d'aide à la décision / SCM Business Intelligence.

**En 2011 : l'équipe R&D d'Acteos a continué cette mission** de faire évoluer les produits pour les mener davantage vers notre vision intégrale de la chaîne logistique - la réduction globale du coût de la disponibilité des produits.

Cette volonté d'évolution a impacté non seulement les produits mais également l'organisation et les processus de recherche et développement au sein de la société.

**Un service R&D en contact permanent avec le marché de la supply chain** en étroite coopération avec le marketing/commercial, le consulting et les opérations, la



R&D d'Acteos a établi des cycles d'échange rapide entre les services pour rester à la pointe de diverses tendances du marché, des nouvelles technologies, des demandes des clients potentiels et ceux des clients existants.

### **Une organisation optimisée entre la France et le Liban.**

Les processus de développement ont évolués :

- pour minimiser le temps de conception et de développement
- pour optimiser l'intervention des experts métiers du service consulting en France
- pour rendre autonome l'équipe libanaise dans ses développements tout en maîtrisant les technologies employées et en assurant la compatibilité des architectures applicatives métiers et techniques

### **Quelques jalons clés de l'année 2011**

#### **Lancement commercial d'Acteos TMS 7.6 (Logiroutes) et d'Acteos WMS 5.5 (Logidrive)**

L'évolution des produits Logiroutes et Logidrive a continué avec la sortie des nouvelles versions (désormais Acteos WMS 5.5 et Acteos TMS 7.6). Coté Acteos WMS une standardisation des processus métiers a été effectuée pour traiter dans une seule version les cas métiers grande distribution et industrie en y rajoutant des fonctionnalités supplémentaires (supervision, SaaS amélioré,

visualisation améliorée des ressources entrepôt, intégration forte de la RFID...). Coté Acteos TMS la version 7.6 apporte des nouvelles fonctionnalités majeures concernant la gestion et la planification collaborative du transport. En parallèle la migration d'Acteos TMS vers la plateforme Acteos Generation a commencé et sera poursuivi en 2012.

#### **Evolutions majeures d' Acteos IFP**

Lancé en 2010, Acteos IFP est la nouvelle solution d'approvisionnement des points de vente d'Acteos qui combine des innovations technologiques, conceptuelles et théoriques avec le pragmatisme des utilisateurs terrain pour devenir la première application Supply Chain dédiée au point de vente et à ses problématiques. Acteos IFP est un outil puissant au service d'une optimisation globale de la performance de la chaîne logistique. En 2011, l'évolution se poursuit pour élargir le périmètre cible de la grande distribution en rajoutant celui de la distribution spécialisée (notamment le bricolage). Un ensemble de

nouveaux algorithmes ont été conçus et intégrés aux moteurs de prévision et de stock de sécurité pour améliorer leurs performances pour les produits de faible rotation. De nouveaux mécanismes ont été apportés à l'application pour la gestion des commandes automatiques, la génération permanente des indicateurs statistiques et la gestion des cadences de livraison du point de vente. Acteos IFP a confirmé dans les enseignes de bricolage son impact significatif en termes de baisse de stock (-20%) et d'augmentation de la disponibilité des produits.

## **1.5 Politique sociale, environnementale et développement durable**

Depuis sa création en 1986, Acteos a toujours été sensible à la qualité de ses prestations, à la satisfaction de ses clients à la protection de la planète, et à la compétence de ses collaborateurs en faisant toujours preuve de responsabilité sociale et environnementale.

En 2011, Acteos adhère au Pacte mondial des Nations Unies afin de soutenir et appliquer dans sa propre sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et la lutte contre la corruption.

Les 10 principes s'articulent de la manière suivante :

#### **-Droits de l'homme :**

1. L'entreprise est invitée à promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international.
2. L'entreprise ne doit pas se faire complice de violations des droits fondamentaux.

Les 10 principes énoncés dans le cadre de ce pacte s'inspire de :

- La déclaration des droits de l'homme
- La déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail
- L'organisation internationale du travail
- La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- La convention des Nations unies contre la corruption

#### **-Normes de travail :**

3. L'entreprise doit respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.
4. L'entreprise doit participer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. L'entreprise doit participer à l'abolition effective du travail des enfants.



6. L'entreprise doit participer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

**-Environnement :**

7. L'entreprise est invitée à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

**- Lutte contre la corruption :**

10. L'entreprise est invitée à agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

En 2012, le groupe Acteos va s'attacher à développer davantage sa démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.

8. L'entreprise est invitée à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9. L'entreprise est invitée à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

La protection de l'environnement, le développement social et le développement économique étant 3 piliers interdépendants du développement durable, l'objectif étant de converger vers un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

## 2. LES COMPTES SOCIAUX

### 2.1 Rapport de gestion

#### Le compte de résultat de la société mère

Le montant du chiffre d'affaires en 2011 s'établit à 6 863 K€ contre 6.163 K€ en 2010.

La croissance de chiffre d'affaires +11,4% est la conséquence d'une progression de l'activité Hardware de 25% et dans le même temps une progression de l'activité software de 7,3%, l'activité software générant un taux de marge brute très supérieur à l'activité Hardware.

La production immobilisée s'élève à 812 K€ contre 658 K€ en 2010, correspondant aux frais de logiciels autonomes créés par Acteos en 2011 pour 748K€ et de la production immobilisée corporelle pour 64K€ correspondant à des travaux de rénovation du bâtiment de Roubaix.

Compte tenu de charges d'exploitation qui s'élèvent à 7 052 K€, le résultat d'exploitation s'établit à un bénéfice de 687 K€ contre 729 K€ en 2010. Cette légère dégradation est la conséquence de variations des amortissements et provisions défavorables en 2011 par rapport à 2010.

Les produits financiers s'élèvent à 639 K€ et concernent principalement la reprise de la provision du compte courant de la filiale Allemande Acteos GmbH.

#### Le bilan de la société mère

Le total de bilan s'élève à 10 555 M€

Les principales variations constatées du bilan sont les suivantes :

Les immobilisations incorporelles s'élève en valeur nette 1 235 K€, contre 619 K€ en 2010, conséquence de la constatation de la production immobilisée au titre de l'exercice 2011.

Les immobilisations financières s'élèvent en valeur nette à 2 366 K€, la variation par rapport à l'exercice 2010 concerne la reprise de provision qui a été réalisée sur la filiale Allemande Acteos GmbH.

Les actifs circulants sont en croissance de 6% par rapport à 2010.

Les charges financières s'établissent quant à elles à 67 K€ et sont constituées principalement de différences de change et de provision pour dépréciation du compte courant de la filiale Allemande Acteos Beteilugnugs.

Le résultat courant avant impôt ressort à 1 260 K€ à comparer à 815 K€ en 2010, soit une progression de 54,6%.

Le résultat exceptionnel s'établit à un bénéfice de 17 K€ contre une perte de 12 K€ en 2010. Il est constitué principalement de variation de provisions sur les litiges prud'hommaux.

L'impôt sur les sociétés fait ressortir une économie de 141 K€ contre 147K€ en 2010 correspondant notamment au crédit d'impôt recherche constaté au titre de l'exercice.

A noter que dans le cadre de la loi de finance 2011 et malgré le volume important des reports déficitaires restant à imputer, la société a constaté une dette d'impôt société de 33 K€ au 31/12/2011.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 1 418 K€ contre 950 K€ en 2010, soit une progression très significative de près de 50%.

Le cash disponible ressort à 3 166 K€ contre 2 196K€ en 2010 soit une croissance de 44%.

Le résultat 2012 ajouté à l'affectation en intégralité aux réserves du résultat 2011 justifie la croissance des capitaux propres de l'exercice +32%.

Reste 1 échéance à honorer au titre du remboursement des avances conditionnées OSEO dans le cadre du projet Eurinnov pour un montant de 113K€.

Les prêts moyen et long terme concernent un prêt à taux zéro accordé par OSEO pour un montant de 459 K€ remboursable sur 4 ans à compter du 31/12/2014 mais également une avance Coface dans le cadre de l'assurance prospection au titre des investissements réalisés sur le marché Nord Américain.

#### 2.1.1 Informations sur les délais de paiement

##### a) Délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 alinéa 1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous faisons état par la présente de la décomposition à la

clôture des deux derniers exercices sociaux, du solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, à savoir :

	Moins de 30 j		Entre 30 et 60 j		Entre 60 et 90 j		Plus de 90 j		Total TTC	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Dettes à échoir	234 754,24	290 935,07 €	5844,13	18 700,18 €	Néant	Néant	Néant	Néant	240598,37	309 635,25 €
Dettes échues	56 805,49	31 673,82 €	15673,51	95,41 €	-2500	2 239,19 €	6728,83	-70,63	76707,83	33 746,97 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>291 559,73 €</b>	<b>322 608,89 €</b>	<b>21 517,64 €</b>	<b>18 604,77 €</b>	<b>-2 500,00 €</b>	<b>2 239,19 €</b>	<b>6 728,83 €</b>	<b>-70,63 €</b>	<b>317 306,20 €</b>	<b>343 382,22 €</b>
Dont créances contestées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Et créances litigieuses	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

b) Délais de paiement clients

En ce qui concerne les délais de paiement clients, au 31 décembre 2011, le solde des créances à l'égard des

clients s'élevait à 2 189 321,16 €TTC et était constitué dont vous trouverez le détail ci-dessous :

	Non échues		Moins de 30 j		Entre 30 et 60 j		Plus de 60 j		Total TTC	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Créances échues	982 204,80 €	816 703,00 €	448 987,31 €	545 117,41 €	607 740,88 €	402 541,16 €	150 388,17 €	46 890,66 €	2 189 321,16 €	1 811 252,23 €

### 2.1.2 Informations sur l'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la Loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 1 417 877,81 euros de la façon suivante :

#### Origine

Le bénéfice, soit 1 417 877,81, euros

#### Affectation

Au compte "Autres réserves" qui se trouverait ainsi porté de 1 732 294,46 euros à 3 150 172,27 euros

Conformément aux dispositions de l'Article 243 Bis du C.G.I., nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices

### 2.1.3 Les dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les dispositions de

l'Article 39-4 du C.G.I., soit la somme de 13 716 euros et l'impôt correspondant.

### 2.1.4 Recherche et développement

Acteos France a engagée au titre de l'exercice 2011 des dépenses significatives d'un montant brut de 748 K€ soit 10,9% du Chiffre d'affaires social de cette structure.

Les dépenses sont presque exclusivement des coûts salariaux, soit 3.312 jours homme, qui ont été dédiés aux programmes de recherches et développement.

#### ■ Orientations pour 2011 : roadmap

L'année 2012 sera pour la R&D Acteos la continuation de la migration et des évolutions de la partie affrètement de Acteos<sup>TMS</sup> vers Acteos Generation.

En parallèle des évolutions métiers de nos produits Acteos<sup>WMS</sup>, Acteos<sup>TMS</sup> et Acteos<sup>IFP</sup>, un deuxième focus de cette année sera le développement de notre SCM dashboard permettant l'exploitation intégrée des

Les dépenses concernent principalement :

- ▲ La version 5.5 de Acteos<sup>WMS</sup>
- ▲ La version 7.6 de Acteos<sup>TMS</sup>
- ▲ Les versions 0,8 de Acteos<sup>IFP</sup>

indicateurs Supply Chain par nos utilisateurs. Ce dashboard sera conçu de manière transverse pour pouvoir être mis à disposition dans toutes nos applications. Un troisième axe de développement s'articulera autour de notre moteur de prévision pour évoluer davantage vers une prévision multi-niveau et son application dans le WMS et TMS pour la gestion prévisionnelle de la charge.

### 2.1.5 Données sociales

#### Répartition hommes/femmes

Effectifs au 31/12/2011

Par CSP		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	CDD	1	0	0	1
	CDI	2	1	2	5
	<b>Sous-total I</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Hommes	CDD	0	0	0	0
	CDI	3	12	25	40
	<b>Sous-total II</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>46</b>

#### Durée et organisation du travail

L'ensemble des salariés de la société ACTEOS travaillent à temps complet.



### Données sur les embauches et les départs

Embauches et types de contrats		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	CDD	1	0	0	1
	CDI	0	0	0	0
<b>Sous-total I</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Hommes	CDD	0	0	0	0
	CDI	0	2	4	6
<b>Sous-total II</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

Départs et motifs		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	Retraite	0	0	0	0
	Démission	0	0	0	0
	Fin de CDD	0	0	0	0
	Fin période d'essai	0	0	0	0
	Licenciement	0	0	0	0
	Autres	1	0	0	1
<b>Sous-total I</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Hommes	Retraite	0	0	0	0
	Démission	0	3	1	4
	Fin de CDD	0	0	0	0
	Fin de période d'essai	0	0	0	0
	Licenciement	0	0	0	0
	Autres	0	1	0	1
<b>Sous-total II</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

### Conditions de travail

**Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs** : ACTEOS n'a pas signé d'accord collectif en 2011.

**Les conditions d'hygiène et de sécurité** : Un Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail a été créé en 2001 suite à la mise en place d'un Comité d'Entreprise et tenait une réunion trimestrielle.

La société ACTEOS étant passée sous le seuil des 50 salariés, le comité d'Entreprise a été dissout en juillet 2011 ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail remplacé par la représentation des délégués du personnel.

**L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés** : ACTEOS comptabilise au 31/12/2011 l'emploi d'un travailleur handicapé (catégorie A).

**Les œuvres sociales** : En 2011, suite à la dissolution du comité d'entreprise, la direction d'Acteos a décidé de poursuivre le versement d'une subvention pour les œuvres

sociales, placée sous la responsabilité des délégués du personnel.

**Participation** : Un accord de participation a été conclu avec le CE en date du 30 juin 2006, ce contrat est à ce jour suspendu compte tenu d'un effectif inférieur à 50 personnes.

**Intéressement** : Un accord d'intéressement a fait l'objet d'une renégociation en 2011 et ont été adoptés par le CE.

**Plan d'épargne entreprise** : Un plan d'épargne entreprise a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

**La sous-traitance - Importance de la sous-traitance** : Le volume de la sous-traitance a atteint 307 K€ en 2011 pour ACTEOS SA (hors intragroupe) en diminution de 13,28 % comparé à l'exercice 2010. Celle-ci concerne principalement la sous-traitance de développements informatiques.

### 2.1.6 Actionnariat au 31.12.2011 (en %)

Cette liste inclut tous les actionnaires qui détiennent 5% et plus des actions ou droits de vote de la société ACTEOS.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Joseph FELFELI et famille	1 627 940	55,09%	3 255 483	73,26%
Autocontrôle	142 758	4,83%	0	0,00%
Autres actionnaires nominatifs	5 408	0,18%	9 266	0,21%
Public	1 179 101	39,90%	1 179 101	26,53%
<b>TOTAL</b>	<b>2 955 207</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 443 850</b>	<b>100,00%</b>

Aucun pacte ne lie les actionnaires de la société ACTEOS.

Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires.

Aucune clause n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

#### Éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

Le capital de la société étant détenu majoritairement par Monsieur Joseph FELFELI, cette détention actuelle empêcherait tout dépôt d'une offre publique visant à obtenir un contrôle majoritaire de la société ACTEOS.

#### Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al 2 du Code de Commerce)

Dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011, la société ACTEOS a procédé entre la date

d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

- ▲ Nombre d'actions achetées : 52 893
- ▲ Cours moyen d'achat : 2,67
- ▲ Nombre d'actions vendues : néant
- ▲ Cours moyen des ventes : néant
- ▲ Montant total des acquisitions y inclus les frais de négociation : néant

Nombre d'actions inscrits à la clôture de l'exercice :

Au 31 décembre 2011, la société détenant 142 758 actions (dont 22 758 actions au titre du contrat de liquidité) d'une valeur nominale de 0,5 € représentant ainsi 4,83 % du capital de la société.

A la même date, les 22 758 actions détenues au titre du contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI représentaient 0,77 % du capital.

Motif des acquisitions	% du capital
Animation du cours	0,77
Actionnariat salarié	
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	
Opérations de croissance externe	
Annulation	

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

### 2.1.7 Contrôle du capital de la société (L 233-12 du code de commerce)

Il n'existe pas de sociétés contrôlées par la société ACTEOS qui détiennent une quotité du capital de la société.

## 2.1.8 Les délégations en matière d'augmentation de capital (L.225-129 du Code de commerce)

Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations pendant l'exercice 2011

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2011	Montant résiduel au 31/12/2011
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	10/06/2011	09/08/2013	3.000.000€	N/A	Néant	3.000.000€
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	10/06/2011	09/08/2013	5.000.000€	N/A	Néant	5.000.000€
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	10/06/2011	09/08/2013	5.000.000€*	N/A	Néant	5.000.000€
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	10/06/2011	09/08/2013	5.000.000€* 20% du capital par an	N/A	Néant	5.000.000€* 20% du capital par an
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	10/06/2011	09/08/2013	2% du capital lors de la décision du conseil	N/A	Néant	2% du capital lors de la décision du conseil
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	10/06/2011	09/08/2013	10% du capital	N/A	Néant	10% du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	12/06/2009	11/08/2012	1/3 du capital (options de souscription) **	Oui ***	35.000 options de souscription	342 535
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	12/06/2009	11/08/2012	10% du capital au jour de la première attribution décidée par le conseil ****	Oui ***	Néant	142 760

\* Plafond commun

\*\* Sur ce plafond s'imputent les options déjà attribuées par le Conseil au titre d'autorisations antérieures

\*\*\* Cf point 5.3 historique des autorisations consenties par l'Assemblée Générale dans le cadre des délégations de compétences

\*\*\*\* Sur ce plafond s'imputera le nombre total des actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil

## 2.1.9 Actionnariat des salariés

### 2.1.9.1 Actionnariat collectif des salariés

#### ▲ Participation des salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L.225-102 du code de commerce représentait

une quote part non significative du capital social de la société inférieure à 0,5 %.

En 2006, la société a mis en place un Plan d'Épargne d'Entreprise, adopté par le comité d'entreprise en date du 30/06/2006.

Dans le cadre de ce Plan d'Épargne d'Entreprise, la participation des salariés représente 0 % du capital social de la société.

#### ▲ Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour attribuer des options de souscriptions d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20



séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en

résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

### **2.1.8.2 Autorisations en matière d'actionariat salarié individuel**

#### **2.1.8.2.1 Options de souscription d'actions :**

La Société a émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, 35.000 nouvelles options de souscription d'actions.

150 000 options de souscription d'actions sont en cours de validité au 31/12/2011.

Le tableau récapitulatif des options de souscription d'actions figure au sein du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

#### **Total du capital potentiel émis**

L'ensemble des options de souscription émises et en cours de validité au 31/12/2011 est de 150 000 ce qui donnerait droit en cas d'exercice à 5,08 % du capital (4,83 % après dilution).

Lors de votre Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2009, vous avez autorisé votre Conseil d'Administration pour une période de 38 mois, soit jusqu'au 11 août 2012, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux ou de certaines catégories du personnel et/ou de mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Cette autorisation arrivant à échéance le 11 août 2012, nous vous proposons que la renouveler lors de la prochaine Assemblée

#### **Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans

les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond s'imputerait le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui suit (attribution d'actions gratuites).

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration.

Il ne pourra pas être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, s'agissant des options de souscription d'actions. En ce qui concerne les options d'achat d'actions, le prix d'achat ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce.

La durée des options fixée par le conseil ne pourrait excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

#### **2.1.8.2.2 Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux – Art. L225-197-1 du Code de Commerce)**

Cette autorisation a été renouvelée par votre Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2009 pour une durée de 38 mois. Elle expire en conséquence le 11 août 2012. Il y a donc lieu de soumettre son renouvellement à votre vote dans les conditions décrites ci-après.

De plus, il vous est rappelé que la société n'a pas émis d'actions gratuites en faveur du personnel au cours de l'exercice 2011.

L'assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 14 juin 2005, dans sa XIIIème résolution avait autorisé le Conseil d'Administration pour une période de 38 mois à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions

ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel de la Société (Articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce).

Dans sa délibération du 5 mai 2006, faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale précitée, le Conseil d'Administration a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 5.000 actions à attribuer à un salarié assumant les fonctions de responsable Développement au sein de la filiale ACTEOS

#### **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)**

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 10% du capital social existant au jour de l'attribution, étant précisé que sur ce plafond s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, le Conseil d'Administration serait autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de

LIBAN (filiale détenue à concurrence de 99 % du capital et des droits de vote par la Société).

Les conditions fixées pour l'attribution de ces actions ont été réalisées le 5 mai 2010. En conséquence, le Conseil d'Administration du 15 décembre 2010 a attribué lesdites actions au salarié concerné en les prélevant à due concurrence sur les actions auto détenues.

Le tableau récapitulatif des actions gratuites émises figure au sein du rapport spécial sur les actions gratuites.

quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

#### **2.1.8.3 Autorisation pour mettre en place un programme de rachat d'actions et réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues (L.225-209)**

A titre de rappel par délibération de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2011, les actionnaires ont autorisé le conseil d'administration à faire l'acquisition des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce pour une durée de 18 mois et dans la limite de 5% du nombre d'actions

composant le capital social (soit sur la base du capital actuel au 31 décembre 2010 : 147 761 actions).

Les acquisitions pouvaient être effectuées en vue de :

- ▲ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers



d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

▲ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet, ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;

▲ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

▲ Assurer la couverture des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

▲ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

la présente assemblée générale des actionnaires dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire.

Le prix maximum d'achat par action qui avait été retenu dans ce cadre était de 8 €, soit un montant maximum de l'opération fixé à 1.182.088 euros

Au 31 décembre 2011, 142 758 actions étaient auto détenues (dont 22 758 actions au titre du contrat de liquidité) représentant 4,83 % du capital social de la société.

A titre de rappel, le conseil d'administration de la société en date du 8 avril 2005 avait décidé d'affecter l'intégralité des 72.107 (Au 31/12/2011 : 120 000) actions auto-détenues acquises avant le 13 octobre 2004 à la couverture de plan d'options d'achat réservés aux salariés ou d'autres allocations d'actions réservées aux salariés.

Une première allocation sous forme d'attribution d'actions gratuites de 5.000 actions a été réalisée en 2006.

ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 juin 2011 dans sa treizième résolution à caractère ordinaire.

dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 6 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 1 773 126 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.



### 2.1.10 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

▲ Au 31 décembre 2011

Nom des mandataires sociaux	Mandat de la société	Date de nomination	Date de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société
Joseph FELFELI	Administrateur	30.04.1999	10.06.2011	AGO 2015	Président Directeur Général
Guy THOMAS	Administrateur	15.06.2007 (cooptation)	20.06.2008	AGO 2012	
Dieter NEUMANN	Administrateur	15.06.2007	10.06.2011	AGO 2015	Geschäftsführer
Daniel DUPONCHELLE	Administrateur	20.06.2008 (cooptation)	11.06.2010	AGO 2014	
Ferridun AKPINAR	Administrateur	10.06.2010		AGO 2015	
Nathalie POISSONNIER	Administrateur	10.06.2010		AGO 2015	

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document et au cours des cinq derniers exercices, aucun des mandataires sociaux :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'incrimination et ou de sanction publique officielle prononcés par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés),
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de

mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

Il n'existe aucun lien familial entre les différents mandataires.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont domiciliés au siège social de la société.

↳ Autres mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices

FONCTIONS	SOCIETE	INFOS COMPLEMENTAIRES	ADRESSE SOCIETE	Capital	Mandats en cours	Procédures collectives /Liquidations	
Joseph FELFELI	Co-gérant	SCI Elissar	Hors groupe - non cotée	Roubaix - France	2 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	SCI Duffot	Hors groupe - non cotée	Roubaix - France	1 524,46 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Gmbh&Co KG	Groupe - non cotée	Gilching - Allemagne	25 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Beteiligung	Groupe - non cotée	Gilching - Allemagne	50 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Liban SARL	Groupe - non cotée	Beyrouth - Liban	95 000 000 LL	Oui	Non
Joseph FELFELI	Membre du CA	Beam Express SA	Hors groupe - non cotée	Ecublens (VD) - Suisse	100 000 CHF	Non	Non
Dieter NEUMANN	Pas d'autres mandats	Néant	N/A	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy THOMAS	Administrateur	Eurofip SA	Hors groupe - non cotée	Saint Amand les Eaux - France	598 920 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Administrateur	LNH SA	Hors groupe - non cotée	Marcq en baroeul	150 000 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Administrateur	Tapis Saint Maclou	Hors groupe - non cotée	Wattrelos - France	1 363 786 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Directeur Financier	Groupe KIBE	Hors groupe - non cotée	Bruxelles - Belgique		Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	La Nordiste de l'environnement	Hors groupe - non cotée	Harnes - France	1 479 376 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	APINOR	Hors groupe - non cotée	Harnes - France	200 000 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	ENVINOR	Hors groupe - non cotée	Erquinghem - France	200 000 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Les Beillières	Hors groupe - non cotée	Erquinghem - France	7 622 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Compost du Maze	Hors groupe - non cotée	Verlinghem	76 000 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL La Rivière	Hors groupe - non cotée	Violaines - France	68 000 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Verdure	Hors groupe - non cotée	Le Parcq - France	490 581 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL VIP	Hors groupe - non cotée	Harnes - France	1 000 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Nord Verre Recyclage	Hors groupe - non cotée	Carvin - France		Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Gest Cim	Hors groupe - non cotée	Harnes - France	7 500 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Directeur Général	CARBIOLANE	Hors groupe - non cotée	Sequedin - France	100 000 €	Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	SAS Alliance environnement	Hors groupe - non cotée	Attiches - France	2 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	Association Team2	Hors groupe - non cotée	Loos en Gohelle - France		Oui	Non
Nathalie POISSONNIER	Gérant	SCI Aktiva 2006	Hors groupe - non cotée	Paris - France	15 000 €	Oui	Non
Nathalie POISSONNIER	Administrateur et membre du bureau	Association Loi 1901 Laclaf	Hors groupe - non cotée	Villeneuve d'Ascq - France		Oui	Non
Feridun AKPINAR	Gérant	Sunzi Consulting	Hors groupe - non cotée	Lompret - France	200 €	Oui	Non

### 2.1.11 Rémunération des mandataires sociaux

Nom des mandataires sociaux	Mandat de la société	Montant brut des rémunérations (€)		Valeur brute des avantages en nature (€)		Options de souscription	
		2011	2010	2011	2010	cumul	2011
J FELFELI	Président Directeur Général	96000 *	96 000	Néant	Néant	Néant	Néant
D NEUMANN	Administrateur	140841**	141 500	10 458	10 458	15 000	5000
G THOMAS	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
D DUPONCHELLE	Administrateur	Néant	12 000	Néant	Néant	Néant	Néant
N POISSONNIER	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
F AKPINAR	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Les rémunérations attribuées aux mandataires dont les montants sont mentionnés dans le tableau ci-dessus constituent des rémunérations fixes.

\* Rémunération perçue par J Felfeli dans le cadre de sa fonction de PDG de la société ACTEOS SA

\*\* Rémunération perçue par D Neumann dans le cadre de sa fonction salariée au sein d'Acteos Allemagne en qualité de General Manager

↳ Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social et aux administrateurs

Joseph FELFELI Président directeur général		
	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	96 000 €	96 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>96 000 €</b>	<b>96 000 €</b>

Il n'y a pas eu d'options et d'actions attribuées aux administrateurs.



▲ Tableau de synthèse des rémunérations du dirigeant mandataire social

<b>Joseph FELFELI : Président directeur général</b>				
	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	96 000 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>96 000 €</b>	<b>96 000 €</b>	<b>96 000 €</b>	<b>96 000 €</b>

Au cours de l'exercice 2011 :

- Il n'y a pas eu de jetons de présence, ni de rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants
- Il n'y a pas eu d'option de souscription ou d'achat d'actions attribuée par l'émetteur et par toute société du groupe durant l'exercice au dirigeant mandataire social et aux mandataires sociaux à l'exception de Monsieur Dieter Neumann (Cf tableau relatif aux informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions ci-après)

- Il n'y a pas eu d'option de souscription ou d'achat d'actions levée durant l'exercice par le dirigeant mandataire social ni par les autres mandataires sociaux
- Il n'y a pas eu d'action de performance attribuée au dirigeant mandataire social et ni aux autres mandataires sociaux
- Il n'y a pas eu d'action de performance devenue disponible au cours de l'exercice pour le dirigeant mandataire social ni pour les autres mandataires sociaux

▲ Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux et au mandataire dirigeant social

<b>Informations sur les options de souscription ou d'achat</b>		
Date d'assemblée	Plan n°10	Plan n° 17
Date du conseil d'administration	10/05/2007	10/06/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	10 000	5 000
Les mandataires sociaux		
<b>Dieter NEUMANN</b>	10 000	5 000
Point de départ d'exercice des options	10/05/2011	10/06/2015
Date d'expiration	10/05/2012	10/06/2016
Prix de souscription ou d'achat	4,8	2,86
Modalités d'exercice		
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'achat d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	10 000	5 000

Pour l'Etat des options de souscription attribuées aux salariés du groupe, il ya lieu de se reporter au point 5.3 (rapport spécial sur les stock-options)

▲ Actions nominatives détenues par le dirigeant mandataire social et les mandataires sociaux

Nom des mandataires sociaux	Nombre d'actions détenues au 31/12/2011	Dont actions nominatives
Daniel DUPONCHELLE	10	10
Joseph FELFELI	1 627 543	1 627 543
Dieter NEUMANN	6 000	0
Guy THOMAS	100	100
Nathalie POISSONNIER	50	50
Feridun AKPINAR	20	0



▲ Informations complémentaires

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Joseph FELFELI				
Président Directeur Général	Non	Oui	Non	Non
Date début de mandat : 1999				
Mandat toujours en cours				

Monsieur FELFELI bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire.

Il s'agit d'un régime à cotisations définies en vertu de l'article 83 du code général des impôts qui a pour objet de garantir en capitalisation la constitution d'une retraite réversible.

Les droits sont exprimés sous la forme :

- d'un capital pendant la période de constitution de la rente
- d'un montant de rente pendant la période du service des prestations

La rente est servie dans le cadre de l'un des régimes collectifs de rentes viagères proposés par les assurances générales de France, choisi par l'assuré lors de son départ à la retraite.

Son montant est déterminé en fonction des caractéristiques du régime et du taux de réversion choisis par l'intéressé.

La charge versée par ACTEOS au cours de l'exercice au bénéfice du dirigeant mandataire social s'élève à 3 840 €.

- ▲ Politique de rémunération des dirigeants – engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci

- ▲ Opérations sur titres des dirigeants en application de l'article L 621 – 18-2 du code monétaire et financier

A la connaissance de l'émetteur, aucune opération sur titres n'a été réalisée en 2011 par les personnes

Suite à la proposition de ce dernier lors du Conseil d'Administration du 27 août 2008, le montant de la rémunération fixe annuelle brute (150K€ par an en 2008) de Monsieur Joseph FELFELI, PDG, a été diminué de 20% et ce à compter rétroactivement du 1er juin 2008 pour tenir compte de la situation de la société et de son activité. Cette situation a été maintenue en 2009 (120K€ par an).

Lors du Conseil d'Administration du 1er avril 2010, il a été décidé que le montant de la rémunération fixe mensuelle brute de Monsieur Joseph FELFELI, Président Directeur Général, s'élevant au 5 janvier 2010 à 10 000€ euros, ferait l'objet d'une diminution de 20 % de son montant mensuel brut et ce, à compter rétroactivement du 1er janvier 2010 pour tenir compte des difficultés de marché et limiter les charges de la société.

La rémunération de Monsieur FELFELI n'a pas évolué depuis cette date. Elle se situe dans la norme du marché.

De même, Monsieur D. NEUMANN a vu sa rémunération pour ses fonctions salariées de General Manager au sein de la filiale Allemande de la société dénommée : ACTEOS Gmbh & Co KG, baisser de 11 % au 1er janvier 2009 et pour toute l'année ce, pour tenir compte des difficultés économiques subies par cette société.

Au 1er janvier 2010, compte-tenu des résultats plus satisfaisants de cette filiale, Monsieur D. NEUMANN a retrouvé son niveau de rémunération antérieur.

mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier pour un montant total supérieur à 5 000 €.

- ▲ Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société ACTEOS réalisées au cours de l'exercice 2011 par les membres du conseil d'administration mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier:

Personne concernée relevant de l'article L621-18-2 du CMF	Acquisitions	Cessions	Souscriptions ou échanges	Transactions opérées sur titres au moyen d'instruments financiers à terme
Joseph FELFELI	Néant	Néant	Néant	Néant
Dieter NEUMANN	6 000	Néant	Néant	Néant
Guy THOMAS	Néant	Néant	Néant	Néant
Daniel DUPONCHELLE	Néant	Néant	Néant	Néant
Nathalie POISSONNIER	50	Néant	Néant	Néant
Feridun AKPINAR	25	Néant	Néant	Néant

### 2.1.12 Les événements importants survenus au cours de l'année 2011 et postérieurement à la clôture de l'exercice

Cf annexes aux comptes sociaux

### 2.1.13 Informations sur les tendances et perspectives

Cf rapport d'activité groupe et comptes consolidés

### 2.1.14 Tableau des 5 derniers exercices

en K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital en fin d'exercice					
<b>Capital social</b>	<b>1 478</b>	<b>1 478</b>	<b>1 478</b>	<b>1 478</b>	<b>1 422</b>
Nombre d'actions	2 955 207	2 955 207	2 955 207	2 955 207	2 843 712
Nombre d'actions prioritaires					
Nombre d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligation					
Par souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
<b>Chiffres d'affaires H.T.</b>	<b>6 863</b>	<b>6 163</b>	<b>6 245</b>	<b>6 031</b>	<b>5 926</b>
Résultat avant impôt part.amort.prov.	957	761	(160)	(207)	30
Impôts sur les bénéfices	(141)	(147)	(148)	(47)	(43)
Participations des salariés					
<b>Résultat après impôt part.dot.prov.</b>	<b>1 098</b>	<b>907</b>	<b>(12)</b>	<b>(160)</b>	<b>72</b>
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt avant amort prov	0,37 €	0,31 €	0	0	0,03 €
Dividende distribué par action					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	46	45	46	44	50
Masse salariale	2 013	1 920	2 016	2 228	2 122
Versement au titre du social	928	824	868	1 008	880

### 2.1.15 Activités et résultats des filiales de la société

Cf rapport d'activité groupe et comptes consolidés (point 3.5) et point 1.2



## 2.2 Comptes sociaux Acteos sa

### 2.2.1 Bilan actif Acteos

BILAN ACTIF en €	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANT NET 31/12/11	MONTANT NET 31/12/10	MONTANT NET 31/12/09
<b>CAPITAL SOUSCRIT N.A.</b>					
Frais de développement	1 115 352	165 148	950 204	329 394	
Concess., brevets	893 512	892 829	683	3 527	10 989
Immobilisations incorporelles en cours	303 070	18 789	284 281	285 687	
<b>IMMO. INCORPORELLES</b> (Notes 1 & 2)	<b>2 311 934</b>	<b>1 076 766</b>	<b>1 235 168</b>	<b>618 608</b>	<b>10 989</b>
Constructions	234 453	187 537	46 916	56 236	10 838
Installations techniques	47 786	46 220	1 566	2 290	808
Autres immobilisations corporelles	262 270	165 276	96 994	50 282	43 946
<b>IMMO. CORPORELLES</b> (Notes 1 & 2)	<b>544 509</b>	<b>399 033</b>	<b>145 476</b>	<b>108 808</b>	<b>55 592</b>
Titres de participations (Notes 1, 4 & 5)	1 311 207	29 000	1 282 207	1 282 167	1 282 127
Créances rattachées à participations (Notes 1, 4 & 5)	1 834 467	795 019	1 039 448	727 412	1 041 288
Autres immobilisations financières (Note 1)	45 132		45 132	46 501	46 501
<b>IMMO. FINANCIERES</b>	<b>3 190 806</b>	<b>824 019</b>	<b>2 366 787</b>	<b>2 056 080</b>	<b>2 369 916</b>
<b>Total ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 047 249</b>	<b>2 299 818</b>	<b>3 747 431</b>	<b>2 783 496</b>	<b>2 436 497</b>
Stocks Matières Premières	24 471	20 431	4 040	696	8 511
Stocks de pdts interm. & finis	722	722	0	0	1 561
Stocks de marchandises	114 488	8 128	106 360	166 890	200 714
<b>STOCKS</b> (Note 6)	<b>139 681</b>	<b>29 281</b>	<b>110 400</b>	<b>167 586</b>	<b>210 786</b>
Clients et comptes rattachés (Note 7)	2 785 973		2 785 973	2 683 258	2 408 478
Autres créances (Note 8)	527 239		527 239	359 287	314 088
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 313 212</b>	<b>0</b>	<b>3 313 212</b>	<b>3 042 545</b>	<b>2 722 566</b>
Valeurs mobilières (Note 9)	567 553	54 180	513 373	1 909 510	1 399 628
Disponibilités (Note 9)	2 653 921		2 653 921	286 816	621 639
Charges constatées d'avance (Note 8)	217 405		217 405	148 380	148 895
<b>DISPONIBILITES ET DIVERS</b>	<b>3 438 879</b>	<b>54 180</b>	<b>3 384 699</b>	<b>2 344 706</b>	<b>2 170 162</b>
<b>Total ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 891 772</b>	<b>83 461</b>	<b>6 808 311</b>	<b>5 554 837</b>	<b>5 103 514</b>
<b>Total ACTIF</b>	<b>12 939 021</b>	<b>2 383 279</b>	<b>10 555 742</b>	<b>8 338 333</b>	<b>7 540 011</b>

### 2.2.2 Bilan passif Acteos

BILAN PASSIF en €	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>SITUATION NETTE</b>			
Capital social ou individuel	1 477 604	1 477 604	1 477 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 024 538	1 024 538	1 024 538
Réserve légale	147 760	147 760	137 501
Autres réserves	1 732 294	782 736	566 253
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	1 417 878	949 558	226 743
<b>Total CAPITAUX PROPRES</b> (Note 11)	<b>5 800 074</b>	<b>4 382 196</b>	<b>3 432 639</b>
Avances conditionnées (Note 12)	113 306	223 306	333 306
<b>Total AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>113 306</b>	<b>223 306</b>	<b>333 306</b>
Provisions pour risques (Note 10)	68 239	82 100	110 648
<b>Total PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>68 239</b>	<b>82 100</b>	<b>110 648</b>
Emprunts auprès établ. de crédit	460 531	1 105	833
Emprunts & dettes financières diverses (Note 13)	202 169	4 937	3 506
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>662 700</b>	<b>6 042</b>	<b>4 339</b>
Dettes fournisseurs & comptes rattachés (Note 13)	425 283	492 653	479 026
Dettes fiscales & sociales (Note 13)	1 491 869	1 153 387	1 083 429
Autres dettes (Note 13)	4 025	425	23 722
<b>DETTES DIVERSES</b>	<b>1 921 177</b>	<b>1 646 465</b>	<b>1 586 177</b>
Produits constatés d'avance (Note 13)	1 990 246	1 998 224	2 072 902
<b>Total DETTES</b>	<b>4 574 123</b>	<b>3 650 731</b>	<b>3 663 418</b>
<b>Total PASSIF</b>	<b>10 555 742</b>	<b>8 338 333</b>	<b>7 540 011</b>

### 2.2.3 Compte de résultat Acteos

COMPTE DE RESULTAT en €		31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	(Note 14)	6 862 907	6 162 659	6 244 733
Production stockée			-839	-34 408
Production immobilisée		811 952	658 214	13 252
Subventions d'exploitation	(Note 15)	5 000		
Reprises amort. et prov. & transfert	(Note 15)	59 803	205 943	450 881
Autres produits d'exploitation	(Note 15)	16	3 504	34
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>7 739 678</b>	<b>7 029 481</b>	<b>6 674 492</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises		1 050 794	816 041	1 325 294
Variation de stock de marchandises		62 580	23 643	-69 144
Achats de matières premières & autres approv.		273	219	330
Variation de stock de matières premières		-11 393	165 442	102 700
Autres achats & charges externes		2 621 829	2 249 647	2 093 868
		3 724 083	3 254 992	3 453 048
<b>IMPOTS TAXES &amp; VERSEMENTS ASSIMILES</b>		190 409	157 084	180 667
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires & traitements		2 012 939	1 919 585	2 016 080
Charges sociales		927 502	823 661	867 569
		2 940 441	2 743 246	2 883 649
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amort. sur immobilisations	(Note 2)	160 766	69 929	47 373
Dotations aux provisions sur actif circulant	(Note 6)	29 282	27 134	191 938
Dotations aux provisions pour risques & charges	(Note 10)		48 000	34 100
		190 048	145 063	273 411
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		7 608	172	185
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>7 052 589</b>	<b>6 300 557</b>	<b>6 790 960</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>687 089</b>	<b>728 924</b>	<b>-116 468</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participation		58	60	598
Produits des autres valeurs mobilières de placement		59 373	47 112	93 340
Autres produits financiers				
Reprises sur provisions & transferts de charges		529 762	30 644	79 973
Différences positives de change		9 914	32 181	27 240
Produits nets sur ces. de valeurs mob. de placement		40 080	4 839	16 384
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>639 187</b>	<b>114 836</b>	<b>217 535</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations financières aux amortissements & provisions		50 310	13 477	18 928
Autres charges financières		8 683	2 336	68
Intérêts & Charges assimilées				
Différence négative de change		7 572	13 362	2 236
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>66 565</b>	<b>29 175</b>	<b>21 232</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	(Note 16)	<b>572 622</b>	<b>85 661</b>	<b>196 303</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>1 259 711</b>	<b>814 585</b>	<b>79 835</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur exercice antérieur		3 457	22 077	1 899
Produits exceptionnels sur opération en capital			14 652	
Autres produits exceptionnels		34 100	76 548	58 661
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	(Note 18)	<b>37 557</b>	<b>113 277</b>	<b>60 560</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur			103 589	61 502
Charges exceptionnelles sur opération en capital			21 346	
Autres charges exceptionnelles		20 239		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>20 239</b>	<b>124 935</b>	<b>61 502</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	(Note 18)	<b>17 318</b>	<b>-11 658</b>	<b>-942</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion				
Impôts sur les bénéfices		-140 849	-146 631	-147 850
<b>Total des PRODUITS</b>		<b>8 416 422</b>	<b>7 257 594</b>	<b>6 952 587</b>
<b>Total des CHARGES</b>		<b>6 998 544</b>	<b>6 308 036</b>	<b>6 725 844</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>1 417 878</b>	<b>949 558</b>	<b>226 743</b>

## 2.2.4 Annexes aux comptes sociaux

### Principes & Méthodes utilisés.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux

L'élaboration des états financiers implique de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'évaluation des estimations et des hypothèses sous-jacentes est revue de façon systématique. L'impact des

#### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique amoindris des amortissements & des pertes éventuelles de valeur.

- Frais de Développement 5 ans
- Logiciels (codes sources) 4 à 5 ans

Conformément à la réglementation française (Décret du 29 novembre 1983 – art 19), la société a opté pour le passage en charges des frais de développement pour ce qui concerne les frais liés au développement de logiciels faisant partie d'un projet de développement global.

Pour ce qui concerne les logiciels autonomes créés, bénéficiant d'un droit de propriété incorporelle exclusif, les dépenses sont constatées en charges tant que ces dernières ne répondent pas aux conditions de comptabilisation à l'actif.

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Probabilité que les avantages économiques

Les dépenses de développement portées à l'actif au cours de l'année 2011 s'élèvent à 748 K€ et comprennent les coûts de main d'œuvre directe et les autres frais

#### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Agencement et aménagement des constructions  
5 à 10 ans – Linéaire  
Matériel et outillage industriel 3/5 ans – Linéaire  
ou dégressif

règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement n°99-03 du CRC).

changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également concernées par le changement. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière de tests de perte de valeur des actifs immobilisés qui est largement fondée sur les estimations de flux de trésorerie futurs et des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance, et en matière de provisions notamment relatives aux litiges.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Autres logiciels 1 à 3 ans

Les dépenses de développement des logiciels autonomes sont comptabilisées en tant qu'immobilisation à la condition que les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et la société peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, la façon dont l'incorporel générera des avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif dès que les critères suivants sont remplis et démontrés :

- futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la société ;
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.
- Evaluation fiable des coûts attribuables à cet actif au cours de son développement

directs, directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de bureau et informatique 3/5 ans –  
Linéaire ou dégressif  
Mobilier de bureaux 8 ans – Linéaire  
Agencements divers 10 ans - Linéaire

Au regard de la nature des immobilisations, aucune

### 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence d'éventuelles moins-values

### 4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les produits finis ou semi finis sont valorisés selon le coût moyen unitaire pondéré des composants, auquel est ajouté une valorisation du temps de main d'œuvre

### 5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte potentielle.

### 6. Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, la société a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être

### 7. Informations complémentaires

- ✓ En date du 31 Mars 2011, une décision commune a été prise entre la SCI DUFLOT et Acteos SA pour abandonner la clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 403K€. En contre partie un nouveau bail a été signé entre Acteos SA et la

Toutefois cet engagement peut être évalué à 146 k€ (charges sociales comprises).

Les calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de présence à l'âge de la retraite (entre 30% et 100% suivant l'âge)
- ✓ Au 31 décembre, le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du D.I.F. (droit individuel à la formation) s'élève à 3 703 heures. 144 heures ont été consommées sur l'exercice 2011.

décomposition de leur valeur n'a paru nécessaire.

latentes et en tenant compte d'une valorisation d'entreprise estimée à partir des perspectives de rentabilité (tests d'impairment) issues des plans d'affaires validés par la Direction. Les provisions estimées nécessaires s'imputent sur les titres de participations et/ou les créances rattachées aux titres. (Information détaillée en note 5)

nécessaire à la fabrication du produit. Une provision est constituée si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production des produits.

Une provision a été constituée pour un montant total de 29 k€ suivant détail au tableau annexé en note 6.

Compte tenu de l'absence de risque sur les créances durant l'exercice 2011, aucune provision pour dépréciation n'est à constater.

évalué de manière fiable. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société. Les provisions pour risques et charges sont détaillées en note 10.

SCI DUFLOT portant le loyer trimestriel à 40K€ pour une durée de 9 ans à compter du 01 Avril 2011.

- ✓ Aucune provision concernant les indemnités de départ à la retraite n'a été comptabilisée dans nos comptes sociaux au 31 décembre 2011.

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été évalué en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière.

- Une hypothèse d'évolution des salaires (2%)
- Un taux d'actualisation (4,6%)
- Age de départ à la retraite : 67 ans

- ✓ Le chiffre d'affaires est reconnu :
  - Pour les ventes de marchandises et de services lors de la livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.
  - Pour les ventes liées aux projets, les ventes de licences et de prestations de services sont considérées comme liées. La société applique la méthode à l'avancement sur l'ensemble du projet, à savoir sur les ventes de licences et sur les ventes de prestations associées. Le degré d'avancement est calculé à la clôture sur la base des charges engagées par projet, rapportées au
  
- ✓ Plusieurs plans d'option de souscription d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été émis chez Acteos.  
Les plans de souscription d'actions en cours de validité sont détaillés comme suit :

1/ Plan d'option de souscription d'actions :

Date d'attribution	10/05/2007	12/02/2008	04/12/2008	02/04/2009	11/06/2010	10/06/2011
Nombre	10 000	15 000	20 000	60 000	10 000	35 000
Date d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012	02/04/2013	11/06/2014	10/06/2015
Prix d'exercice (en €)	4,8	2,69	1,42	1,48	2,49	2,86
Juste valeur des options (en €)	3,5	1,92	0,77	0,97	1,08	1,19

Les hypothèses retenues pour la valorisation et la comptabilisation de ces options sont les suivantes :  
Volatilité attendue : entre 42,23% et 78,80%

Taux d'intérêts : 2.07% ou 4.61% (taux zéro coupon) selon les plans  
Taux de départ : 12%

#### Evènements postérieurs à la clôture.

En date du 31 Janvier 2012 un jugement a été rendu en appel concernant un litige prudhommal. Ce jugement condamne ACTEOS SA vis-à-vis du tiers concerné, une provision pour risques et charges est constatée au 31

Décembre 2011 pour un montant de 68K€, soit 100% des dépenses générées par le jugement.  
La société ACTEOS SA étudie la possibilité de se pourvoir en cassation à l'issue du jugement rendu en appel.

## NOTE 1 - IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

2011	Solde 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Solde 31/12/2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de développement (1)	366 007	749 345			1 115 352
concessions, brevets, licences (2)	893 512				893 512
Autres Immobilisations incorporelles	18 789				18 789
Immobilisations incorporelles en cours (1)	285 687	284 281	285 687		284 281
<b>Total</b>	<b>1 563 995</b>	<b>1 033 626</b>	<b>285 687</b>		<b>2 311 934</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Construction	234 453				234 453
Instal techniques, mat et outillages industriels	74 796	723	27 733		47 786
Autres immobilisations corporelles	203 086	65 331	6 148		262 269
<b>Total</b>	<b>512 335</b>	<b>66 054</b>	<b>33 881</b>		<b>544 508</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participations	1 311 167	40			1 311 207
Créances rattachées à des participations	2 033 999	45 899	245 431		1 834 467
Autres immobilisations financières (3)	46 501	4 550	5 919		45 132
<b>Total</b>	<b>3 391 667</b>	<b>50 489</b>	<b>251 350</b>		<b>3 190 806</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>5 467 997</b>	<b>1 150 169</b>	<b>570 918</b>		<b>6 047 248</b>

(1) Frais de recherche et développement  
Compte tenu de la nature de l'avancement et de la faisabilité technique et commerciale des projets de développement, ces frais de développement ont été activés en immobilisations.  
Ces coûts sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans.

Acteos SA a engagé au titre de l'année des dépenses de recherche et de développement à hauteur de 748 K€ essentiellement des coûts salariaux (284K€ en

immobilisation en cours et 464K€ en frais de développement).

749 K€ ont été constatés en frais de développement (464K€ origine 2011 et 285 K€ origine 2010).

Ces frais de développement ont porté sur les programmes suivants : développement de la gamme, Acteos PPS, développement des nouvelles versions des produits Logidrive et Logiroutes.

(2) Il s'agit exclusivement de logiciels

(3) Il s'agit de dépôts de garanties (principalement pour la SCI Dufлот dont le montant est de 40 000 €)

	31/12/2009	Variations	31/12/2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais de développement (1)		366 007	366 007
concessions, brevets, licences (2)	893 512		893 512
Autres Immobilisations incorporelles	18 789		18 789
Immobilisations incorporelles en cours (1)		285 687	285 687
<b>Total</b>	<b>912 301</b>	<b>651 694</b>	<b>1 563 995</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Construction	185 432	53 000	3 979
Instal techniques, mat et outillages industriels	74 830	3 022	3 056
Autres immobilisations corporelles	187 553	29 935	14 402
<b>Total</b>	<b>447 815</b>	<b>85 957</b>	<b>512 335</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Titres de participations	1 311 127	40	1 311 167
Créances rattachées à des participations	2 341 911	58 668	366 580
Autres immobilisations financières (3)	46 501		46 501
<b>Total</b>	<b>3 699 539</b>	<b>58 708</b>	<b>3 391 667</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>5 059 655</b>	<b>796 359</b>	<b>5 467 997</b>

## NOTE 2 - FLUX D'AMORTISSEMENTS

2011	Solde 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2011
<b>Amort / Immobilisations incorporelles</b>					
Amort / Concessions, brevets, licences	889 985	2 845			892 830
Amort / Autres immobilisations incorporelles	55 402	128 535			183 937
<b>Total</b>	<b>945 387</b>	<b>131 380</b>			<b>1 076 767</b>
<b>Amort / Immobilisations corporelles</b>					
Amort / Constructions	178 217	9 320			187 537
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	72 506	1 446	27 733		46 219
Amort / Autres immobilisations corporelles	152 804	18 620	6 148		165 276
<b>Total</b>	<b>403 527</b>	<b>29 386</b>	<b>33 881</b>		<b>399 032</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 348 914</b>	<b>160 766</b>	<b>33 881</b>		<b>1 475 799</b>

2011	Linéaire	Dégressif
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	131 380	
Constructions, installations générales	9 320	
Installations techniques, outils industriels		1 446
Autres immobilisations corporelles	16 613	2 007
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	25 933	3 453
<b>Total</b>	<b>157 313</b>	<b>3 453</b>

2010	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2010
<b>Amort / Immobilisations incorporelles</b>					
Amort / Concessions, brevets, licences	882 523	7 462			889 985
Amort / Autres immobilisations incorporelles	18 789	36 613			55 402
<b>Total</b>	<b>901 312</b>	<b>44 075</b>			<b>945 387</b>
<b>Amort / Immobilisations corporelles</b>					
Amort / Constructions	174 594	7 602	3 979		178 217
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	74 022	1 540	3 056		72 506
Amort / Autres immobilisations corporelles	143 607	16 712	7 515		152 804
<b>Total</b>	<b>392 223</b>	<b>25 854</b>	<b>14 550</b>		<b>403 527</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 293 535</b>	<b>69 929</b>	<b>14 550</b>		<b>1 348 914</b>

2010	Linéaire	Dégressif
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	44 075	
Constructions, installations générales	7 602	
Installations techniques, outils industriels		1 540
Autres immobilisations corporelles	10 975	5 737
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	18 577	7 277
<b>Total</b>	<b>62 652</b>	<b>7 277</b>

### NOTE 3 : FILIALES & PARTICIPATIONS

Informations financières (€)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		prêts & avances consentis par la société & non encore remboursés	montant des cautions & avals données par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Obs
				Brute	Nette						
<b>Filiales &amp; participations</b>											
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède</b>											
1 - Filiales (détenues à + de 50%)											
ACTEOS GMBH & CO KG	25 000	(529 822)	100%	1 227 100	1 227 100	973 617	-	5 047 957	295 772	-	-
ACTEOS BETEILIGUNGS	50 000	(791 467)	100%	29 000	0	795 019	-	0	(16 424)	-	-
ACTEOS Liban	53 247	(24 990)	99%	53 032	53 032	65 830	-	918 080	8 621	-	-
2 - participations (détenues entre 10% et 50%)											
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :</b>											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
<b>C :</b>											
<b>Renseignements globaux sur les titres</b>											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)	128 247	(1 346 279)	99,58%	1 309 132	1 280 132	1 834 466	-	5 966 037	287 969	-	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

### NOTE 4 : TITRES DE PARTICIPATION

	2011	Solde 31/12/2010	Augmentation	Cessions	Solde 31/12/2011
<b>ACTEOS Gmbh &amp; Co KG</b>					
Prix d'acquisition		1 227 101			1 227 101
<b>ACTEOS Beteiligungs</b>					
Prix d'acquisition		29 000			29 000
<b>ACTEOS Liban</b>					
Prix d'acquisition		53 032			53 032
<b>Autres participations hors groupe</b>		2 034	40		2 074
<b>Total</b>		<b>1 311 167</b>	<b>40</b>		<b>1 311 207</b>





2011	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG				
ACTEOS Beteiligungs	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
<b>Total</b>	<b>29 000</b>			<b>29 000</b>

2010	Solde 31/12/2009	Augmentation	Cessions	Solde 31/12/2010
<b>ACTEOS Gmbh &amp; Co KG</b>				
Prix d'acquisition	1 227 101			1 227 101
<b>ACTEOS Beteiligungs</b>				
Prix d'acquisition	29 000			29 000
<b>ACTEOS Liban</b>				
Prix d'acquisition	53 032			53 032
<b>Autres participations hors groupe</b>	1 994	40		2 034
<b>Total</b>	<b>1 311 127</b>	<b>40</b>		<b>1 311 167</b>

2010	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG				
ACTEOS Beteiligungs	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
<b>Total</b>	<b>29 000</b>			<b>29 000</b>

#### NOTE 5 : CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

2011	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Avances ACTEOS Gmbh & Co KG	1 192 558	25 185	244 126	973 617
Avances ACTEOS Beteiligungs	776 825	18 194		795 019
Avances ACTEOS Liban	64 616	2 520	1 306	65 830
<b>Total</b>	<b>2 033 999</b>	<b>45 899</b>	<b>245 432</b>	<b>1 834 466</b>

2011	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG	529 762		529 762	0
ACTEOS Beteiligungs	776 825	18 194		795 019
ACTEOS Liban				
<b>Total</b>	<b>1 306 587</b>	<b>18 194</b>	<b>529 762</b>	<b>795 019</b>

Taux d'actualisation retenu	2 011	2 010
Taux sans risque	2,04%	3,34%
Prime de marché action	4,86%	5,00%
Prime de risque spécifique	3,40%	6,00%
<b>Taux retenu</b>	<b>10,30%</b>	<b>14,34%</b>

2010	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Avances ACTEOS Gmbh & Co KG	1 179 608	20 825	7 875	1 192 558
Avances ACTEOS Beteiligungs	763 348	13 477		776 825
Avances ACTEOS Liban	398 955	24 366	358 705	64 616
<b>Total</b>	<b>2 341 911</b>	<b>58 668</b>	<b>366 580</b>	<b>2 033 999</b>

2010	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG	537 274		7 512	529 762
ACTEOS Beteiligungs	763 348	13 477		776 825
ACTEOS Liban				
<b>Total</b>	<b>1 300 622</b>	<b>13 477</b>	<b>7 512</b>	<b>1 306 587</b>

## NOTE 6 : STOCKS

2011	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Stocks	190 868	139 682
<b>Total</b>	<b>190 868</b>	<b>139 682</b>

2011	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur stocks	23 282	29 282	23 282	29 282

### Méthode appliquée pour calcul de la provision sur stocks :

Une analyse détaillée a été effectuée sur les références les plus significatives du stock hors obsolètes représentant 80% du stock total, hors composants et hors fournitures (classées par valeur en ordre décroissant) pour

vérifier l'existence ou non d'un risque potentiel sur le produit, Les stocks obsolètes sont dépréciés de manière systématique à 100%.

Sur les produits considérés à risque, la provision a été calculée selon les taux suivants :

Mois en stock	Coefficient de dépréciation
3 - 12mois	25%
> 12 mois	50%
Indéterminé	50%

2010	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Stocks	380 792	190 868
<b>Total</b>	<b>380 792</b>	<b>190 868</b>

2010	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur stocks	170 008	23 282	170 008	23 282

## NOTE 7 : CREANCES CLIENTS

2011	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Créances clients	2 692 597	2 785 973

2011	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur créances	9 340		9 340	0

2010	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Créances clients	2 413 966	2 692 597

2010	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur créances	5 488	3 852		9 340

## NOTE 8 : AUTRES CREANCES ET COMPTE DE REGULARISATION

2011	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Autres créances	359 286	527 239
Charges constatées d'avance (1)	148 380	217 405
<b>Total</b>	<b>507 666</b>	<b>744 644</b>

2011	Solde début d'exercice	Dotations	Reprise	Solde fin d'exercice
Provisions autres créances	0		0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Contrats payés d'avance</b>	<b>217 405</b>
Sous traitance Contrat de maintenance	132 516
Marketing	4 813
Assurances	1 294
Achats de licences	3 606
Contrats de maintenance	11 517
Divers	63 659

2010	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Autres créances	336 018	359 286
Charges constatées d'avance (1)	148 895	148 380
<b>Total</b>	<b>484 913</b>	<b>507 666</b>

2010	Solde début d'exercice	Dotations	Reprise	Solde fin d'exercice
Provisions autres créances	21 930		21 930	0
<b>Total</b>	<b>21 930</b>	<b>0</b>	<b>21 930</b>	<b>0</b>

<b>Contrats payés d'avance</b>	<b>148 380</b>
Sous traitance Contrat de maintenance	90 830
Marketing	1 594
Assurances	1 289
Achats de licences	4 427
Contrats de maintenance	14 669
Divers	35 571

#### NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET LIQUIDITES

2011	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice	Valeur financière au 31/12/11	Plus Value Latente
SICAV Banque Populaire du Nord	1 024 134			
SICAV Crédit Agricole	174 696	44 121	44 142	21
SICAV PALATINE	538 685	187 972	188 025	53
<b>Sous Total OPCVM</b>	<b>1 737 515</b>	<b>232 093</b>	<b>232 167</b>	<b>74</b>
Actions propres (1)	194 059	335 460	281 280	(54 180)
<b>Sous total autres placements</b>	<b>194 059</b>	<b>335 460</b>	<b>281 280</b>	<b>(54 180)</b>
Liquidités	286 816	953 921		
DAT		1 700 000		
<b>Total</b>	<b>2 218 390</b>	<b>3 221 474</b>	<b>513 447</b>	<b>(54 106)</b>

2011	Nombre en début d'exercice	Variation en nombre	Nombre en fin d'exercice
Actions propres	67 107	52 893	120 000

2011	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions pour dépréciation des actions propres	22 064	32 116		54 180

2010	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice	Valeur financière au 31/12/10	Plus Value Latente
SICAV Banque Populaire du Nord	737 675	1 024 134	1 056 560	32 426
SICAV Crédit Agricole	159 317	174 696	174 763	67
SICAV PALATINE	339 314	538 685	538 845	160
<b>Sous Total OPCVM</b>	<b>1 236 306</b>	<b>1 737 515</b>	<b>1 770 168</b>	<b>32 653</b>
Actions propres (1)	208 518	194 059	171 995	(22 064)
<b>Sous total autres placements</b>	<b>208 518</b>	<b>194 059</b>	<b>171 995</b>	<b>(22 064)</b>
Liquidités	621 639	286 816		
<b>Total</b>	<b>2 066 463</b>	<b>2 218 390</b>	<b>1 942 163</b>	<b>+10 589</b>

2010	Nombre en début d'exercice	Variation en nombre	Nombre en fin d'exercice
Actions propres	72 107	5 000	67 107

2010	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions pour dépréciation des actions propres	45 196		23 132	22 064

#### NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

2011	Début d'exercice	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	Fin d'exercice
Autres Provisions (1)	82 100	20 239	34 100		68 239
<b>Total</b>	<b>82 100</b>	<b>20 239</b>	<b>34 100</b>		<b>68 239</b>

(1) La reprise de provision de 34 100 € sur le litige né en décembre 2011, Le complément de provision de 20 239 € est ajusté pour le litige de l'année 2010.

2010	Début d'exercice	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	Fin d'exercice
Autres Provisions (1)	110 648	48 000	70 000	6 548	82 100
<b>Total</b>	<b>110 648</b>	<b>48 000</b>	<b>70 000</b>	<b>6 548</b>	<b>82 100</b>

#### NOTE 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

2010	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	TOTAL
<b>Situation au 31/12/2009</b>	<b>1 477 604</b>	<b>1 024 538</b>	<b>137 501</b>	<b>566 253</b>		<b>226 743</b>	<b>3 432 639</b>
Affectation du résultat N-1						(226 743)	(226 743)
Résultat de l'exercice			10 259	216 483		949 558	1 176 300
Autres variations							
<b>Situation au 31/12/2010</b>	<b>1 477 604</b>	<b>1 024 538</b>	<b>147 760</b>	<b>782 736</b>		<b>949 558</b>	<b>4 382 196</b>
Affectation du résultat N-1						949 558	949 558
Résultat de l'exercice				(949 558)		1 417 878	468 320
Autres variations							
<b>Situation au 31/12/2011</b>	<b>1 477 604</b>	<b>1 024 538</b>	<b>147 760</b>	<b>(166 822)</b>		<b>3 316 994</b>	<b>5 800 074</b>

#### NOTE 12 : AVANCES CONDITIONNEES

2011	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2011
Avances OSEO Innovation	223 306		110 000	113 306
<b>Total</b>	<b>223 306</b>		<b>110 000</b>	<b>113 306</b>

OSEO ANVAR est un établissement public d'aide à l'innovation et la croissance

Les avances conditionnées se détaillent comme suit : En €  
Le solde du au 31/12/11 du Programme "EURINOV" 113 306

Détail des remboursements suivant échéance :

	30/09/2012
Programme "EURINNOV"	113 306

2010	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2010
Avances OSEO Innovation	333 306		110 000	223 306
<b>Total</b>	<b>333 306</b>		<b>110 000</b>	<b>223 306</b>

	30/09/2011	30/09/2012
Programme "EURINNOV"	110 000	113 306

### NOTE 13 : DETTES ET COMPTE DE REGULARISATION

2011	Solde ouverture	Solde fin d'exercice
Dettes fournisseurs	492 652	425 283
Dettes financières (1)	6 042	662 700
Autres dettes	1 153 812	1 495 893
Produits Constatés d'avance (2)	1 998 224	1 990 246
<b>Total</b>	<b>3 650 730</b>	<b>4 574 122</b>

(1) 459 000 € pour OSEO et 193 139 € pour Coface

(2) Les produits constatés d'avance concernent :

\* La facturation des contrats de maintenance au titre de l'année 2011 pour un montant total de 1 878 805 €.

\* La facturation des projets software et hardware en cours et qui ne correspond pas à l'avancement des contrats à hauteur de 106 441 €

2010	Solde ouverture	Solde fin d'exercice
Dettes fournisseurs	479 026	492 652
Dettes financières	4 339	6 042
Autres dettes	1 107 152	1 153 812
Produits Constatés d'avance (1)	2 072 902	1 998 224
<b>Total</b>	<b>3 663 419</b>	<b>3 650 730</b>

### NOTE 14 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE & PAR NATURE

31/12/11 - €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 293 732	13 434	15 537	1 322 703
Prestations de services	5 401 253	84 187	54 764	5 540 204
<b>Total</b>	<b>6 694 985</b>	<b>97 621</b>	<b>70 301</b>	<b>6 862 907</b>

31/12/10 - €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 011 271	28 919	13 631	1 053 821
Prestations de services	4 930 375	82 308	96 155	5 108 838
<b>Total</b>	<b>5 941 646</b>	<b>111 227</b>	<b>109 786</b>	<b>6 162 659</b>

31/12/09 - €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 645 342	21 710	17 613	1 684 665
Prestations de services	4 443 131	50 038	66 899	4 560 068
<b>Total</b>	<b>6 088 473</b>	<b>71 748</b>	<b>84 512</b>	<b>6 244 733</b>

### NOTE 15 : AUTRES PRODUITS

en €	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Subventions d'exploitation	5 000		
Reprises amort. et prov. & transfert (1)	59 803	205 943	450 881
Autres produits d'exploitation	16	3 504	34
<b>Total</b>	<b>64 819</b>	<b>209 447</b>	<b>450 915</b>

(1) Le solde des reprises & des transferts de charges est composé de :

en €	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Reprise sur litige social			141 500
Reprise sur garantie clients			4 351
Reprise sur créances douteuses	9 340		
Reprise sur dépréciation de stock	23 282	170 008	263 778
Transfert de charges	27 181	35 935	41 252
<b>Total</b>	<b>59 803</b>	<b>205 943</b>	<b>450 881</b>

Le poste de transfert de charges est principalement utilisé pour reclasser les avantages en nature et les remboursements de CPAM.

## NOTE 16 : RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers comprennent notamment :

\* Des produits financiers provenant des avances en compte courant de nos filiales (26 698 euros - montant détaillé par filiales en note 24)

Les charges financières sont constituées essentiellement :

\* Des dotations financières concernant nos actions propres pour un montant de 32 116 euros

Détail des reprises de provisions financières sur les filiales du groupe :

en €	2 011	2 010	2 009
Reprise Prov Actions propres		23 132	71 530
Rep Prov Im Fin Acteos GmbH&CO KG	529 762	7 512	8 442
<b>Total</b>	<b>529 762</b>	<b>30 644</b>	<b>79 972</b>

## NOTE 17 : REMUNERATION ALLOUEE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

en €	2 011	2 010	2 009
Organes de direction	96 000	96 000	120 000
<b>Total</b>	<b>96 000</b>	<b>96 000</b>	<b>120 000</b>

## NOTE 18 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

### Produits exceptionnels

en €	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	3 457	22 077	1 899
Autres produits exceptionnels	34 100	76 548	58 661
Produits exceptionnels sur opération en capital			
Produits cession éléments d'actif		14 652	
<b>TOTAL</b>	<b>37 557</b>	<b>113 277</b>	<b>60 560</b>

### Charges exceptionnelles

en €	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		103 589	60 855
Valeur nette comptable sur cession		6 887	
Pénalité & Amendes			647
Charges exceptionnelles sur opération en capital			
Autres charges exceptionnelles	20 239		
Malis s/rachat actions propres		14 459	
<b>TOTAL</b>	<b>20 239</b>	<b>124 935</b>	<b>61 502</b>

## NOTE 19 : RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

€	31/12/2011 AVANT IMPOT	IMPOTS (1)	APRES IMPOTS	31/12/2010 AVANT IMPOT	IMPOTS	APRES IMPOTS	31/12/2009 AVANT IMPOT	IMPOTS	APRES IMPOTS
Résultat courant avant impôts	1 259 711	(140 849)	1 400 560	814 585	(146 631)	961 216	79 835	(147 850)	227 685
Charges et produits exceptionnels	17 318		17 318	(11 658)		(11 658)	(942)		(942)
<b>BENEFICE - PERTE</b>	<b>1 277 029</b>	<b>(140 849)</b>	<b>1 417 878</b>	<b>802 927</b>	<b>(146 631)</b>	<b>949 558</b>	<b>78 893</b>	<b>(147 850)</b>	<b>226 743</b>

(1) \* Impôt sur les bénéfices : 33 290 €

\* Crédit d'impôt recherche : 154 716 €

\* Crédit d'impôt de prospection : 19 423 €



## NOTE 20 : RESULTAT & CAPITAUX PROPRES HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

<b>Impact sur le résultat - €</b>	
Bénéfice net de l'exercice	1 417 878
+ Amortissements dérogatoires (dotations - reprises)	
+ Autres provisions réglementées (dotations - reprises)	
+ Crédit Impôt	140 849
<b>Résultat hors incidence des évaluations dérogatoires</b>	<b>1 277 029</b>
<b>Impact sur les capitaux propres</b>	
Capitaux propres 31/12/11	5 800 074
Crédit impôt	140 849
<b>Capitaux propres hors incidence des évaluations dérogatoires</b>	<b>5 659 225</b>

## NOTE 21 : SITUATION FISCALE LATENTE

en €	A l'ouverture de l'exercice	Var.	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice Créances (Dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice Créances (Dettes)
Contribution Sociale de Solidarité	9 266	2 632	11 898	3 088	878	3 966
Effort de construction	8 440	446	8 886	2 813	149	2 962
Provisions sur stock	22 244	6 229	28 473	7 414	2 076	9 490
Provisions sur actions propres		32 116	32 116		10 704	10 704
Provision sur créances filiales	60 358	(23 230)	37 128	20 117	(7 742)	12 375
Moins Value nette à LT	80 674		80 674			
Déficits fiscaux reportables	8 194 886	(1 149 806)	7 045 080	2 731 629	(383 269)	2 348 360
Ecart de valeurs liquidatives sur OPVCM	25 168	(79 274)	(54 106)	8 389	(26 423)	-18 034
<b>Total</b>	<b>8 401 036</b>	<b>(1 210 887)</b>	<b>7 190 149</b>	<b>2 773 450</b>	<b>(403 627)</b>	<b>2 369 823</b>

Taux d'impôt retenu : 33,33%

## NOTE 22 : ÉCHEANCE DES CREANCES

€	Montant brut	A 1 an au +	A + d'1 an
Créances rattachés à des participations	1 834 466		1 834 466
Prêts			
Autres immobilisations financières	45 132		45 132
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 785 973	2 779 749	6 224
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat : impôt sur les bénéficiaires			
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	171 922	171 922	
Etat : autres impôts et taxes assimilées	174 139	174 139	
Etat : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	179 978	179 978	
Charges constatées d'avance	217 405	217 405	
<b>Total</b>	<b>5 410 215</b>	<b>3 524 393</b>	<b>1 885 822</b>

## NOTE 23 : ÉCÉANCE DES DETTES

€	Montant brut	A 1 an au +	5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts auprès établissements de crédits	460 531	1 531		459 000
Emprunts et dettes financières divers	202 169	9 030		193 139
Fournisseurs et comptes rattachés	425 283	425 283		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	570 160	570 160		
Etat : impôt sur les bénéfices	33 290	33 290		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	807 435	807 435		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts et taxes assimilées	80 984	80 984		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 024	4 024		
Dettes représentatives de titres prêtés				
Produits constatés d'avance	1 990 246	1 990 246		
<b>Total</b>	<b>4 574 122</b>	<b>3 921 983</b>		<b>652 139</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	652 139			652 139
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

## NOTE 24 : ENTREPRISES LIEES

En valeur brute - en €	Acteos Liban	Acteos Beteiligungs	Acteos Gmbh & Co KG	TOTAL
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations	53 032	29 000	1 227 101	1 309 133
Autres immobilisations financières	65 830	795 019	973 617	1 834 466
<b>Créances</b>				
Créances clients & comptes rattachés				
Autres créances				
Avances & Acomptes versés sur commandes				
<b>Dettes</b>				
Emprunts & dettes financières divers				
Avances & Acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	81 027			81 027
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes				
<b>Charges financières</b>				
Produits financiers	1 513	18 194	25 185	44 892

(1) \* Une provision de 795 019 € concernant Acteos Beteiligungs a été comptabilisée sur les immobilisations financières

\* Une reprise de provision de 529 762 € concernant Acteos Gmbh&Co KG a été comptabilisée.

## NOTE 25 : TABLEAU DE L'EFFECTIF MOYEN

31/12/2011	personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres & professions supérieurs	27	
Techniciens & agents de maîtrise	13	
Employés	6	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>46</b>	



31/12/2010	personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres & professions supérieures	24	
Techniciens & agents de maîtrise	15	
Employés	6	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>45</b>	

**NOTE 26 : ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN**

ACTIF - en €	Produits à recevoir	Effet de commerce
Immobilisations financières		
Clients & Comptes rattachés	596 017	
Autres Créances	24 306	
Disponibilités & Divers		
<b>Total</b>	<b>620 323</b>	<b>0</b>

PASSIF - en €	Charges à payer	Effet de commerce
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 501	
Emprunts & dettes financières		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	103 535	
Dettes fiscales & sociales	348 355	
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>453 391</b>	

## NOTE 27 : TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>				
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 417 878</b>	<b>949 558</b>	<b>226 743</b>	
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>				
+/- Dotations nettes aux amortissements & provisions	(364 662)	47 346	(53 891)	
+/- valeurs de cession		(7 765)		
Eléments non générateurs de trésorerie				
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 053 216</b>	<b>989 139</b>	<b>172 852</b>	
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(15 962)</b>	<b>(290 582)</b>	<b>614 050</b>	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 037 254</b>	<b>698 557</b>	<b>786 902</b>	
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Décaiss / acquisition immos incorporelles	(747 939)	(651 694)	(6 368)	
Décaiss / acquisition immos corporelles	(66 056)	(85 957)	(27 654)	
Encaiss / cession d'immos corp et incorp		14 652		
Encaiss / cession immos financières				
Décaiss / acquisition immos financières	(50 490)	(58 709)	(561 535)	
Encaiss / cession immos financières	251 350	366 581	185 270	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(613 135)</b>	<b>(415 127)</b>	<b>(410 287)</b>	
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation de capital ou apports				
Encaissements provenant d'avances conditionnées				
Remboursement d'avances conditionnées	(110 000)	(110 000)	(110 000)	
Encaissements provenant d'emprunts	656 426	1 355	3 088	
Remboursement d'emprunts				
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>546 426</b>	<b>(108 645)</b>	<b>(106 912)</b>	
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>970 545</b>	<b>174 785</b>	<b>269 703</b>	
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>2 195 221</b>	<b>2 020 435</b>	<b>1 750 729</b>	
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>3 165 763</b>	<b>2 195 221</b>	<b>2 020 435</b>	
<b>Ecart</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	
	VMP	232 093	1 737 515	1 236 306
	DISPONIBILITES	2 653 921	286 816	621 639
	ACTIONS PROPRES	281 280	171 995	163 322
	CONCOURS BANCAIRES	-1 531	-1 105	-833
		<b>3 165 763</b>	<b>2 195 221</b>	<b>2 020 435</b>

## NOTE 28 : COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titre	Nombre de titres			
	à la clôture de l'exercice précédent	créés pendant l'exercice	annulés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice
Actions	2 955 207		-	2 955 207
	Nombre de titres		Valeur nominale en €	Capital social en €
Composition du Capital social	2 955 207		0,5	1 477 604

## NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés en €	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Lettre de Confort en faveur de ACTEOS Gmbh & Co KG	210 000	305 000	512 000
Lettre de subordination en faveur de ACTEOS GmbH&Co KG	974 000	1 193 000	1 180 000
Clause de retour à meilleure fortune(SCI) (1)		402 744	336 767
Contrat de location (1)	1 531 389	220 808	333 151
Indemnités de Fin de Carrière	146 377	125 953	124 652
<b>Total</b>	<b>2 861 766</b>	<b>2 247 505</b>	<b>2 486 570</b>

(1) \* En date du 31 mars 2011, une décision commune a été prise entre la SCI Duflot et Acteos SA pour abandonner la clause de retour à meilleur fortune représentant un montant de 403K€. En contre partie, un nouveau bail a été signé entre Acteos SA et la SCI Duflot,

portant le loyer trimestriel à 40K€, pour une durée de 9 ans à compter du 1er avril 2011 pour un montant de 1 321K€.

\* Il s'agit de la location du parc informatique pour un montant de 161K€.

Engagements donnés en Heures	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Droit Individuel de Formation	3 703	3 418	2 912
<b>Total</b>	<b>3 703</b>	<b>3 418</b>	<b>2 912</b>

(2) Suivant détail des heures indiquées en annexe "principes et méthodes utilisées"

## NOTE 30 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

La société mère consolidante se trouve être notre société, ACTEOS SA, qui englobe dans le cadre d'une consolidation par intégration globale les sociétés suivantes :

- Acteos Beteiligungs (ex Acteos GmbH)  
Talhofstrabe 30a  
82 205 Gilching  
Allemagne

- Acteos Liban  
Al Plaza Shaya Center  
Zalka  
Beyrouth  
Liban

- Acteos GmbH & Co KG (ex Cohse GmbH)  
Talhofstrabe 30a  
82 205 Gilching  
Allemagne

## 2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ACTEOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les éléments suivants :

- Le paragraphe 3 « immobilisations financières » du chapitre « Principes et méthodes utilisés » de l'annexe expose l'approche retenue pour la valorisation des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et nous avons vérifié sa correcte application, ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.
- Comme indiqué dans le paragraphe 1 « immobilisations financières » du chapitre « Principes et Méthodes utilisés » et dans la note 1 de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

développement répondant aux critères prévus par le règlement 99-03 du CRC. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les autres éléments sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, et les modalités retenues pour leur amortissement, la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

- Le paragraphe 5 « informations complémentaires » du chapitre « Principes et Méthodes utilisés » expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des en-cours clients et des produits constatés d'avance relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements

consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Laon, le 13 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

Philippe SOUMAH

**Alexandre Minot Audit & Conseils**

Alexandre MINOT

## 3. RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE ET COMPTES CONSOLIDES

### 3.1 Rapport de gestion

#### 3.1.1 Etat des lieux du marché 2011 et perspectives 2012

Aujourd'hui le Groupe Acteos concentre ses efforts sur l'Europe de l'Ouest et le marché Nord-Américain, qui représente à eux deux 80% du marché total du SCM. Avec 6,8 milliards de dollars en 2010, et la confirmation de son retournement vers une croissance positive en 2011, le marché des logiciels pour la Supply Chain démontre des signes de santé renouvelé malgré un environnement difficile.

Globalement 2011 restera comme un bon cru pour Acteos, avec l'atteinte des objectifs qui avaient été annoncés en début d'année au marché.

Concernant le marché Français, 2011 aura eu un double visage, tout d'abord un premier semestre très encourageant avec des performances notables +26,5% de chiffre d'affaires et une rentabilité en très forte amélioration. Puis un deuxième semestre qui quant à lui, aura été beaucoup plus mesuré, enregistrant notamment une baisse d'activité de plus de 3% par rapport à N-1.

Notre filiale allemande quant à elle aura connu une croissance linéaire et progressive, à la fois de son chiffre d'affaires + 22,5 %, mais également de ses résultats tout au long de l'exercice 2011 pour clôturer sur un résultat net de 295K€ contre 8K€ en 2010.

Malgré une volonté affichée de privilégier le développement de l'activité Software sur notre filiale

Allemande, l'exercice 2011 affiche un développement soutenu de l'activité Hardware de + 28%, l'activité Software étant quant à elle restée stable par rapport à 2010.

La stratégie à moyen terme reste de privilégier le développement de l'activité Software en s'appuyant sur des investissements R&D importants pour permettre d'améliorer de manière significative la rentabilité de la société.

En 2012, la conjoncture politique économique et financière notamment en France va nécessairement impacter notre rythme de croissance. Nous restons toutefois confiant dans la capacité globale du groupe Acteos à améliorer ses performances par rapport à 2011.

La restructuration opérée au sein de la cellule commerce-marketing avec la dissociation des responsabilités commerciales et marketing, le développement du modèle de commercialisation « Try and Buy » avec mesure de la performance, la mise en place d'une cellule consultant au sein de notre filiale allemande, la finalisation d'une offre produits complète au titre de la Supply Chain de l'entrepôt au point de vente, sont autant de décisions qui doivent permettre à Acteos d'accélérer son développement sur le marché national et international en 2012.

#### 3.1.2 Rapport d'activité

##### Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 a été arrêté à 11,7 M€ contre 10,2 M€ en 2010, soit une progression de 14,8%. Après un premier semestre en très forte progression de +31%, le second semestre a généré une croissance de seulement 2%.

Le chiffre d'affaires Hardware est en progression de 32% sur l'exercice 2011, quant au Software, il progresse de 5,8%. Le chiffre d'affaire Software représente 54% du chiffre d'affaires groupe en 2011 contre 59% en 2010. Compte tenu de l'évolution du mix produit, la marge brute poursuit sa progression en valeur absolue.

Dans le même temps, les charges d'exploitation ont fait l'objet de maîtrise avec une progression limitée à 13% par rapport à 2010.

##### Analyse du bilan

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2011 ressort à 11,6 M€

A l'actif :

Pas d'évolution dans les prises de participation, le goodwill reste inchangé par rapport à 2010.

Les frais généraux ont connu une augmentation de 22% en 2011 par rapport à 2010 en passant de 2,2M€ à 2,7M€ conséquence notamment des projets de développement commerciaux (sur le marché intérieur et à l'exportation). Les charges de personnel sont en hausse de 7%.

Le résultat opérationnel est en progression de 22,8%.

Le résultat financier ressort à 57 K€ en progression de 42% par rapport à 2010.

Le résultat net du groupe de 1 274 K€ est en forte amélioration par rapport à 2010 de +121,6%, conséquence outre l'amélioration de l'exploitation, de la décision de démarrer l'activation des reports déficitaires et d'une manière générale de comptabiliser l'imposition différée compte tenu des prévisions de résultats positifs à 3 ans.

Le groupe poursuit sa politique d'activation de ses frais de développement en place depuis 2008 dans les comptes consolidés.

Les actifs circulants sont stables par rapport à 2010.



Le cash consolidé disponible est passé de 2 582 à 3 537K€, conséquence notamment de l'amélioration de l'activité, l'obtention d'un prêt à taux zéro OSEO pour

459K€ d'une prise en charge des investissements Amérique du Nord par la Coface de 190K€ en année 1. La variation des autres postes n'amène pas de commentaires particuliers.

Au Passif :

La situation nette consolidée ressort à 5 351 K€ contre 4.172 K€ en 2010.

Reste 1 échéance de remboursement sur les avances conditionnées.

L'endettement financier du groupe est de 674 K€, à noter qu'un prêt à taux zéro a été accordé par OSEO pour un montant de 459 K€ remboursable sur 4 ans à compter du 31/12/2014.

Les provisions pour risques et charges se situe à 494 K€ au 31/12/2011.

Elle concerne pour partie un litige prudhommal en cours, pour lequel la société Acteos se pourvoit en cassation.

La variation des autres postes n'amène pas de commentaires particuliers.

### 3.1.3 Engagements hors bilans et engagements complexes

Engagements hors bilan et risques significatifs du groupe (cf annexes comptes consolidés note 12)

Engagements donnés	31/12/2011	
	K USD	K€
Contrat de location financière et immobilière	23 903	723 979
<b>TOTAL</b>		

Aucun engagement hors bilan significatif n'a été omis de la liste ci-dessus.

Il n'existe pas d'engagements complexes en cours de validité.

### 3.1.4 Les événements importants survenus au cours de l'année 2011 et postérieurement à la clôture de l'exercice

Aucun événement n'est venu affecter de manière significative la situation financière ou commerciale du groupe durant l'exercice.

Aucun événement n'est venu affecter de manière significative la situation financière ou commerciale du groupe après la clôture de l'exercice.

### 3.1.5 Évolutions du périmètre du groupe – prise de participations – informations sur l'évolution des filiales

Aucune nouvelle prise de participation, ni aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice 2011.

L'évolution des filiales de la société ACTEOS a été la suivante au cours de l'exercice 2011 :

#### ■ ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE & Co KG)

Au 31 décembre 2011, le résultat opérationnel ressort à + 299 K€ contre +19K€ en 2010.

Le résultat net s'établit à + 291 K€ après retraitements IFRS (contre +23 K€ en 2010).

Son niveau de trésorerie sur la période s'établit à 374K€.

#### ■ ACTEOS Beteiligungs GmbH

Cette filiale, détenue à hauteur de 100 % par ACTEOS, a été mise en sommeil en 2003.

Au 31 décembre 2011, la société enregistre une perte de 16 K€, après retraitement IFRS, essentiellement générées par les intérêts sur sa dette vis-à-vis de sa maison mère.

#### ■ ACTEOS Liban

Notre filiale, détenue à hauteur de 99 % est dédiée au développement informatique pour le groupe.

Son chiffre d'affaires est uniquement composé de ses refacturations aux entités françaises et allemandes du

groupe et son résultat (retraité IFRS) s'élève à -4K€ au 31 décembre 2011.

L'effectif est de 28 salariés et reste stable par rapport à 2010.



### 3.1.6 Effectifs consolidés

	TOTAL 31/12/2010	ACTEOS SA	ACTEOS Beteiligungs GmbH	ACTEOS GmbH & Co KG	ACTEOS Liban	TOTAL 31/12/2011
Comité de direction	7	6		1		7
Administratif	9	6		3	1	10
Commerciaux / marketing	11	6		4		10
R & D	22	4		4	13	21
Production	40	21		4	14	39
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>43</b>		<b>16</b>	<b>28</b>	<b>87</b>

	TOTAL 31/12/2010	ACTEOS SA	ACTEOS Beteiligungs GmbH	ACTEOS GmbH & Co KG	ACTEOS Liban	TOTAL 31/12/2011
Cadres & professions supérieurs	50	27		7	26	60
Agents de maîtrise	0					
Techniciens	26	10		6		17
Contrats de qualification	0					
Employés	13	6		3	2	11
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>43</b>		<b>16</b>	<b>28</b>	<b>87</b>

### 3.1.7 Comparaison entre les projections présentées dans le précédent rapport de gestion et les réalisations

En K€	Projections 2011	Réalisations 2011
Chiffre d'affaires	Croissance à 2 chiffres	14,80%
Résultat opérationnel	Amélioration de la rentabilité par rapport à 2010	22,90%

## 3.2 Informations sur les tendances et perspectives

### 3.2.1 Principales Tendances

Concernant les principales tendances et perspectives, il conviendra de se reporter au communiqué de presse

relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre qui sera publié en date du 30 avril 2012.

### 3.2.2 Perspectives 2012

Comme annoncé dans le message du président (en page 13 du présent document), l'objectif à terme est de poursuivre l'amélioration des performances du groupe, à la fois par la biais d'une conjoncture économique plus favorable en Allemagne sur ce début d'année 2012 mais également en combattant les effets de cette crise dans le

cadre de nos développements produits pour apporter à nos clients des solutions leur permettant de baisser le coût de leur immobilisation de manière significative dans cette période où les économies sont très recherchées par les acteurs économiques.

## 3.3 Les facteurs de risque

La politique menée par le groupe afin d'analyser, maîtriser et dans la mesure du possible réduire les risques auxquels il est exposé, est décrite dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise en partie 4.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés ci-après :

### 3.3.1 Risques liés à l'économie mondiale

Compte tenu de la conjoncture économique nationale, européenne et mondiale, les performances pourraient être affectées par un ralentissement général de l'économie, ce

ralentissement résultant d'influences sur lesquelles ACTEOS n'a aucune emprise.

Par exemple, un ralentissement, un arrêt, ou un décalage des investissements informatiques de la part des acteurs



économiques liés ou non aux solutions logicielles d'ACTEOS pourrait avoir un impact sur l'activité de la société. Néanmoins, ACTEOS est en mesure de réagir

### 3.3.2 Risques opérationnels

Le chiffre d'affaires et la rentabilité d'ACTEOS sont susceptibles de varier avec une amplitude significative d'un contrat à l'autre compte tenu notamment d'un environnement concurrentiel et d'une pression sur les prix réels, et dans des proportions parfois difficiles à anticiper. Malgré une récurrence observée, et en progression, du chiffre d'affaires provenant des contrats de maintenance et de prestations de service après-vente, auquel s'ajoute depuis 2010 les revenus des logiciels proposés en mode locatif SAAS, la société n'est pas encore en mesure d'assurer à ce jour une progression lissée dans le temps de ses revenus mensuels, ainsi que de sa rentabilité en valeur absolue et relative, ce qui pourrait avoir une

### 3.3.3 Risques liés à la rapidité des évolutions technologiques

Le Groupe opère dans un secteur très compétitif caractérisé par des évolutions technologiques rapides, des standards hautement évolutifs, des changements dans les besoins des clients et l'introduction fréquente de nouveaux produits et de nouvelles fonctionnalités. Les performances futures du groupe dépendent notamment de sa capacité à améliorer ses technologies existantes, à maîtriser les nouvelles technologies et à acquérir,

### 3.3.4 Risques clients

Le dispositif de surveillance des risques comporte une validation du risque client avant signature du contrat, par la direction administrative et financière en France et le manager dirigeant en Allemagne, et par un dispositif de veille sur les clients sensibles.

La société a mis en place et développé un plan d'Assurance Qualité dans le cadre de la conduite des

En % du CA consolidé	1er Client	5 premiers clients	10 premiers clients	20 premiers clients
au 31/12/2011	7%	26%	41%	56%
au 31/12/2010	11%	29%	41%	55%
au 31/12/2009	11%	38%	53%	67%

Depuis plusieurs années, le groupe intensifie ses efforts commerciaux pour une meilleure répartition de son chiffre d'affaires.

Le risque de la société ACTEOS, face au défaut de paiement de ces clients, est relativement faible s'agissant principalement d'une clientèle grands comptes.

### 3.3.5 Risques fournisseurs

ACTEOS est détenteur de contrat de distribution d'éditeurs tels qu'Oracle, Ilog, Business Object dont le groupe intègre certains des produits et technologie à son offre.

L'interruption de ces contrats serait de nature à perturber l'activité du Groupe. La probabilité d'un tel événement est faible.

face à cette situation et saisir les opportunités de croissance par conquête de nouveaux clients, 35 en 2011.

conséquence ponctuelle directe sur sa situation financière et ses résultats à des instants précis de l'année.

Le montant d'investissement nécessaire à l'installation et la mise en place de solutions (le plus souvent supérieur à 100 k€) peut induire une longueur des cycles commerciaux, des délais de prise de décision, de commandes, d'installation, et de mise en œuvre susceptibles d'entraîner des retards de facturation, même si ACTEOS déploie ses meilleurs efforts pour y subvenir. Ces délais peuvent influencer défavorablement sur le niveau apparent d'activité de la Société et, par conséquent, sur le cours de l'action, sans nécessairement traduire dans les faits une situation défavorable.

développer et commercialiser de nouveaux produits, ou apporter les améliorations nécessaires aux produits existants en réponses aux évolutions et besoins du marché. A ce titre, la recherche et le développement restent un axe prioritaire d'investissement pour le groupe, toutefois le volume des investissements nécessaires en rapport avec les capacités financières du Groupe, oblige ACTEOS à procéder à des arbitrages.

projets. Depuis 2002, ACTEOS n'a connu aucun litige significatif auprès de son portefeuille client sur toutes les questions de mal façon. Les postes créances douteuses, et provisions sur créances douteuses restent totalement non significatifs au 31 décembre 2011.

Le délai de règlement moyen des clients s'est amélioré sur l'exercice 2011 en passant de 67 jours à 62 jours.

Les 10 principaux clients de la société représentent 41% du CA global.

ACTEOS est par ailleurs liée à l'éditeur Inform (Allemagne) pour la distribution d'Add\*One, part intégrante de l'offre d'ACTEOS mais sur un volume de Chiffre d'Affaires non significatif.



En % des achats consolidés	1er Fournisseur	5 premiers fournisseurs	10 premiers fournisseurs
Au 21/12/2011	14%	55%	69%
Au 31/12/2010	26%	55%	68%
Au 31/12/2009	44%	65%	72%

### 3.3.6 Risques managériaux et personnel clé

ACTEOS est une entreprise à la pointe du développement technologique, elle accorde en conséquence une importance primordiale dans la qualité du choix de son personnel. Elle puise la richesse de sa culture avec la présence de près de quinze nationalités différentes au sein de son personnel.

La charge de personnel représentant l'essentiel de ses charges d'exploitation, la société procède à une surveillance permanente du ratio de frais de personnel sur chiffres d'affaires. Le Turn-over en 2011 se situe à 11,24% de l'effectif, l'effectif global restant sensiblement stable sur l'année 2011.

Le succès du groupe repose sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié, à ce titre, ses résultats, ses performances, et ses succès commerciaux sont le meilleur atout pour optimiser la qualité de l'effectif.

Le groupe ACTEOS est une structure d'une certaine de salarié, afin de motiver l'ensemble de son personnel une politique suivie de formation et d'évolution individuelle de carrière est mise en place dans le but de fidéliser et de motiver les meilleurs éléments. Le départ notamment à la concurrence de personnes aux compétences clés dans l'entreprise, notamment au service R&D, et commercial, pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats de la société.

Concernant le personnel clé, la mise en place de plan de stock options actives depuis plusieurs années déjà a pour objectif de fidéliser le personnel sur lequel le groupe souhaite bâtir son développement, toutefois l'évolution du cours de bourse du titre ACTEOS, peut diminuer de manière significative les effets souhaités d'une telle politique.

### 3.3.7 Risques juridiques

La société reste engagée dans 1 procès prud'homal. L'intégralité du risque est identifiée depuis 2009, est provisionnée dans le cadre du présent bilan, s'intégrant dans le cours normal de la gestion d'un Groupe. D'un point de vue plus général, la société a procédé à une revue de ses risques juridiques et n'identifie pas à ce jour de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale,

économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte les opérations du groupe. L'activité de la société ACTEOS ne l'expose à aucun risque juridique particulier, identifié à ce jour, dans aucun des pays où elle intervient.

### 3.3.8 Risques liés à la R&D

L'activation des frais de recherches et développement est significatif dans les comptes du Groupe ACTEOS est une

constante depuis plusieurs années dans les comptes d'ACTEOS.

En valeur nette de CIR	2011	2010	2009
Frais R&D activés en K€	593	505	625
% CA	5,07%	4,96%	7,30%
Aides OSEO en K€	563	233	333

Les aides obtenues auprès de l'OSEO à compter de 2011 (459 K€ remboursable sur 4 ans à compter du 31/12/2014), correspondent à des prêts à taux 0 et plus à des avances remboursables au succès. Ces prêts de trésorerie à taux d'intérêt nul permettent de mener dans de bonnes conditions financières les différents

programmes de recherche, leur remboursement n'étant plus conditionné comme par le passé, par le succès commercial et technique du projet financé. En cas d'échec, ces prêts devront tout de même faire l'objet d'un remboursement auprès de l'OSEO.

### 3.3.9 Risques concurrentiels

ACTEOS a rapidement su s'imposer par son savoir faire spécifique et ses technologies de pointe reconnues par le marché. Par sa capacité à recruter les meilleurs collaborateurs et à toujours les faire évoluer dans le cadre de sa politique de formation, ACTEOS devrait consolider sa position d'acteur de référence dans le monde de la Supply Chain.

Toutefois, la concurrence subie de la part de ses différents concurrents, est de nature à influencer négativement les

prix de vente sur les marchés sur lesquels ACTEOS se positionne.

En outre ACTEOS est confronté à la concurrence d'acteurs de taille bien supérieure, aux capacités techniques et commerciales reconnues et donc capables d'accroître leurs parts de marché au détriment potentiellement d'ACTEOS.

### 3.3.10 Risques monétaires et de liquidité financière

La société ACTEOS dispose d'un ratio d'endettement très faible à hauteur de 663K€, ce qui lui donne une totale indépendance financière très enviable en cette période économique toujours mouvementée. La société ACTEOS dispose en conséquence à ce jour d'une capacité d'endettement significative et non entamée.

Le Groupe est très peu exposé aux risques de taux et de change l'intégralité des actifs et des dettes étant libellé en Euro, à l'exception de sa filiale libanaise qui travaille en Dollars US. Dans ce cadre en 2011, la société a démarré

une collaboration avec un établissement financier de dimension internationale, afin notamment de minimiser les impacts imputables au taux de change, et faciliter la gestion de trésorerie Groupe.

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée principalement en dépôt à terme, au risque par essence très faible.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### 3.3.11 Risques informatiques

Une politique stricte de sauvegarde des informations contenues dans nos systèmes d'informations est en place. Une stratégie de sécurité informatique est appliquée comprenant notamment des mesures pour protéger le groupe des intrusions, virus, etc...

Tout le système informatique du Groupe est centralisé au sein d'une salle blanche parfaitement sécurisée par rapport aux normes incendie et inondation en vigueur, et dont l'accès est parfaitement limité et contrôlé.

Une attention plus particulière est apportée à la protection des codes sources de nos programmes, par ailleurs

déposés auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

En dépit des meilleurs efforts et précautions prises, l'incendie, l'inondation, les catastrophes naturelles, l'intrusion d'un virus, une panne des systèmes, l'apparition de bogues dans les applications ne sont pas exclus, et pourraient, en cas de survenance, ralentir, suspendre ou stopper les activités du groupe et par la même avoir une influence sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

### 3.3.12 Assurances

Les principaux contrats d'assurance de la société ACTEOS sont négociés auprès de 2 compagnies d'assurance de premier plan, ils concernent :

*La responsabilité civile avant Livraison*

-au titre des dommages corporels à hauteur de 8 000 K€

-au titre de la faute inexcusable à hauteur de 1 000 K€

-au titre de tous les dommages matériels et immatériels consécutif à hauteur de 2 000 K€

-au titre de tous les dommages matériels et immatériels non consécutif à hauteur de 1 500 K€

*La responsabilité civile après livraison*

-au titre de tous les dommages corporels matériels et immatériels à hauteur de 2 000 K€

*La responsabilité civile professionnelle*

-au titre de tous les dommages corporels mat ou immat consécutifs ou non à hauteur de 1 500 K€

*Responsabilité civile des Mandataires sociaux*

-Au titre des dommages couverts sur la responsabilité des dirigeants à hauteur de 3 000 K€

*Multirisques industriels*

-Au titre de la valeur des bâtiments à neuf à hauteur de 2 025 K€

-Au titre de la perte d'exploitation à hauteur de 5 663 K€

### 3.3.13 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

ACTEOS n'est pas exposée à des risques significatifs en la matière.

#### ■ Agréments, brevets et certifications

ACTEOS détient les agréments liés à l'utilisation de réseaux radio pour HFCOM et HYPERNET.

La Société détient également les agréments suivants selon la norme E.T.S. (European Telecommunication Standard) 300-440, 300-328, 300-220 et ATAS 17.

ACTEOS détient un brevet de détection de variation discontinue de profil, à usage de comptage ou de détection de non qualité.

Ce brevet est déposé aux États-Unis.

Il n'a pas d'incidence sur l'activité actuelle du groupe.

Ces agréments et brevets ne sont pas des éléments critiques.



#### ■ **Marques**

ACTEOS pratique une politique de dépôt de l'ensemble des marques des produits qu'elle édite et commercialise.

#### ■ **Partenariat entre Acteos et Schiever**

Les deux parties s'engagent à élaborer ensemble un programme de développement de systèmes d'information complémentaires à l'existant dans lequel la priorité sera donnée aux développements communs.

Ce partenariat inclut la mise en commun des informations et des moyens humains et technologiques de la part d'Acteos afin de garantir l'efficacité et la pérennité dudit partenariat.

Acteos conserve dans ce partenariat la propriété intellectuelle sur tous les produits développés mais garantit à Schiever des remises importantes sur les prix tarifs.

En 2011, le chiffre d'affaires réalisé avec Schiever s'élève à 485 K€

#### **3.3.14 Autres risques**

A la connaissance d'ACTEOS, aucun autre risque de nature politique, gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'est susceptible d'influer notablement sur ses activités.

Il n'existe pas de procédure générale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

### **3.4 Organes d'administration, de direction et de direction générale**

Nous vous rappelons en outre qu'au cours de sa séance du 14 juin 2005, le Conseil a décidé de confier la Direction

Générale au Président du Conseil d'Administration Monsieur Joseph FELFELI.

#### **3.4.1 Membres du conseil d'administration au 31 décembre 2011**



De gauche à droite : D.DUPONCHELLE, J.FELFELI, G.THOMAS, N.POISSONNIER, D.NEUMANN, F.AKPINAR

**Le Président Directeur Général**, Monsieur Joseph FELFELI nommé ADMINISTRATEUR par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mars 1999 pour 6 années (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2005) et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 14 juin 2005 pour une durée de 6 années et de

l'assemblée générale du 10 juin 2011 pour une durée de 4 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2015. Monsieur FELFELI a été renouvelé à son poste de Président du Conseil d'Administration assumant la Direction générale, lors du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 14 juin 2005.

#### **Les Administrateurs :**

**Monsieur Daniel DUPONCHELLE**, nommé administrateur par l'Assemblée générale Mixte du 20 juin 2008, en remplacement de la société ETV Beteiligungs démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu' à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2010 sur les comptes de l'exercice clos au 31

décembre 2009. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2010 pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**Monsieur Guy THOMAS**, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur V. NARASIMHA jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008 pour une **Monsieur Dieter NEUMANN**, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2010 et tenue dans l'année 2011. Son mandat **Madame Nathalie POISSONNIER**, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui **Monsieur Feridun AKPINAR**, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à

### 3.4.2 Les nominations et renouvellements proposés par le conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 10 juin 2011

Le mandat de Membre du Conseil d'Administration de Monsieur Guy THOMAS expire lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2012.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de son mandat d'administrateur pour une nouvelle période de

### 3.4.3 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du conseil d'administration figurent leur expertise et expérience en matière de gestion.

Vous trouverez ci-après les curriculum vitae de chacun des administrateurs donnant des éléments d'information

#### Expérience des administrateurs

**Joseph Felfeli** : Ingénieur en électronique et docteur en physique des corps solides, Joseph Felfeli démarre sa carrière professionnelle en tant que chercheur puis directeur de laboratoire de recherche orienté vers les problématiques liées à l'hydrogène en tant que vecteur d'énergie, à la suite du premier choc pétrolier de 1974. Il participe au début des années 80 aux initiatives CIM dans l'industrie automobile (Volkswagenwerke) afin de permettre la mutation d'une production de masse à une production de masse personnalisée, il aborde à cette occasion les problèmes de la logistique au niveau stratégique et opérationnel. Il crée Datatronic en 1986 devenu par la suite Acteos, il en est le Président Directeur Général.

**Guy Thomas** : Titulaire d'un troisième cycle en banque Finance, Guy Thomas démarre sa carrière en 1977 en tant que responsable du service étranger, puis à l'inspection bancaire. Il quitte le secteur bancaire en 1983 pour intégrer la direction des financements et de la trésorerie du Groupe Prouvost. En 1987 il devient responsable du service financier de l'AFM, à compter de 1990 il occupe des fonctions d'administrateurs et de direction générale au sein de différentes entités : saint

durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le renouvellement de son mandat pour 4 ans sera soumis à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

a été renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2011, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2014 et tenue dans l'année 2015.

sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2014 et tenue dans l'année 2015.

statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2014 et tenue dans l'année 2015.

quatre années qui expirera en 2016 au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

sur l'expertise et l'expérience de ces derniers, assumant tous à ce jour (ou ayant assumé) des fonctions de direction au sein de sociétés.

Maclou Groupe, LFLM Phildar, Cannelles, Jules, Kibe, etc... a ce jour il dispose de mandats d'administrateurs dans plusieurs sociétés, est membre de comités d'audit, ainsi que conseiller de présidents et d'actionnaires. Guy Thomas est membre du conseil d'administration Acteos depuis le 15 juin 2007.

Monsieur Guy THOMAS dispose d'une compétence reconnue pour l'ensemble des questions comptables, financières et en matière de contrôle interne, à ce titre, il s'est vu confier la présidence du comité des comptes et de l'audit.

**Daniel Duponchelle** : Ingénieur des Arts et métiers, Daniel Duponchelle débute sa carrière en 1972 comme responsable de service des méthodes au sein de Caravanes Sterckeman. Il devient directeur de production chez Rousselle en 1974. Puis il passe un vingtaine d'années dans la distribution au sein des enseignes Auchan, Promodès puis Carrefour, à des postes ciblés sur la chaîne logistique, en 1998 il est nommé directeur général de la Supply Chain région Nord du groupe Carrefour. En 2001 il crée la Nordiste de l'environnement dont il sera le président. A ce jour il occupe différentes fonctions d'administrateurs, il est notamment président du



conseil de surveillance de Ramery environnement, il est administrateur de la société Acteos depuis le 20 juin 2008. Monsieur Daniel DUPONCHELLE dispose d'une compétence reconnue dans le métier de la Supply Chain et de la logistique, à ce titre, il s'est vu confier la présidence du comité des nominations et des rémunérations.

**Dr Dieter Neumann** : Docteur en physique, diplômé de l'université de Göttingen en 1982 (Allemagne), Dieter Neumann a démarré sa carrière en tant que consultant en mécanique des fluides au Max-Planck-Institute. De 1991 à 1998, Il fut consultant au VDI Technology Center de Düsseldorf puis directeur du département IT. Entre 1998 et 2005, il intégrera les divisions IT de plusieurs grands groupes allemands, en tant que directeur de division ou manager général. En septembre 2005, il intègre Acteos GmbH comme Directeur Général, il devient membre du conseil d'administration du Groupe Acteos dès juin 2007.

**Féridun Akpinar est** Expert en Supply Chain, ingénieur de formation et titulaire d'un MBA. Il est depuis 2010 à la tête de la société : Sunzi Consulting, société de conseil sur toutes les opérations relatives à la chaîne logistique. Féridun Akpinar a démarré sa carrière en 1981 chez Total-Atochem où durant 5 années il fut responsable du service procédés et production. Puis il a passé 18 ans

dans le groupe Auchan où il a occupé notamment les fonctions de Directeur des approvisionnements et de la logistique. En 2004, il intègre le Groupement des Mousquetaires au poste de Directeur général de la logistique sur une durée de 5 années.

Monsieur Feridun AKPINAR dispose d'une compétence particulière et reconnue dans le domaine de la supply chain et de la logistique ce qui favorise la réflexion sur les projets stratégiques du Groupe.

**Nathalie Poissonnier** : Entre 1985 et 2001, Nathalie Poissonnier a été juriste au sein de différents grands groupes internationaux. Avocat à la cour depuis 2001, le cabinet Poissonnier a été créé en septembre 2005, spécialisé en droit des affaires dont notamment : les transactions internationales, cessions acquisitions d'entreprises, implantations et restructurations d'entreprise, private equity, joint venture, droit des sociétés, droit commercial, propriété intellectuelle et industrielle, droit communautaire, droit immobilier et contrats commerciaux divers.

Madame Nathalie POISSONNIER dispose de compétences reconnues en Droit des affaires ce qui constitue un atout dans le cadre des opérations de croissance externe envisagée par la société.

#### 3.4.4 Contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société

Aucun contrat de service ne lie les membres des organes d'administration à la société.

#### 3.4.5 Direction au 31/12/2011



De gauche à droite : A.MOREL, E.GHARIOS, C.ZELLE, JM.LEFEBVRE, C.ALLARD et C.SION

Composée de :

- Joseph FELFELI, PDG (cf photo en point 3.4.1)

##### **Direction Opérationnelle France**

- Catherine ALLARD, Directrice commerciale
- Elie GHARIOS, Directeur Des Opérations

- Jean Michel LEFEBVRE, Directeur Consulting
- Alexandre MOREL, Directeur Marketing
- Christophe SION, Directeur Administratif et Financier
- Christian ZELLE, Directeur Recherche & Développement



#### Direction Allemagne

#### Direction Liban

- Dieter NEUMANN, General Manager Acteos Allemagne
- Joseph FELFELI, Gérant Acteos Liban

#### **3.4.6 Intérêts des dirigeants dans le capital**

M. Joseph FELFELI détient directement et indirectement 55,07 % du capital au 31 décembre 2011.

#### **3.4.7 Convention avec la SCI du numéro 6 rue Duflot**

ACTEOS exerce son activité dans des locaux à Roubaix loués à la SCI du numéro 6 rue Duflot contrôlée par Monsieur Joseph FELFELI.

Le bail fait l'objet d'une attestation d'équité établie par un professionnel de l'immobilier d'entreprise indépendant le 1<sup>er</sup> avril 2005.

En outre, nous rappelons qu'en date du 24 juillet 2002, le loyer trimestriel a été réduit à 29 000 €, par voie d'avenant prévoyant une clause de retour à meilleure fortune que le

baillleur a décidé d'abandonner définitivement en 2011 en contrepartie de la conclusion d'un nouveau bail pour une période fixée de 9 années.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2011, un nouveau bail d'une durée ferme de neuf ans a été conclu entre les Sociétés SCI Duflot et ACTEOS. Le loyer trimestriel hors taxes s'élève à 40.000 euros hors taxes foncières, cette actualisation du loyer est conforme au prix de marché.

#### **3.4.8 Convention avec Monsieur Felfeli**

Monsieur FELFELI loue à ACTEOS SA à un prix de marché un appartement sis à ROUBAIX (59100) – rue du Coq Français) afin d'y loger les salariés et les stagiaires

du groupe qui viennent notamment d'Allemagne et du Liban.

Le montant annuel des loyers et des charges locatives s'élève à 10 615€ pour l'exercice 2011.

#### **3.4.9 Actifs appartenant directement ou indirectement à des dirigeants ou à des membres de leur famille**

- Immeuble du 2-4 rue Duflot mentionné ci-dessus.
- Appartement situé rue du coq Français à Roubaix mentionné ci-dessus.

#### **3.4.10 Prêts et garanties**

Néant

#### **3.4.11 Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages**

Au 31 décembre 2011, les sommes provisionnées aux fins de retraite (indemnités de départ à la retraite) aux salariés du groupe s'élèvent à 146 K€.

#### **3.4.12 Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des administrateurs**

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas eu de sommes provisionnées aux fins de retraite (indemnités de départ à la retraite) au profit des administrateurs.



## 3.5 Comptes consolidés Acteos

### 3.5.1 Etat de la situation financière

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE €		31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
		MONTANTS NETS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Goodwill	(Note 1)	594 491	594 491	594 491
Autres immobilisations incorporelles	(Notes 2&3)	1 499 735	1 259 548	1 060 065
Immobilisations corporelles	(Notes 2&3)	296 822	190 682	164 287
Autres actifs financiers non courants	(Notes 2&3)	71 451	72 681	72 245
<b>Total ACTIF NON COURANT</b>		<b>2 462 499</b>	<b>2 117 402</b>	<b>1 891 088</b>
Stocks	(Note 4)	435 064	425 341	490 667
Créances clients	(Note 5)	3 328 535	3 531 128	3 351 082
Actifs d'impôts exigibles		174 139	146 631	147 850
Autres actifs courants	(Note 6)	1 618 076	792 386	760 988
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(Note 7)	3 537 667	2 582 233	2 687 170
<b>Total ACTIF COURANT</b>		<b>9 093 481</b>	<b>7 477 719</b>	<b>7 437 757</b>
<b>Total ACTIF</b>		<b>11 555 980</b>	<b>9 595 121</b>	<b>9 328 845</b>
Capitaux propres - Part revenant au groupe		5 351 310	4 172 115	3 557 944
Capitaux propres - Part revenant aux participations ne conférant pas le contrôle		-301	-362	-652
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 351 009</b>	<b>4 171 753</b>	<b>3 557 292</b>
Emprunts et dette financière à long terme		662 899	4 635	32 850
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	(Notes 9&10)	438 171	404 644	389 206
Autres provisions non courantes	(Notes 9&10)	68 239	82 100	110 648
Avances conditionnées non courantes			113 306	223 306
<b>Total PASSIF NON COURANT</b>		<b>1 169 309</b>	<b>604 685</b>	<b>756 010</b>
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts		10 888	5 617	9 419
Dettes fournisseurs		627 198	559 625	677 834
Provisions courantes	(Notes 9&10)			
Avances conditionnées courantes	(Note 8)	113 306	110 000	110 000
Autres passifs courants	(Note 11)	4 284 270	4 143 441	4 218 290
<b>Total PASSIF COURANT</b>		<b>5 035 662</b>	<b>4 818 683</b>	<b>5 015 543</b>
<b>Total DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>11 555 980</b>	<b>9 595 121</b>	<b>9 328 845</b>



### 3.5.2 Etat sur le résultat global

ETAT SUR LE RESULTAT GLOBAL €		31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<i>(notes 20&amp;21)</i>	<b>11 694 096</b>	<b>10 186 357</b>	<b>10 588 451</b>
Achats consommés		(3 453 572)	(2 833 446)	(3 341 979)
Charges externes		(2 686 597)	(2 196 502)	(2 367 081)
Charges de personnel	<i>(note 14)</i>	(4 343 587)	(4 154 089)	(3 974 491)
Impôts et taxes		(129 828)	(104 494)	(130 451)
Dotations aux amortissements	<i>(note 3)</i>	(420 617)	(387 953)	(339 603)
Autres charges opérationnelles		(48 754)	(30 255)	(105 177)
Autres produits opérationnels		50 899	51 244	61 820
Plus ou moins valeur sur cession d'immobilisation		0	7 765	-1 107
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>662 040</b>	<b>538 627</b>	<b>390 382</b>
Produits de Trésorerie et équivalent de trésorerie		54 561	15 517	57 216
Coût de l'endettement financier brut		(6 357)	(14 265)	(11 296)
Autres charges financières	<i>(note 15)</i>	(92 358)	(58 319)	(144 919)
Autres produit financiers	<i>(note 15)</i>	100 765	96 950	172 469
<b>Résultat financier</b>		<b>56 611</b>	<b>39 883</b>	<b>73 470</b>
Charge d'impôts		555 634	-3 865	
<b>Résultat</b>		<b>1 274 285</b>	<b>574 645</b>	<b>463 852</b>
Part du Groupe		1 274 208	574 346	464 132
Participation ne confèrent pas le contrôle		77	299	(280)
Résultat par action	<i>(note 17)</i>	0,45	0,20	0,16
Résultat dilué par action	<i>(note 17)</i>	0,45	0,20	0,16
Résultat net et gain et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Resultat net</b>		<b>1 274 285</b>	<b>574 645</b>	<b>463 852</b>
Ecart de conversion				
Réévaluation des instruments dérivés de couverture				
Impact plan stocks options		48 079	41 383	28 207
Autres incidences			(1 857)	1 990
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>48 079</b>	<b>39 526</b>	<b>30 197</b>
<b>Résultat global</b>		<b>1 322 364</b>	<b>614 171</b>	<b>494 049</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		1 322 303	613 881	494 329
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des participations ne conférant pas le contrôle		61	290	(280)

### 3.5.3 Variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES €	Capital	Prime	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts des participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Situation au 01 Janvier 2009</b>	<b>1 477 604</b>	<b>1 043 413</b>	<b>137 501</b>	<b>52 007</b>	<b>353 370</b>	<b>3 063 895</b>		<b>3 063 523</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1		28 207		325 163	-353 370	0		
Résultat de l'exercice					463 852	463 852	-280	463 572
Plan stock option				28 207		28 207		28 207
Autres variations				1 990		1 990		1 990
<b>Résultat global</b>				<b>383 567</b>	<b>110 482</b>	<b>494 049</b>	<b>-280</b>	<b>493 769</b>
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	<b>1 477 604</b>	<b>1 071 620</b>	<b>137 501</b>	<b>407 367</b>	<b>463 852</b>	<b>3 557 944</b>	<b>-652</b>	<b>3 557 292</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1		26 924	10 259	426 669	-463 852	0		0
Résultat de l'exercice					574 645	574 645	299	574 944
Plan stock option				41 383		41 383		41 383
Autres variations				-1 857		-1 857	-9	-1 866
<b>Résultat global</b>				<b>466 195</b>	<b>110 793</b>	<b>614 171</b>	<b>290</b>	<b>614 461</b>
<b>Situation au 31 décembre 2010</b>	<b>1 477 604</b>	<b>1 098 544</b>	<b>147 760</b>	<b>873 562</b>	<b>574 645</b>	<b>4 172 115</b>	<b>-362</b>	<b>4 171 753</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1		48 079		526 566	-574 645	0		0
Résultat de l'exercice					1 274 208	1 274 208	77	1 274 285
Plan stock option				48 079		48 079		48 079
Autres variations				-143 092		-143 092	-16	-143 108
<b>Résultat global</b>		<b>0</b>	<b>48 079</b>	<b>0</b>	<b>431 553</b>	<b>699 563</b>	<b>61</b>	<b>1 179 256</b>
<b>Situation au 31 décembre 2011</b>	<b>1 477 604</b>	<b>1 146 623</b>	<b>147 760</b>	<b>1 305 115</b>	<b>1 274 208</b>	<b>5 351 310</b>	<b>-301</b>	<b>5 351 009</b>

### 3.5.4 Tableau des flux de trésorerie

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE €	Consolidé 31/12/2011	Consolidé 31/12/2010	Consolidé 31/12/2009	
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>				
RESULTAT NET	1 274 285	574 645	463 852	
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation				
+/- Dotations nettes aux amortissements & provisions	438 769	373 054	254 038	
+/- charges & produits calculés liés aux stock options & assimilés	(93 322)	41 383	28 207	
+/- values de cession	0	(7 765)	1 107	
Eléments non générateurs de trésorerie				
Intérêts financiers	6 357	14 265	11 296	
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 626 090</b>	<b>995 582</b>	<b>758 500</b>	
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(443 841)</b>	<b>(338 954)</b>	<b>804 351</b>	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 182 249</b>	<b>656 628</b>	<b>1 562 851</b>	
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Décaisst / acquisition immos incorporelles	(758 284)	(658 434)	(779 979)	
Décaisst / acquisition immos corporelles	(162 914)	(108 915)	(54 913)	
Encaisst / cession d'immos corp et incorp		14 652		
Encaisst / cession immos financières	5 919		457 185	
Décaisst / acquisition immos financières	(4 690)	(436)	(185 318)	
Encaisst / cession immos financières				
Encaissement de crédit impôt recherche	146 631	147 850	47 097	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(773 338)</b>	<b>(605 283)</b>	<b>(515 928)</b>	
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation de capital ou apports				
Encaissements provenant d'avances conditionnées				
Remboursement d'avances conditionnées	(113 306)	(110 000)	(110 000)	
Encaissements provenant d'emprunts	693 058		6 658	
Remboursement d'emprunts	(27 200)	(26 860)	(56 789)	
Intérêts d'emprunt et intérêts sur concours bancaires	(6 357)	(14 265)	(11 296)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>546 195</b>	<b>(151 125)</b>	<b>(171 427)</b>	
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>955 106</b>	<b>(99 780)</b>	<b>875 496</b>	
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>2 581 059</b>	<b>2 680 839</b>	<b>1 805 343</b>	
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>3 536 166</b>	<b>2 581 059</b>	<b>2 680 839</b>	
	VMP	232 167	1 770 169	1 266 925
	Comptes bloqués Rentes Allemagne	212 147	226 814	
	DISPONIBILITES	3 093 353	585 250	1 420 245
	CONCOURS BANCAIRES	-1 501	-1 174	-6 331
		<b>3 536 166</b>	<b>2 581 059</b>	<b>2 680 839</b>

### 3.5.5 Annexes des comptes consolidés

La SA ACTEOS a été introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 05 Juillet 2000.

Elle est cotée sur le marché Euronext Paris (N° ISIN : FR0000076861).

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la conception, l'édition, l'intégration et la

mise au point de tout système informatique dédié au domaine de la logistique.

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration du 29 Mars 2012.

#### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'Acteos SA au 31 décembre 2011 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société.



## I - Informations relatives aux méthodes comptables appliquées

### a) Référentiel comptable

Les principes comptables et états financiers annuels consolidés au 31 Décembre 2011 ont été préparés en conformité avec les normes IFRS en vigueur auxquelles le groupe Acteos est soumis.

### b) Estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des

### c) Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'ACTEOS S.A. et de ses filiales au 31 Décembre 2011.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe.

Le contrôle est acquis au Groupe lorsque celui-ci à le pouvoir, directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel de manière à obtenir des avantages des activités de la filiale. Le contrôle est présumé exister lorsqu'ACTEOS S.A. détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupes, ainsi que les produits, les charges et les résultats latents

### d) Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales, ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

### e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur (IAS 38).

- Frais de Développement 5 ans
- Logiciels (codes sources) 4 à 5 ans

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2011 n'ont pas d'impact sur les comptes du groupe Acteos.

changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière de tests de perte de valeur des actifs immobilisés qui est largement fondée sur les estimations de flux de trésorerie futurs et des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance, et en matière de provisions notamment relatives aux litiges, engagements de retraite et autres avantages long terme, et en matière de valorisation d'instruments dérivés.

qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les participations ne conférant pas le contrôle représentent la quote-part de résultat et d'actif net non détenue par le Groupe. Ils sont présentés séparément au compte de résultat et séparément de la part des capitaux propres revenant au Groupe, au bilan consolidé.

Toutes les participations pour lesquelles ACTEOS S.A. assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les goodwill sont évalués au coût diminué des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés immédiatement en résultat.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Autres logiciels 1 à 3 ans



Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs

Les dépenses de développement portées à l'actif au cours de l'année 2011 s'élèvent à 593 k€ et comprennent les coûts de main d'œuvre directe et les autres frais

#### f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Agencement et aménagement des constructions 5/10 ans
- Matériel et outillage 4/5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3/5 ans
- Mobilier de bureau 8 ans

Le Groupe a estimé que, compte tenu de l'utilisation attendue de ses actifs, aucune valeur résiduelle n'avait à être prise en compte.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### g) Actifs financiers

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont

##### ▪ Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus à

##### ▪ Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, sont classés en actifs détenus jusqu'à leur échéance lorsque le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les investissements que le Groupe a l'intention de détenir sur une période indéterminée ne sont pas inclus dans cette catégorie.

Les autres investissements à long terme que le Groupe a l'intention de détenir jusqu'à leur échéance, comme les obligations, sont évalués ultérieurement au coût amorti. Le coût est le montant auquel l'actif financier a été

Les dépenses de développement, c'est à dire celles découlant de l'application des résultats de la recherche en vue de créer des logiciels à usage commercial sont comptabilisés en tant qu'immobilisation dès que les critères suivants sont remplis et démontrés :

attribuables aux dépenses de développement iront à la société ;

- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.
- Evaluation fiable des coûts attribuables à cet actif au cours de son développement.

directs, directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue.

Conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un indice de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location ou de crédit-bail présentant les caractéristiques d'une acquisition, la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est immobilisée et amortie à la date de début du contrat du bien selon la méthode ci-dessus ; la dette correspondante figure au passif.

comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

court terme. Les dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins d'être un instrument de couverture désigné et efficace.

Les gains et les pertes réalisés sur des investissements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat.

comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes positives ou négatives.

#### ▪ Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Les titres non consolidés classés disponibles à la vente sont par

#### h) Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Une provision pour

#### i) Risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels son activité l'amène à faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer ces risques et de veiller au respect des limites définies.

##### ➤ Le risque de crédit

Le risque de crédit est principalement lié aux créances clients. Cette exposition est influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Il est à noter qu'aucun client ne représente à lui seul un risque majeur (encours > 10% de l'encours total).

De plus le Groupe ne se trouve pas exposé à un risque géographique particulier.

La politique de crédit est définie, mise en œuvre et contrôlée par la Direction Financière. Les procédures du Groupe prévoient une étude systématique de la solvabilité des prospects. Une information financière est fournie par la COFACE sur le risque de défaillance client, France ou export.

Sur la base d'une balance âgée la Direction Financière contrôle tous les mois la situation et la qualité de son portefeuille de créance (les créances sont évaluées à leur

#### j) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des parts d'OPCVM et des placements liquides à très court terme ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur.

#### k) Les actions auto détenues

Les actions auto détenues sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

#### l) Avantages au personnel

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

– les régimes à cotisations définies : les obligations du groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est

principe évalués à la juste valeur. Par exception, lorsqu'il s'agit de titres non cotés et que leur juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont évalués au coût. Pour ces instruments, si des dépréciations doivent être constatées, elles revêtent un caractère définitif.

dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable (suivant détail annexé en note 4).

Le coût d'achat des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

juste-valeur qui compte tenu des échéances correspond à la valeur nominale).

Une provision pour dépréciation est déterminée sur la base d'une analyse individuelle par créances. (voir note 5).

##### ➤ Le risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arrivent à échéance. En l'absence d'emprunt et excepté les avances conditionnées, ce risque est limité aux dettes fournisseurs et aux dettes sociales et fiscales (suivant détail annexé en note 11).

##### ➤ Le risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe. En l'absence d'endettement ce risque est limité aux variations du taux de change € / USD. La part des activités réalisées hors de la zone euro est non significative ou limitée aux échanges inter-compagnie avec sa filiale au Liban, rendant le risque de change faible. La société n'a pris aucune position de couverture au 31 Décembre 2011.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur de ces instruments de trésorerie sont comptabilisées en résultat. (Voir Note 7)

comptabilisée au cours de la période sous la rubrique " charges de personnel ".

– les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées en France et au Liban selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière conformément à la norme IAS 19.

Les calculs intègrent pour la France une hypothèse de présence à l'âge du départ en retraite fixé à 67 ans, une hypothèse d'évolution des rémunérations de 2% et un taux d'actualisation de 4,6% (contre 4,5% en 2010).

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Concernant notre filiale allemande, la provision pour engagement de retraite est un engagement unique vis-à-

#### m) Paiements sous forme d'actions

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des options à la date de leur attribution, au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits et en tenant compte d'un taux de départ estimé des salariés.

#### n) Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant

#### o) Impôts différés

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Ils sont évalués au taux d'impôt dont l'application a été

#### p) Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires est reconnu :

- Pour les ventes de marchandises et de services lors de la livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.
- Pour les ventes liées aux projets, les ventes de licences et de prestations de services sont considérées comme liées. La société applique la méthode à l'avancement sur l'ensemble du projet, à savoir sur les ventes de licences et sur les ventes de prestations associées. Le degré d'avancement est calculé à la clôture sur la base des charges engagées par projet, rapportées au

#### q) Résultat financier

Les produits financiers comprennent les produits de participation, les reprises sur provisions financières ainsi que les autres produits financiers.

vis de l'ancien dirigeant, notre filiale allemande n'ayant par ailleurs aucune autre obligation législative vis-à-vis des salariés. Cette provision est fondée sur un calcul actuariel.

Pour le groupe, la provision ainsi calculée au titre des régimes à prestations définies a donné lieu à une dotation nette de 21 K€ au titre de l'exercice annuel 2011.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode binomiale. La charge, étalée sur la durée d'acquisition des droits, est enregistrée en charges de personnel (suivant détail en note 14).

peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisée le cas échéant en fonction des actions en défense de la société Les provisions pour risques et charges sont détaillées en note 9.

décidée par les autorités compétentes à la date d'arrêtés des comptes et ne font pas l'objet d'actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Au 31 Décembre 2011, les impôts différés actifs, sur les déficits fiscaux sont comptabilisés à hauteur de 571K€ compte tenu de prévisions bénéficiaires sur les entités opérationnelles du groupe à 3 ans.

budget global des charges attendues sur le projet.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan sous la rubrique créances client pour la part des produits à recevoir et en autres passifs courants pour la part des produits constatés d'avance.

- Pour les ventes liées aux contrats de maintenance, les produits sont constatés *pro rata temporis* sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.

Les charges financières comprennent les dotations aux provisions financières et les autres charges financières.

Le coût de l'endettement financier brut intègre l'ensemble de la charge d'intérêt portant sur les prêts à court, moyen

et long termes, les contrats de location-financement et les concours bancaires courants.

#### **r) Résultat par action**

Le résultat de base par action correspond au rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la Société.

## **II - Informations relatives au périmètre de consolidation**

### **a) Evolution du périmètre de consolidation**

Aucune évolution de notre périmètre de consolidation au 31 Décembre 2011

### **b) Liste des Sociétés consolidées au 31 décembre 2011**

Sociétés	Siège Social	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode retenue
ACTEOS S. A.	2-4 rue Dufflot 59100 roubaix	France		Société consolidante	
ACTEOS GmbH & Co KG	GILCHING	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
ACTEOS Beteiligungs	GILCHING	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
ACTEOS Liban	BEYROUTH	Liban	99,00%	99,00%	IG

## **III – Notes sur l'état de situation financière et sur l'état du résultat global**

## NOTE 1 - GOODWILL

Survaleurs - en €	Valeurs au 31/12/2009	Valeurs au 31/12/2010	Valeurs au 31/12/2011
Acteos GmbH & Co KG	594 491	594 491	594 491
Acteos Beteiligungs	-	-	-
<b>Total</b>	<b>594 491</b>	<b>594 491</b>	<b>594 491</b>

Conformément aux normes IFRS, les goodwill ne sont plus amortis et sont donc présentés pour leur valeur nette comptable à la date de 1ère application des IFRS, soit le 1/1/2004, avant toute incidence de perte de valeur éventuelle comptabilisée.

Un test de dépréciation (impairment test) est effectué au minimum une fois par an en principe au 1er Novembre et

Les hypothèses ont été les suivantes :

- Une croissance à l'infini de 1,5% (0% au 31/12/2010)

dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Chaque entité juridique est considérée comme une Unité Génératrice de Trésorerie.

Des business plans sont établis à partir desquels est évaluée la valeur nette actuelle des flux de trésorerie futurs attendus (méthode discounted cash flow). La durée retenue pour les business plans est égale à 5 ans.

- Un taux d'actualisation de 10.30% au 31/12/2011 (14.34% au 31/12/2010) se décomposant comme suit :

Taux d'actualisation retenu	2011	2010
Taux sans risque	2,04%	3,34%
Prime de marché action	4,86%	5,00%
Prime de risque spécifique	3,40%	6,00%
<b>Taux retenu</b>	<b>10,30%</b>	<b>14,34%</b>

Ces business plans prennent en considération l'accentuation de l'orientation stratégique de la filiale en matière de développement de l'activité Software et commercialisation des produits développés par Acteos SA.

Les business plans intègrent en conséquence une augmentation de 36% du chiffre d'affaires au terme des 5 ans et une rentabilité d'exploitation au terme des 5 ans similaire à celle de Acteos SA en France.

Ce test n'a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur complémentaire au 31 décembre 2011.

Au-delà de ces variations les tests de dépréciation conduiraient à une dépréciation complémentaire.

La valeur nette comptable de Acteos GmbH étant proche de sa valeur d'utilité, il a par ailleurs été pratiqué des tests de sensibilité afin d'évaluer les différents points morts . Les variations des hypothèses suivantes conduisent à considérer une valeur d'utilité égale à la valeur nette comptable de des titres et avance à la filiale:

- hausse du taux de 4.4 point du taux d'actualisation
- baisse des hypothèses de chiffre d'affaires au-delà de 5 % sur l'ensemble des périodes
- baisse des hypothèses de marge brute annuelle au-delà de 3.5 points sur l'ensemble des périodes



## NOTE 2 - IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

€	Solde 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de développement	1 580 507	594 163			2 174 670
Concessions, brevets, licences	1 126 608	10 811			1 137 419
Autres immobilisations incorporelles	19 416				19 416
Immobilisations incorporelles en cours	221 407	284 281	285 687	466	220 467
<b>Total</b>	<b>2 947 938</b>	<b>889 255</b>	<b>285 687</b>	<b>466</b>	<b>3 551 972</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions	234 453				234 453
Installations tech, mat et outillages ind.	104 147	1 120	27 734		77 533
Autres immobilisations corporelles	800 360	160 656	14 103	619	947 532
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes s/ immo corp.	4 530	1 138			5 668
<b>Total</b>	<b>1 143 490</b>	<b>162 914</b>	<b>41 837</b>	<b>619</b>	<b>1 265 186</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participations	2 034	40			2 074
Autres immobilisations financières	70 646	4 650	5 919		69 377
<b>Total</b>	<b>72 680</b>	<b>4 690</b>	<b>5 919</b>	<b>0</b>	<b>71 451</b>
<b>Total IMMOBILISATIONS</b>	<b>4 164 108</b>	<b>1 056 859</b>	<b>333 443</b>	<b>1 085</b>	<b>4 888 609</b>

Les biens qui font l'objet d'un contrat de financement représentent une valeur nette comptable de 126 088 € au 31/12/2011.

Commentaires sur variations et soldes significatifs:

Conformément à la norme IAS 38 et compte tenu de la nature de l'avancement et de la faisabilité technique et commerciale des projets de développement, ces frais de développement ont été activés en immobilisations. Ces coûts sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans.

Frais de développement activés en 2008	671K€
Frais de développement activés en 2009	625K€
Frais de développement activés en 2010	505K€
Frais de développement activés en 2011	593K€

### 2/ Concessions, brevets, licences

Le solde de ce poste est exclusivement constitué de logiciels.

### 3/ Autres immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles concerne principalement du matériel informatique

### 4/ Immobilisations financières

Le solde au 31 décembre 2011 des autres immobilisations financières est constitué principalement par des dépôts de garantie (dont 40 000 euros à la SCI Duflot)

Seule Acteos SA a engagé au titre de l'année des dépenses de recherche et de développement à hauteur de 748K€ dont 593K€ en valeur nette (après CIR) ont été activés, essentiellement des coûts salariaux.

Ces frais de développement ont porté sur les programmes suivants : développement de la gamme Acteos PPS, développement des nouvelles versions des produits Logidrive et Logiroutes.

€	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de développement	1 296 851	283 656			1 580 507
Concessions, brevets, licences	1 119 868	6 740			1 126 608
Autres immobilisations incorporelles	19 416				19 416
Immobilisations incorporelles en cours		221 407			221 407
<b>Total</b>	<b>2 436 135</b>	<b>511 803</b>		<b>0</b>	<b>2 947 938</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions	185 432	53 000	3 979		234 453
Installations tech, mat et outillages ind.	104 181	3 022	3 056		104 147
Autres immobilisations corporelles	764 239	52 893	16 772		800 360
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes s/ immo corp.	4 530				4 530
<b>Total</b>	<b>1 058 382</b>	<b>108 915</b>	<b>23 807</b>	<b>0</b>	<b>1 143 490</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participations	1 994	40			2 034
Autres immobilisations financières	70 251	395		0	70 646
<b>Total</b>	<b>72 245</b>	<b>435</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>72 680</b>
<b>Total IMMOBILISATIONS</b>	<b>3 566 762</b>	<b>621 153</b>	<b>23 807</b>	<b>0</b>	<b>4 164 108</b>

### NOTE 3 - FLUX D'AMORTISSEMENTS

€	Solde 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2011
<b>Amort / Immobilisations incorporelles</b>					
Amort / Frais de développement	552 832	358 080			910 912
Amort / Concessions, brevets, licences	1 116 150	5 767			1 121 917
Amort / Autres immobilisations incorporelles	19 408				19 408
<b>Total</b>	<b>1 688 390</b>	<b>363 847</b>			<b>2 052 237</b>
<b>Amort / Immobilisations corporelles</b>					
Amort / Constructions	178 217	9 320			187 537
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	89 195	3 851	27 733		65 313
Amort / Autres immobilisations corporelles	685 396	43 599	6 148		722 847
<b>Total</b>	<b>952 808</b>	<b>56 770</b>	<b>33 881</b>		<b>975 697</b>
<b>Total AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 641 198</b>	<b>420 617</b>	<b>33 881</b>		<b>3 027 934</b>

€	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2010
<b>Amort / Immobilisations incorporelles</b>					
Amort / Frais de développement	251 715	301 117			552 832
Amort / Concessions, brevets, licences	1 104 982	11 168			1 116 150
Amort / Autres immobilisations incorporelles	19 373	35			19 408
<b>Total</b>	<b>1 376 070</b>	<b>312 320</b>		<b>0</b>	<b>1 688 390</b>
<b>Amort / Immobilisations corporelles</b>					
Amort / Constructions	174 594	7 602	3 979		178 217
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	84 153	8 098	3 056		89 195
Amort / Autres immobilisations corporelles	635 348	59 933	9 885		685 396
<b>Total</b>	<b>894 095</b>	<b>75 633</b>	<b>16 920</b>	<b>0</b>	<b>952 808</b>
<b>Total AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 270 165</b>	<b>387 953</b>	<b>16 920</b>	<b>0</b>	<b>2 641 198</b>

#### NOTE 4 - STOCKS

€	Valeurs brutes - Solde 31/12/2011	Valeurs brutes - Solde 31/12/2010	Valeurs brutes - Solde 31/12/2009
Stocks matières premières	24 471	13 077	178 519
Stocks de pdts interm. & finis	722	722	1 561
Stocks de marchandises	439 153	434 824	480 595
<b>Total</b>	<b>464 346</b>	<b>448 623</b>	<b>660 675</b>

€	Provision - Solde 31/12/2010	Dotation	Reprise	Autres variations	Provision - Solde 31/12/2011
Dépréciation. / stocks de matières premières	23 282	29 282	23 282		29 282
<b>Total</b>	<b>23 282</b>	<b>29 282</b>	<b>23 282</b>		<b>29 282</b>

€	Provision - Solde 31/12/2009	Dotation	Reprise	Autres variations	Provision - Solde 31/12/2010
Dépréciation. / stocks de matières premières	170 008	23 282	170 008		23 282
<b>Total</b>	<b>170 008</b>	<b>23 282</b>	<b>170 008</b>		<b>23 282</b>

#### NOTE 5 - CREANCES CLIENTS

€	Solde 31/12/2011	Solde 31/12/2010	Solde 31/12/2009
Créances clients	3 332 339	3 543 062	3 363 670
<b>Total</b>	<b>3 332 339</b>	<b>3 543 062</b>	<b>3 363 670</b>

€	Solde 31/12/2010	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2011
Provisions clients	11 934	1 210	9 340		3 804
<b>Total</b>	<b>11 934</b>	<b>1 210</b>	<b>9 340</b>		<b>3 804</b>

€	Solde 31/12/2009	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2010
Provisions clients	12 588	3 852	4 506		11 934
<b>Total</b>	<b>12 588</b>	<b>3 852</b>	<b>4 506</b>		<b>11 934</b>

#### NOTE 5 BIS - DETAIL DES CREANCES CLIENTS PAR DEPASSEMENT D'ECHEANCE

2011	Total Bilan	Non Echu	< 6 mois	6 mois à 1 an	plus de 12 mois
Actif d'exploitations en €	3 332 339	1 494 887	1 709 823	118 298	9 331
Actif financier en €	174 139	174 139			
<b>2010</b>	<b>Total Bilan</b>	<b>Non Echu</b>	<b>&lt; 6 mois</b>	<b>6 mois à 1 an</b>	<b>plus de 12 mois</b>
Actif d'exploitations en €	3 543 062	1 793 627	1 606 640	141 476	1 319
Actif financier en €	146 631	146 631			

#### NOTE 5 TER - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CONTRATS EN COURS A LA CLOTURE

€	2011
Montant brut dû par les clients pour les travaux des contrats (actif)	504 416
Montant brut dû aux clients pour les travaux des contrats (passif)	1 985 246
Coûts encourus sur les contrats en cours	106 713
<b>Bénéfice brut comptabilisé</b>	<b>397 703</b>

## NOTE 6 - AUTRES ACTIFS COURANTS

€	Valeurs brutes - Solde 31/12/2011	Valeurs brutes - Solde 31/12/2010	Valeurs brutes - Solde 31/12/2009
Autres débiteurs	181 401	180 450	145 178
Créances sociales et fiscales	784 155	59 271	58 685
Charges constatés d'avance	652 520	552 665	579 055
<b>Total</b>	<b>1 618 076</b>	<b>792 386</b>	<b>782 918</b>

€	Solde 31/12/2010	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2011
Dépréciations autres débiteurs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

€	Solde 31/12/2009	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2010
Dépréciations autres débiteurs	21 930	0	21 930		0
<b>Total</b>	<b>21 930</b>	<b>0</b>	<b>21 930</b>		<b>0</b>

## NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€	Valeurs au 31/12/2011	Valeurs au 31/12/2010	Valeurs au 31/12/2009
SICAV Banque Populaire du Nord	0	1 056 560	768 097
SICAV Crédit Agricole	44 142	174 763	159 344
SICAV Banque Palatine	188 025	538 845	339 484
<b>TOTAL Valeurs Mobilières de Placement</b>	<b>232 167</b>	<b>1 770 169</b>	<b>1 266 925</b>
Liquidités	3 093 353	585 250	1 420 245
Comptes bloqués Rentes Allemagne	212 147	226 814	
<b>Total</b>	<b>3 537 667</b>	<b>2 582 233</b>	<b>2 687 170</b>

## NOTE 8 : AVANCES CONDITIONNEES

€	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2011
Avances OSEO Innovation	333 306	223 306		110 000	113 306
<b>Total</b>	<b>443 306</b>	<b>223 306</b>	<b>0</b>	<b>110 000</b>	<b>113 306</b>

OSEO ANVAR est un établissement public d'aide à l'innovation et à la croissance

Les avances conditionnées se détaillent comme suit :  
Programme "EURINNOV"

En €  
113 306

Les échéances de remboursement inférieures à un an sont présentées au passif du bilan en passif courant, le solde supérieur à un an en passif non courant.

### Détail des remboursements suivant échéance :

	30/09/2012
Programme "EURINNOV"	113 306

## NOTE 9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

€	Solde 31/12/2010	Dotation	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde 31/12/2011
Prov. pour garanties données	0					0
Prov. autres risques (1)	82 100	20 239		34 100		68 239
<b>Total Prov. pour risques</b>	<b>82 100</b>	<b>20 239</b>		<b>34 100</b>		<b>68 239</b>
Prov. pour pensions (2)	404 644	56 238	8 044		-14 667	438 171
Prov. pour autres charges	0					0
<b>Total Prov. pour charges</b>	<b>404 644</b>	<b>56 238</b>	<b>8 044</b>	<b>0</b>	<b>-14 667</b>	<b>438 171</b>
<b>Total prov. risques et charges</b>	<b>486 744</b>	<b>76 477</b>	<b>8 044</b>	<b>34 100</b>	<b>-14 667</b>	<b>506 410</b>

(1) Les 20 239€ représentent un complément de dotation sur le litige prud'hommal qui a pris naissance durant l'exercice 2010.

La reprise de provision de 34 100 € porte sur un litige prud'hommal démarré en 2010, pour lequel la procédure a trouvé son terme au cours de l'exercice 2011.

(2) Afin de couvrir l'engagement existant de versements de rente, la société Acteos Gmbh a affecté un compte bloqué et un compte bancaire pour respectivement 157 K€ et 84 K€ au paiement de ces rentes.

Le compte bloqué jusqu'au 15 juin 2014 est rémunéré au taux fixe de 3% par an, et le compte bancaire au taux fixe de 2,4% par an.

Compte tenu des paiements de rente effectués depuis la souscription, le solde des actifs réservés au paiement de ces rentes est de 212K€ au 31/12/2011.

€	Solde 31/12/2009	Dotation	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde 31/12/2010
Prov. pour garanties données	0					0
Prov. autres risques (1)	110 648	48 000	70 000	6 548		82 100
<b>Total Prov. pour risques</b>	<b>110 648</b>	<b>48 000</b>	<b>70 000</b>	<b>6 548</b>	<b>0</b>	<b>82 100</b>
Prov. pour pensions (2)	389 206	16 707	1 269			404 644
Prov. pour autres charges	0					0
<b>Total Prov. pour charges</b>	<b>389 206</b>	<b>16 707</b>	<b>1 269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>404 644</b>
<b>Total prov. risques et charges</b>	<b>499 854</b>	<b>64 707</b>	<b>71 269</b>	<b>6 548</b>	<b>0</b>	<b>486 744</b>

## NOTE 10 - ÉCHEANCE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

€	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans	TOTAL
Prov. pour garanties données	0			0
Prov. autres risques (3)		68 239		68 239
<b>Total Prov. pour risques</b>	<b>0</b>	<b>68 239</b>	<b>0</b>	<b>68 239</b>
Prov. pour pensions		33 527	404 644	438 171
Prov. Pour autres charges	0			0
<b>Total Prov. pour charges</b>	<b>0</b>	<b>33 527</b>	<b>404 644</b>	<b>438 171</b>
<b>Total prov. risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>101 766</b>	<b>404 644</b>	<b>506 410</b>

## NOTE 11 - AUTRES PASSIFS COURANTS

€	Solde 31/12/2011	Solde 31/12/2010	Solde 31/12/2009
Avances & Acomptes reçus sur commande	0	149 257	89 620
Dettes fiscales & sociales	1 687 102	1 382 477	1 279 583
Compte courant créditeur	300	494	418
Autres dettes	10 702	3 282	9 552
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Produits constatés d'avance	2 586 166	2 607 931	2 839 117
<b>Total</b>	<b>4 284 270</b>	<b>4 143 441</b>	<b>4 218 290</b>

## NOTE 11 BIS - ANALYSE DES PASSIFS FINANCIERS PAR MATURITE

€	Total	Non échu	< 6 mois	6 mois à 1 an	Plus de 12 mois
Dettes financières	673 787	652 139	21 648		
Dettes fournisseurs	627 198	470 649	163 260	-7 715	1 004
Avances conditionnées	113 306			113 306	
Autres passifs courants	4 284 270		2 991 187	1 293 083	
Échéances contractuelles	1 875 542			459 691	1 415 851
<b>Total</b>	<b>7 574 103</b>	<b>1 122 789</b>	<b>3 176 094</b>	<b>1 858 365</b>	<b>1 416 851</b>

## NOTE 12- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	31/12/2011		31/12/2010		31/12/2009	
	USD	€	USD	€	USD	€
Clause de retour à meilleure fortune (1)				402 744		336 767
Contrat de location financière et immobilière (2)	23 903	1 875 542	23 903	723 979	23 903	474 658
<b>Total</b>	<b>23 903</b>	<b>1 875 542</b>	<b>23 903</b>	<b>1 126 723</b>	<b>23 903</b>	<b>811 425</b>

(1) En date du 31 Mars 2011, une décision commune a été prise entre la SCI Duflot et Acteos SA pour abandonner la clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 403K€

(2) En contre partie, un nouveau bail a été signé entre Acteos SA et la SCI Duflot, portant le loyer trimestriel à 40K€, pour une durée de 9 ans à compter du 01 Avril 2011.

Contrats de location - € - 2011	Charge loyers 2011	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans
Contrats de location simple immobilier	253 908	264 909	1 195 156	
Contrat de crédit-bail (matériel informatique)	65 720	69 732	91 687	
Contrat de location informatique	31 645	28 924	34 166	
Contrats de location simple - autres locations mobilières	95 725	96 126	94 842	

Contrats de location - € - 2010	Charge loyers 2010	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans
Contrats de location simple immobilier	225 005	147 080	214 263	
Contrat de crédit-bail (matériel informatique)	29 857	29 857	12 412	
Contrat de location informatique	50 904	50 904	48 176	
Contrats de location simple - autres locations mobilières	106 310	106 310	114 977	

Contrats de location - € - 2009	Charge loyers 2009	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans
Contrats de location simple immobilier	266 526	217 467		
Contrat de crédit-bail (matériel informatique)	10 347	10 068	17 326	
Contrat de location informatique	42 651	34 356	51 117	
Contrats de location simple - autres locations mobilières	101 135	84 419	59 905	

## NOTE 13- SYNTHÈSE DES CLASSES D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES

### Au 31 décembre 2011

Classes d'instruments financiers - en €	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Instruments non financiers	Total de la valeur nette comptable
Autres actifs financiers non courants				69 377				69 377
Créances clients				3 328 535				3 328 535
Dérivés de couverture								-
Autres créances				1 618 076				1 618 076
<b>Actifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 015 988</b>				<b>5 015 988</b>
Emprunts obligataires								-
Emprunts - contrat de crédit bail						662 899		662 899
Dettes envers les établissements de crédit								-
Emprunts à court terme						10 888		10 888
Dettes fournisseurs				627 198				627 198
Dérivés de couverture								-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>627 198</b>		<b>673 787</b>		<b>1 300 985</b>

### Au 31 décembre 2010

Classes d'instruments financiers - en €	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Instruments non financiers	Total de la valeur nette comptable
Autres actifs financiers non courants				70 647				70 647
Créances clients				3 531 128				3 531 128
Dérivés de couverture								-
Autres créances				792 386				792 386
<b>Actifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 394 161</b>				<b>4 394 161</b>
Emprunts obligataires								-
Emprunts - contrat de crédit bail						4 635		4 635
Dettes envers les établissements de crédit								-
Emprunts à court terme						5 617		5 617
Dettes fournisseurs				559 625				559 625
Dérivés de couverture								-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>559 625</b>		<b>10 252</b>		<b>569 877</b>

### Au 31 décembre 2009

Classes d'instruments financiers - en €	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Instruments non financiers	Total de la valeur nette comptable
Autres actifs financiers non courants				70 251				70 251
Créances clients				3 351 082				3 351 082
Dérivés de couverture								0
Autres créances				760 988				760 988
<b>Actifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 182 321</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 182 321</b>
Emprunts obligataires								0
Emprunts - contrat de crédit bail						32 850		32 850
Dettes envers les établissements de crédit								0
Emprunts à court terme						9 419		9 419
Dettes fournisseurs				677 864				677 864
Dérivés de couverture								0
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>677 864</b>		<b>42 269</b>	<b>0</b>	<b>720 133</b>

## NOTE 14 - LES CHARGES DE PERSONNEL

€	Consolidé 31/12/2011	Consolidé 31/12/2010	Consolidé 31/12/2009
Rémunération du personnel	(3 776 449)	(3 563 747)	(3 668 304)
Charges sociales	(1 184 934)	(1 083 553)	(1 123 291)
Paiement sous forme d'actions (1)	(48 079)	(41 383)	(28 207)
Taxes	(54 495)	(53 525)	(52 656)
Charges de personnel incluses en production immobilisée	694 571	612 310	717 698
Transfert de charges	46 038	57 398	65 814
Dotation litige social	(20 239)	(48 000)	(34 100)
Reprise sur litiges sociaux	0	70 000	141 500
Litiges sociaux sur exercices sociaux	0	(103 589)	
Provision pour bonus			
Reprise de provision pour bonus			7 055
<b>Total</b>	<b>(4 343 587)</b>	<b>(4 154 089)</b>	<b>(3 974 491)</b>

(1) le groupe a émis plusieurs plans



1/ Plan d'option de souscription d'actions :

Date d'attribution	10/05/2007	12/02/2008	04/12/2008	02/04/2009	11/06/2010	10/06/2011
Nombre	10 000	15 000	25 000	60 000	10 000	35 000
Date d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012	02/04/2013	11/06/2014	10/06/2015
Prix d'exercice (en €)	4,8	2,69	1,42	1,48	2,49	2,86
Juste valeur des options (en €)	3,5	1,92	0,77	0,97	1,08	1,19

Les hypothèses retenues pour la valorisation et la comptabilisation de ces options sont les suivantes :  
Volatilité attendue : entre 42.23% et 78.80% selon le plan

Taux d'intérêts : entre 2.07 et 4.61% selon le plan  
Taux de départ : 12%

Sur la base de ces hypothèses, le calcul de la provision a donné lieu à une charge de 48K€ sur l'exercice 2011

En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des services reçus est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur des options à la date de leur

attribution et au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode binomiale

La charge, étalée sur la durée d'acquisition des droits, est enregistrée en charges de personnel.

**NOTE 15 : RESULTAT FINANCIER**

€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Autres produits de participation	58	60	598
Revenus des prêts	2 521	2 521	2 521
Intérêts et produits assimilés	7 540	6 702	4 783
Produits des autres immobilisations financières		9 136	3 771
Gains de change	58 529	78 531	160 796
Reprises sur prov. Et amort.financiers	32 117		
<b>Total compte de résultats</b>	<b>100 765</b>	<b>96 950</b>	<b>172 469</b>

**Autres charges financières**

€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dotation aux prov & amort. Financiers	32 116		
Pertes de change	28 019	42 944	144 767
Autres charges financières	32 223	15 375	152
<b>Total compte de résultats</b>	<b>92 358</b>	<b>58 319</b>	<b>144 919</b>



## NOTE 16 - IMPOTS DIFFERES

Au 31/12/2011 le montant des déficits ordinaires reportables s'élevait à 10 590 727 € (7 045 060 € pour la France et 3 545 667€ pour l'Allemagne).

Activation des reports déficitaires	2011	2010	2009
<b>Acteos SA :</b>			
Solde report déficitaire au 31 Décembre	7 045 060	8 194 886	9 006 618
Activation report déficitaire à 3 ans consolidation au 31.12	1 800 000		
Solde report déficitaire non imputés au 31.12	5 245 060	8 194 886	9 006 618
<b>Acteos GmbH&amp;Co KG :</b>			
Solde report déficitaire au 31 Décembre	2 798 584	2 793 460	2 775 141
Activation report déficitaire à 3 ans consolidation au 31.12	537 500		
Solde report déficitaire non imputés au 31.12	2 261 084	2 798 584	2 775 141
<b>Acteos Beteteiligungs :</b>			
Solde report déficitaire au 31 Décembre	747 083	747 083	734 567
Activation report déficitaire à 3 ans consolidation au 31.12			
Solde report déficitaire non imputés au 31.12	747 083	747 083	734 567
<b>Montant groupe report déficitaire activé au 31.12</b>	<b>2 337 500</b>		
<b>Montant de la créance d'impôt au titre des reports déficitaires constatée au 31.12</b>	<b>680 625</b>		
<b>Calcul de l'impôt différé actif sur les différences temporelles</b>			
	2011	2010	2009
<b>Acteos SA :</b>			
Organic	3 966	3 088	3 738
Effort construction	2 962	2 813	2 894
Plus & moins value latente sur OPCVM	(18 058)	3 530	(4 859)
Provisions stock	9 490	7 414	15 250
Provisions SAV			
Provisions dépréciations actions propres	10 704	7 354	15 064
Provisions sur avances Acteos GmbH&Co KG		8 333	8 333
Provisions sur avances Acteos Beteteiligungs	12 375	11 785	11 439
Incidence des retraitements	89 478	73 111	63 704
<b>Total</b>	<b>110 917</b>	<b>117 428</b>	<b>115 563</b>
<b>Acteos Liban :</b>			
Incidence des retraitements	11 831	9 918	8 085
<b>Acteos GmbH &amp; Co KG :</b>			
Incidence des retraitements	-3 849		
<b>Total Groupe</b>	<b>118 898</b>	<b>127 346</b>	<b>123 648</b>
<b>Calcul de l'impôt différé passif sur les différences temporelles</b>			
<b>Acteos SA :</b>			
Incidence des retraitements	(228 372)	(620 353)	(414 603)
<b>Acteos GmbH&amp;Co KG :</b>			
Incidence des retraitements		(8 351)	(6 137)
<b>Total Groupe</b>	<b>(228 372)</b>	<b>(628 704)</b>	<b>(420 740)</b>
<b>Activation d'impôt différés</b>	<b>+571 092</b>		

A compter du 31/12/2011, le groupe Acteos a pris la décision d'activer ses impôts différés, compte tenu de prévision bénéficiaire à 3 ans.

## NOTE 17 - RESULTAT PAR ACTION

### Résultat Dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte de l'impact maximal des instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté des instruments financiers dilutifs suivants :

Des options de souscriptions des plans de stock-options et actions gratuites en circulation dans la monnaie au 31 décembre 2011 soit 150 000 titres.



Résultat Par action	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Nombre de titres émis de la société mère à l'ouverture (valeur nominale 0,5€/ action)	2 955 207	2 955 207	2 955 207
Nombre de titres créés pendant l'exercice	0	0	0
Nombre de titres émis de la société mère à la clôture	2 955 207	2 955 207	2 955 207
Actions propres	-120 000	-67 017	-72 017
Nombre de titres prorata temporis en circulation pendant l'exercice	2 835 207	2 888 190	2 883 190
Effet dilutif des actions propres et plans d'option de souscription d'actions	6 283	23 187	18 778
Nombre moyen d'actions total sur l'année	2 841 490	2 911 377	2 901 968
Résultat	1 274 285	574 645	464 852
Résultat par action	0,45	0,20	0,16
Résultat dilué par action	0,45	0,20	0,16
Dividendes versés / action		0	0

#### NOTE 18 : REMUNERATION ALLOUEE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

##### Au 31 décembre 2011

Avantages à court terme	247299
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant
Autres avantages à long terme	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	Néant
Paievements en actions	Néant

Sont définis comme étant les principaux dirigeants du groupe Acteos les mandataires sociaux et administrateurs dûment rémunérés

#### NOTE 19 - SECTEURS OPERATIONNELS

	2011	2010	2009
CA à l'avancement Allemagne	(81 331)	14 758	(43 113)
Homogénéisation des amortissements	(12 762)	(18 344)	(9 018)
Immobilisation R&D	(298 360)	(310 604)	563 739
CIR	68 815	46 100	24 204
Stock Option	(48 079)	(26 924)	(28 207)
Retraites	(20 424)	(1 302)	(22 669)
VMP	(32 580)	2 035	(432)
Contrats Leasing	72 235	58 148	(1 870)
<b>Total des retraitements</b>	<b>(352 486)</b>	<b>(236 133)</b>	<b>482 634</b>

## NOTE 20 - INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

au 31/12/2011	France	Liban	Allemagne	Eliminations	Retraitements	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>						
- Hors Groupe	6 862 907		4 912 520		(81 331)	11 694 096
- inter-zone géographique		918 080		(918 080)		0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>6 862 907</b>	<b>918 080</b>	<b>4 912 520</b>	<b>(918 080)</b>	<b>(81 331)</b>	<b>11 694 096</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>704 407</b>	<b>12 012</b>	<b>298 107</b>		<b>-352 486</b>	<b>662 040</b>
<b>En % du CA</b>	<b>10%</b>	<b>1%</b>	<b>6%</b>			<b>6%</b>
<b>Nbre de clients représentant plus 10% du CA du groupe</b>						
				Coût de l'endettement financier (net)		48 204
				Autres produits financiers		100 764
				Autres charges financières		(92 358)
				Résultat avant impôt		718 650
				Charge d'impôt		(555 635)
				Résultat des entreprises associés		77
				<b>Résultat net</b>		<b>1 274 285</b>
				<b>Part du groupe</b>		<b>1 274 208</b>

au 31/12/2010	France	Liban	Allemagne	Eliminations	Retraitements	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>						
- Hors Groupe	6 162 660		4 008 939		14 758	10 186 357
- inter-zone géographique		844 604		(844 604)		0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>6 162 660</b>	<b>844 604</b>	<b>4 008 939</b>	<b>(844 604)</b>	<b>14 758</b>	<b>10 186 357</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>717 265</b>	<b>40 322</b>	<b>17 173</b>		<b>-236 133</b>	<b>538 627</b>
<b>En % du CA</b>	<b>12%</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>			<b>5%</b>
<b>Nbre de clients représentant plus 10% du CA du groupe</b>						
	0		1	Coût de l'endettement financier (net)		1 252
				Autres produits financiers		96 950
				Autres charges financières		(58 319)
				Résultat avant impôt		578 510
				Charge d'impôt		(3 865)
				Résultat des entreprises associés		299
				<b>Résultat net</b>		<b>574 645</b>
				<b>Part du groupe</b>		<b>574 346</b>

au 31/12/2009	France	Liban	Allemagne	Eliminations	Retraitements	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>						
- Hors Groupe	6 243 233		4 427 041		(81 823)	10 588 451
- inter-zone géographique	1 500	709 907	2 894	(714 301)		0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>6 244 733</b>	<b>709 907</b>	<b>4 429 935</b>	<b>(714 301)</b>	<b>(81 823)</b>	<b>10 588 451</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(117 411)</b>	<b>(9 469)</b>	<b>34 628</b>		<b>482 634</b>	<b>390 382</b>
<b>En % du CA</b>	<b>-2%</b>	<b>-1%</b>	<b>1%</b>			<b>4%</b>
<b>Nbre de clients représentant plus 10% du CA du groupe</b>						
	0		1	Coût de l'endettement financier (net)		45 920
				Autres produits financiers		172 469
				Autres charges financières		(144 919)
				Résultat avant impôt		463 852
				Charge d'impôt		
				Résultat des entreprises associés		(280)
				<b>Résultat net</b>		<b>463 852</b>
				<b>Part du groupe</b>		<b>464 132</b>

## NOTE 21 : AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

### 1) Ventilation du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

En €	2011	En %	2010	En %	2009	En %
Hardware	5 394 486	46%	4 176 406	41%	5 505 995	52%
Software	6 299 610	54%	6 009 951	59%	5 082 456	48%
<b>Total</b>	<b>11 694 096</b>	<b>100%</b>	<b>10 186 357</b>	<b>100%</b>	<b>10 588 451</b>	<b>100%</b>



## 2) Répartition géographique du CA :

En €	2011	2010	2009
France	6 843 505	5 908 087	6 141 302
Allemagne	3 664 904	3 055 907	3 282 420
Autres pays CEE	403 484	305 591	211 769
Amérique du Nord	589 975	509 318	847 076
Autres pays	192 228	407 454	105 885
<b>Total</b>	<b>11 694 096</b>	<b>10 186 357</b>	<b>10 588 451</b>

## 3) Analyse des charges d'amortissement et des charges sans contrepartie en trésorerie incluses dans le résultat opérationnel :

En €	2011	2010	2009
<b>France</b>			
Amortissements	390 319	345 989	285 244
Stocks options	48 079	41 383	28 207
Dot nettes aux prov	20 424	-27 247	-89 082
<b>Liban</b>			
Amortissements	18 046	23 508	28 268
Dot nettes aux prov	17 603		7 265
<b>Allemagne</b>			
Amortissements	12 252	16 441	26 091
Dot nettes aux provisions	- 17 016	14 363	-3 748
<b>Total</b>	<b>489 707</b>	<b>414 437</b>	<b>282 245</b>

## 4) Actifs non courants :

En €	2011	2010	2009
France	1 757 255	1 421 649	1 166 508
Liban	- 2 068	7 070	27 995
Allemagne	635 861	616 002	624 340
<b>Total</b>	<b>2 391 048</b>	<b>2 044 721</b>	<b>1 818 843</b>

## NOTE 22- EFFECTIF

	Consolidé 31/12/2011	Consolidé 31/12/2010	Consolidé 31/12/2009
<b>Effectif moyen</b>	<b>87</b>	<b>89</b>	<b>91</b>
<b>Effectif par société</b>			
Acteos SA	43	45	46
Acteos GmbH&Co KG	16	17	19
Acteos Beteiligungs			
Acteos Liban	28	27	26
<b>Effectif à la date du 31 décembre</b>	<b>88</b>	<b>93</b>	<b>91</b>
<b>Effectif par catégorie (1)</b>			
Cadres et professions supérieurs	60	61	65
Techniciens et agents de maîtrise	17	18	16
Employés	11	10	10
Ouvriers			
<b>Effectif moyen par CSP</b>	<b>87</b>	<b>89</b>	<b>91</b>

(1) Une assimilation socio-professionnelle a été faite concernant les filiales

## NOTE 23 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'année 2011 se détaillent comme suit :

	Cabinet A. Minot Audit & Conseils		Cabinet DELOITTE et Associés	
En K€H.T	31/12/2011		31/12/2011	
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	20	100%	50	100%
Missions accessoires	0	0	0	0%
<b>Sous-total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>
Autres prestations	-	-	-	-
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>50</b>	<b>0%</b>

## NOTE 24 - PARTIES LIEES

En application de la norme IAS 24, nous portons à votre connaissance le fait que Mr Joseph Felfeli, Président Directeur Général du Groupe Acteos, a contracté les conventions suivantes :

Acteos exerce son activité dans des locaux situés à Roubaix et loués à la SCI Dufлот qui est contrôlée par Monsieur Felfeli. (loyer 2011 de 186 Keuros)

un nouveau bail a été signé entre Acteos SA et la SCI Dufлот, portant le loyer trimestriel à 40K€, pour une durée de 9 ans à compter du 01 Avril 2011. (cf note 12 de la présente annexe)

Monsieur Felfeli loue à Acteos à un prix de marché un appartement situé à Roubaix (loyer annuel de 11 K€)

### 3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ACTEOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie (goodwill, fonds de commerce notamment) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les paragraphes I.d « Goodwill » et III.note 1 de l'annexe consolidée. Nous avons examiné les procédures de collecte et d'identification des indicateurs de perte de valeur, la méthode de détermination des justes valeurs, et les données et hypothèses utilisées lors de la réalisation de ce test.
- Comme indiqué dans les paragraphes I.e « Immobilisations incorporelles » et II.note 2 de l'annexe consolidée, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les autres

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

éléments sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement, la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les états financiers fournissent une information appropriée.

- Le paragraphe I. p « Reconnaissance des revenus » de l'annexe consolidée expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des en-cours clients et des produits constatés d'avance relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Le paragraphe I.o « Impôts Différés » de l'annexe consolidée expose l'approche retenue pour l'évaluation et la comptabilisation des impositions différées. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les éléments sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation.

de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Laon, le 13 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

**Alexandre Minot Audit & Conseils**

Philippe SOUMAH

Alexandre MINOT

### **3.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

Nous avons été avisés des conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à

#### **Convention de location immobilière avec la SCI 6 rue Dufлот**

Administrateur concerné : Monsieur Joseph FELFELI

#### **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 avril 2011, la conclusion d'un nouveau bail commercial à effet rétroactif au 1er avril 2011 avec la SCI 6 rue Dufлот

l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

concernant la jouissance d'un immeuble à usage de bureaux situé 2-4 rue Dufлот à Roubaix (59100). concomitamment à l'abandon des garanties données par votre société en cas de retour à meilleure fortune.



Modalités :

En date du 21 avril 2011, la société ACTEOS a signé un nouveau bail commercial avec la SCI 6 rue Dufлот à effet rétroactif au 1er avril 2011. Ce bail fixe le loyer trimestriel au montant révisable de 40 000 € HT. De façon

concomitante, le bailleur renonce au bénéfice de la clause de retour à meilleure fortune qui avait été stipulée par avenant pour lui garantir le paiement du manque à gagner suite au «gel» des loyers depuis 2002.

**Convention de compte courant à la société Acteos Gmbh and Co KG**

Administrateur concerné : Monsieur Joseph FELFELI

Nature et objet :

En date du 16 mars 2011, votre conseil d'administration a défini un plan de remboursement des avances consenties par votre société à la société Acteos Gmbh and Co KG .

Modalités :

Les modalités prévoient un remboursement trimestriel de 50 000 €, sur une période de six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions

et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**CONVENTIONS D'UTILISATION DU NOM « ACTEOS » PAR LES FILIALES**

Nature et objet :

En date du 28 mars 2006, votre conseil d'administration a autorisé ses filiales :

- Acteos Liban

- Acteos Gmbh and Co KG
- Acteos Beteiligungs Gmbh

à utiliser le nom Acteos , dans le but principalement de protéger la marque en cas de cession d'une filiale.

Modalités :

La convention ne prévoit pas de rémunération à ce titre.

**CONVENTIONS AVEC LA SCI 6 RUE DUFLLOT**

**1. Convention de prestation**

Nature et objet :

**2. Location de logement**

Nature et objet :

En date du 3 décembre 2004, votre conseil d'administration a autorisé la location auprès de Monsieur

En date du 25 avril 2003, votre conseil d'administration a autorisé une convention de prestations administratives et comptables à la SCI 6 rue Dufлот.

FELFELI d'un logement destiné à l'hébergement de salariés et stagiaires du groupe.

Chez ACTEOS SA au 31/12/2011

Conventions SCI Dufлот	Modalités	Créances	Dettes	Charges	Produits
Prestations administratives et comptables	610 € HT par an	0 €	0 €		610 €
Location de logement	Facturation loyer + charges	0 €	0 €	10 175 €	

**CONVENTION CONCLUE AVEC MONSIEUR JOSEPH FELFELI**

**1. Compte courant d'associé**

Nature et objet :

En date du 14 mai 1999, votre conseil d'administration a autorisé la rémunération du compte courant d'associé, au nom de Monsieur FELFELI, dans les limites fiscalement admises.

Modalités :

Le compte courant d'associé n'a pas été rémunéré en 2011, eu égard à la faiblesse du montant des intérêts. Le montant du compte courant s'élève à 300 € au 31 décembre 2011.

**CONVENTIONS CONCLUES AVEC ACTEOS GMBH AND CO KG**

**1. Convention d'avance en compte courant**

Nature et objet :

En date du 27 mars 2002 et du 18 mars 2003, votre conseil d'administration a autorisé l'avance de fonds en compte courant à la société Acteos Gmbh and Co KG.





**2. Convention de prestations de services avec la société Gmbh and Co KG**

Nature et objet :

En date du 17 octobre 2002, votre conseil d'administration a autorisé la fourniture de prestations administratives,

commerciales par Acteos S.A. à Acteos Gmbh anc Co KG et prestations intellectuelles par Acteos Gmbh and Co KG à Acteos S.A.

Chez ACTEOS SA au 31/12/2011

Conventions avec Actéos GMBH	Modalités	Créances	Dettes	Charges	Produits
Avances en comptes courants	rémunération Euribor 3 mois + 1 %	973 617 €			25 185 €
Prestations administratives et commerciales	Facturation aux prix de revient	0 €	0 €	93 197 €	9 072 €

**CONVENTIONS CONCLUES AVEC ACTEOS LIBAN SARL**

**1. Convention de prestation de services**

Nature et objet :

En date du 19 septembre 2005, votre conseil d'administration a autorisé la fourniture de prestations intellectuelles par Acteos Liban SARL à Acteos S.A.

**2. Convention d'avance en compte courant**

Nature et objet :

En date du 18 mars 2003, votre conseil d'administration a autorisé une avance en compte courant à la société Acteos Liban SARL.

**3. Convention de prise en charge des frais**

Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 novembre 2003 la prise en charge par Acteos S.A. des

frais d'hébergement de salariés d'Acteos Liban SARL en France.

Chez ACTEOS SA au 31/12/2011

Conventions avec Actéos Liban	Modalités	Créances	Dettes	Charges	Produits
Avances en comptes courants	rémunération Euribor 3 mois + 1 %	65 830 €			1 513 €
Prestations intellectuelles	Cout de revient +5%	0 €	81 027 €	875 085 €	
Prise en charge de frais d'hébergement des salariés	Facturation aux frais réels	0 €	0 €		43 695 €

**CONVENTION CONCLUE AVEC ACTEOS BETEILIGUNGS GMBH**

**1. Convention d'avance en compte courant**

Nature et objet :

En date du 27 mars 2002 et du 18 mars 2003, votre conseil d'administration a autorisé une avance en compte courant à la société Acteos Beteiligungs Gmbh.

Modalités :

Au 31 décembre 2011, le montant des avances consenties à Acteos Beteiligungs Gmbh s'élève à 795 019 €, en ce inclus la rémunération de ces avances sur l'exercice 2011 au taux Euribor à trois mois + 1%, correspondant à un montant de 18 194 €

Neuilly-sur-Seine et Laon, le 13 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

Philippe SOUMAH

**Alexandre Minot Audit & Conseils**

Alexandre MINOT



### **3.8 Conséquences de l'activité de la société sur l'environnement (article 143-3 du décret du 23 mars 1967)**

La nature de l'activité de la société n'entraîne pas de conséquences significatives sur l'environnement au sens de l'article précité.

### **3.9 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce**

Les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2012.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions.

L'ensemble des conventions réglementées sont reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

## 4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de Commerce, la loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- Des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise,
- De la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,

Le conseil d'Administration se réunit en principe sur la base d'une fréquence tous les 2 mois, il est suppléé dans ses travaux par les comités : d'Audit (sur une base de 3 réunions par an) et des rémunérations (sur une base de 2 réunions par an).

Pour chacune de ces réunions les travaux sont préparés par les différents membres du Comité de Direction en fonction des thématiques abordées. Pour l'ensemble des thèmes abordés, des supports sont systématiquement

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 29 mars 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

### 4.1 La gouvernance d'entreprise

#### 4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

Jusqu'à présent, la Société n'avait pas pris la décision dans le cadre d'un Conseil d'Administration de se référer expressément à un Code de gouvernement d'entreprise. Cependant, suite à la publication, en Décembre 2009, du Code MIDDLENEXT de gouvernement d'entreprise, adapté aux valeurs moyennes et petites, elle s'est

#### 4.1.2 Organisation du conseil d'administration et préparation des travaux du conseil

Le conseil d'administration se compose comme suit au 31 décembre 2011 :

▲ Monsieur Joseph FELFELI, Président du Conseil d'Administration exerce aussi les fonctions de Directeur Général; le Conseil d'Administration ayant décidé de confier à la même personne ces deux fonctions

- ▲ Monsieur Daniel DUPONCHELLE
- ▲ Monsieur Guy THOMAS
- ▲ Monsieur Dieter NEUMANN
- ▲ Monsieur Feridun AKPINAR
- ▲ Madame Nathalie POISSONNIER

- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

distribués aux administrateurs, et dans la mesure du possible en amont des différentes réunions.

En cas de nécessité les administrateurs ont la possibilité de contacter à tout moment le président du Conseil d'Administration afin de lui faire part de leurs interrogations, remarques, volontés, etc...

La fixation de l'ordre du jour revient généralement au Président, sur proposition de la direction financière qui synthétise les relations entre le Comité de Direction et le Conseil d'Administration.

efforcée de répondre à la fois à ses recommandations et à ses points de vigilance en se dotant des Comités et en prenant les mesures adaptées. Lors du prochain Conseil d'Administration (18 mai 2012), l'adhésion au Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT sera soumise au vote des administrateurs.

Les principaux thèmes abordés lors de ces Conseils d'Administration tenus au cours de l'exercice 2011 sont :

- ▲ Examen du budget, des comptes et des résultats du groupe
- ▲ Examen des procédures de contrôle interne
- ▲ Politique d'Attribution de stocks options
- ▲ Orientations stratégiques du groupe
- ▲ Point sur les mandats d'administrateurs et de commissaires aux comptes
- ▲ Loi sur la féminisation du conseil d'administration
- ▲ Adhésion de la société ACTEOS au pacte des Nations Unies



#### ▲ Opportunité d'une croissance externe

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2011 toujours au siège social de la société ACTEOS.

Un calendrier de principe des réunions du Conseil est établi en début de chaque année civile.

La décision de réunion du conseil appartient en principe au Président, mais il est de pratique courante au sein de la société que tous les membres qui le souhaitent puissent librement solliciter une réunion du conseil ou des comités d'audit et rémunérations.

De plus, les convocations sont adressées à tous les membres du conseil d'administration à J-15 pour leur permettre de planifier et d'assister à chaque réunion du conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes sont convoqués bien que cela ne revêt pas toujours un caractère obligatoire à toutes les réunions du conseil d'administration. Ils

#### **Indépendance des administrateurs**

Le conseil d'administration d'ACTEOS comprend 4 administrateurs indépendants : Monsieur Daniel DUPONCHELLE, Monsieur Guy THOMAS, Madame Nathalie POISSONNIER et Monsieur Feridun AKPINAR soit 67 % de ses membres.

Pour qualifier la notion d'administrateur indépendant, la société ACTEOS a retenu la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites à savoir les critères permettant de qualifier un membre du Conseil

#### **Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration**

La Société a souhaité améliorer progressivement la représentation des femmes pour répondre aux dispositions de la Loi n° 2011-130 du 27 janvier 2011, et a

#### **Règlement intérieur du conseil**

Le conseil d'administration d'ACTEOS est doté d'un **règlement intérieur** qui prévoit notamment:

- ▲ La constitution de deux comités décrits ci-après . (Cf paragraphe 4.1.5)
- ▲ Une limitation des pouvoirs du Président en matière d'investissements, de mise en place de

#### **4.1.3 Une limitation des pouvoirs du directeur général en matière d'investissements, de mise en place de financements et de prises de participation.**

Ainsi sont soumises à l'approbation préalable du conseil :

- ▲ toute opération significative se situant hors de la stratégie approuvée par le conseil d'administration
- ▲ tout engagement de dépenses supérieur à 200 K€ quelqu'en soit la nature, au-delà du budget approuvé par le conseil pour l'année concernée
- ▲ tout emprunt supérieur à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu

participent le plus souvent et dans la mesure du possible à celles-ci.

Par ailleurs, selon les sujets à l'ordre du jour, des salariés de la société ACTEOS peuvent être invités à participer aux travaux du conseil afin d'apporter leur expérience et leur compétence.

L'assiduité des administrateurs est restée stable sur l'exercice clos le 31.12.2011 avec un taux moyen de 85 %.

Dans la mesure du possible, les éléments préparatoires nécessaires à la qualité des travaux ont été mis à leur disposition.

Par ailleurs chaque fois qu'un membre du conseil l'estime nécessaire et le demande, le président du conseil d'administration lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Tout document adressé à sa demande à un administrateur est aussi communiqué en même temps à tous les autres membres du conseil d'administration.

d'Administration d'administrateur indépendant, sont les suivants :

- L'indépendance capitaliste, professionnelle, et familiale (pour les membres choisis en dehors des salariés du Groupe)
- La compétence générale acquise dans la gestion d'entreprise
- La compétence spécifique de maîtrise des métiers de la société
- La compétence comptable et financière et le regard critique et indépendant.

nommé à cet égard lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2011 Madame Nathalie POISSONNIER.

financements et de prises de participation. (Cf paragraphe 4.1.3)

- ▲ Des règles de déontologie (Cf paragraphe 4.1.4)
- ▲ Le règlement intérieur du conseil est disponible sur le site Internet de la société : [www.acteos.fr](http://www.acteos.fr)

- ▲ toute facilité de crédit supérieure à 40 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
- ▲ tout investissement ou toute cession d'actif immobilisé d'un montant supérieur à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
- ▲ toute prise de participation supérieure à 1,5 m€ ou à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu



▲ toute décision de préparer ou mettre en œuvre une

procédure auprès du tribunal de commerce

#### 4.1.4 Des règles de déontologie à respecter par les administrateurs :

- ▲ Une règle de confidentialité pour les informations non publiques obtenues dans le cadre des réunions du conseil d'administration
- ▲ Une obligation de loyauté vis-à-vis de la société, chaque administrateur ne devant pas agir pour son intérêt propre contre la société

En application des dispositions statutaires, chaque administrateur de la société doit au moins posséder une action de la société et cette action doit faire l'objet d'une mise au nominatif.

#### 4.1.5 Comités

Le conseil d'administration a mis en place en son sein deux comités :

- ▲ Un comité des comptes et d'audit

La société Acteos a constitué un comité d'Audit le 25 avril 2003.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

Les travaux de ce comité, consistent principalement à se prononcer :

- Sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- sur le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- sur le suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes
- sur le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes

Participent à ce comité, Monsieur Daniel DUPONCHELLE, Monsieur Guy THOMAS et Madame Nathalie POISSONNIER tous trois administrateurs indépendants. Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités, et notamment du comité d'audit, sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du conseil.

Dans le cadre de ces travaux et après consultation notamment des acteurs principaux de l'entreprise, ont été identifiés un certain nombre de risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. ACTEOS considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés en partie 4.3. La gestion des risques financiers, quant à elle, est gérée en fonction de la norme IFRS 7 dont les éléments explicatifs se trouvent dans les annexes consolidées.

Monsieur THOMAS est considéré comme indépendant et compétent en matière financière, comptable et dans le cadre du contrôle interne.

Sa compétence en la matière a été retenue par le conseil compte tenu de son expérience professionnelle (cf point 3.4.3).

Monsieur DUPONCHELLE dispose de compétences certaines en termes de contrôle interne compte tenu de son parcours professionnel.

Madame POISSONNIER dispose de compétence en matière juridique compte tenu de sa profession d'avocat.

Le comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2011 et a réalisé les travaux suivants :

- arrêté des comptes semestriels et annuels
- travaux sur le contrôle interne
- travaux budgétaires

Le taux de participation à ce comité s'élève à : 100 %

Les membres du comité ont disposés de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, le directeur administratif et financier...

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

▲ Un comité des nominations et des rémunérations chargé de préparer les décisions du conseil concernant la proposition de nouveaux administrateurs, la nomination des mandataires sociaux et la politique des rémunérations et stock-options.

Participent à ce comité, Monsieur Guy THOMAS, Monsieur Daniel DUPONCHELLE et Monsieur Feridun AKPINAR tous trois administrateurs indépendants Monsieur DUPONCHELLE en assure la présidence.

Le comité des comptes et d'audit a mené divers travaux d'examen des comptes 2011, travaux dont il a rendu compte lors du conseil d'administration du 29 mars 2012.

En 2011, également le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni afin d'examiner la politique de rémunération du groupe dont il en a rendu compte lors du même Conseil d'Administration.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à 2 reprises au cours de l'exercice 2011.

L'ensemble des administrateurs composant ces Comités était présent lors de ces réunions.

#### 4.1.6 Évaluation des travaux du Conseil

Une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation de son fonctionnement en vue de l'améliorer et de la contribution effective de chacun de ses membres.

Cette évaluation s'est faite de manière interne au moyen de questionnaires d'auto-évaluation adressés aux administrateurs portant principalement sur les sujets suivants : la composition du Conseil, la périodicité et la durée des réunions, les sujets traités, la qualité des débats.

Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du Conseil a été jugé satisfaisant, les administrateurs étant en mesure d'exercer leur mission parce que dotés de l'information nécessaire à leur prise de décision.

A cette occasion, le conseil a envisagé les pistes d'amélioration suivantes :

- améliorer la régularité du reporting de gestion
- proposer au PDG de se faire assister d'un DGD pour maintenir un relais décisionnel au sein de la société

A cette occasion, le conseil a envisagé les pistes d'amélioration mentionnées ci-dessus (cf point 4.1.5).

#### 4.1.7 Principe et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

- ▲ Rémunération des membres du Conseil d'administration (jetons de présence et honoraires pour mission exceptionnelle)

Aucun jeton de présence, ni autre rémunération n'est versé aux administrateurs à l'exception de Monsieur D. NEUMANN qui perçoit une rémunération au titre de ses fonctions de General Manager au sein de la filiale Allemande de la société dénommée : ACTEOS GmbH & Co Kg.

- ▲ Rémunération du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration, après avoir pris avis du Comité des nominations et des rémunérations, arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux.

## 4.2 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent aux articles 27 et 29 des statuts.

Plus précisément, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société, soit

La présentation des résultats d'évaluation a fait l'objet d'un débat en conseil.

Il est ressorti de l'autoévaluation que :

- Conseil d'administration est actif et compétent
- le nombre de réunions du conseil d'administration sur l'année est jugé suffisant et correctement documenté
- la compétence du dirigeant est adaptée aux développements de l'activité de l'entreprise
- les administrateurs ont les moyens matériels de remplir leur mission
- inciter les actionnaires autres que l'actionnaire de référence à être plus impliqué dans le développement et activités de la société

Il réexamine également, à cette occasion, la qualification d'administrateur indépendant et le fonctionnement des Comités.

Concernant la structure de la rémunération du Président Directeur Général, elle est composée exclusivement d'une rémunération fixe.

Elle est déterminée, non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée, mais encore au regard des pratiques observées dans des sociétés comparables.

En ce qui concerne les éléments chiffrés desdites rémunérations, ils figurent au point 2.1.10 du rapport de gestion.

dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir l'une des trois formules suivantes :

- ▲ Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de Commerce ;

- ▲ Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- ▲ Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec

## 4.3 Contrôle interne

### 4.3.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs
- La fiabilité des informations financières,

### 4.3.2 Organisation générale du contrôle interne chez Acteos

Le contrôle interne est sous la responsabilité de la direction générale, plus particulièrement confié à la direction administrative et financière, et au comité d'audit et des rémunérations (émanation du conseil d'administration).

La direction administrative et financière a la responsabilité de la mise en place de l'ensemble des procédures de contrôle interne du groupe sous le double contrôle de la direction générale et du comité d'audit.

L'objectif de la mise en place du contrôle interne chez Acteos est de permettre de disposer de toutes les assurances relatives aux questions : d'investissement, désinvestissement, recherche et développement, immobilisations incorporelles, corporelles et goodwill, immobilisations financières, achats fournisseurs, coûts de revient, stocks et encours, avancement sur projets,

Les travaux de ce comité consistent principalement à se prononcer :

- sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- sur le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- sur le suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes
- sur le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes

Dans le cadre des travaux de différentes entités de contrôle, et après consultation notamment des acteurs principaux de l'entreprise, ont été identifiés un certain nombre de risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Acteos, sa situation financière ou ses résultats. Ces risques sont présentés en partie 3.3 du présent document. La gestion des risques financiers, est appréhendée en fonction de la norme IFRS

accusé de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard 25 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de 20 jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société soient atteints.

produits des activités ordinaires clients, trésorerie financement et instruments financiers, Avantages accordés au personnel, impôt et taxes, opérations sur le capital, provisions et engagements, consolidation, information de gestion nécessaire à l'élaboration des informations comptables et financières publiées, gestion de l'information financière externe.

Comme le préconise l'AMF dans ses recommandations publiées le 22 juillet 2010, la société Acteos avait anticipé la mise en place d'un comité d'Audit dès le 25 avril 2003. Ce comité est constitué de 3 administrateurs indépendants, Madame Nathalie POISSONNIER, Monsieur Daniel DUPONCHELLE et de Monsieur Guy Thomas qui en assure la présidence.

7 dont les éléments explicatifs se trouvant dans les annexes consolidées.

Toujours dans l'optique d'améliorer la gouvernance de l'entreprise le comité des nominations et des rémunérations (mis en place en même temps que le comité d'audit) a été chargé de préparer les décisions du conseil concernant les propositions de nouveaux administrateurs, la nomination des mandataires sociaux, et de manière plus générale de la politique de rémunération et de distribution de stocks options du groupe. Participent à ce comité Messieurs Guy thomas et Daniel Duponchelle qui en assure la présidence.

Les différents comités se sont réunis à plusieurs reprises en 2011, le taux d'assiduité des membres de chacun de ces comités étant de 100% pour l'exercice 2011.

Dans un souci d'une plus grande sécurisation des décisions stratégiques, une limitation des pouvoirs du dirigeant en matière d'investissement, de mise en place de financement et de prise de participation a été mis en

place en amont par le conseil d'administration. Sont ainsi soumises à l'approbation préalable du conseil :

- toutes opérations significatives se situant hors de la stratégie approuvée par le conseil d'administration

- tout engagement de dépenses supérieur à 200 K€ quel qu'en soit la nature, au-delà du budget approuvé par le conseil de l'année concernée.

- tout emprunt supérieur à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu

- toute facilité de crédit supérieur à 40% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu

- tout investissement ou toute cession d'actif immobilisé d'un montant supérieur à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu

- toute prise de participation supérieure à 1,5 M€ ou à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu

- toute décision de préparer ou mettre en œuvre une procédure auprès du tribunal de commerce.

#### 4.3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les objectifs poursuivis par la société au travers de la mise en place des procédures de contrôle visant notamment à minimiser les risques d'erreurs ou de fraudes sont les suivants :

- ▲ Garantir la fiabilité de l'information comptable et financière

- ▲ S'assurer du respect des lois et règlements en vigueur

#### 4.3.4 Le contrôle à Priori

Toute décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société n'est pas prise sans avoir préalablement reçu l'aval du comité de direction, et en avoir informé et éventuellement validé en conseil d'administration.

La mise en place en 2010 de liasse de consolidation dans le cadre du processus de consolidation du groupe, afin de clairement définir les modalités de tenue de comptabilité

#### 4.3.5 Le contrôle à posteriori

Selon la définition retenue par la CNCC, issue des normes internationales d'audit, les procédures de contrôle interne impliquent :

- ▲ Le respect des politiques de gestion

- ▲ La sauvegarde des actifs

- ▲ La prévention et la détection des fraudes et erreurs,

- ▲ L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables

- ▲ L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

Pour répondre à ces objectifs, la direction financière est chargée de centraliser, contrôler, et analyser l'ensemble des informations financières et comptable du groupe. Pour

En contrepartie, il est demandé à chaque administrateur, en application des dispositions statutaires, de posséder au moins une action de la société, cette action faisant obligatoirement l'objet d'une inscription au nominatif. Il est d'autre part demandé aux administrateurs de respecter une stricte règle de confidentialité sur les informations non publiques obtenues dans le cadre des différentes réunions auxquelles ils sont amenés à participer. Il est de plus réclamé une obligation de loyauté vis-à-vis de la société, chaque administrateur ne devant agir pour son intérêt propre contre celui de la société.

A noter enfin, qu'une fois par an le conseil d'administration procède à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'améliorer son efficacité. Cette évaluation est réalisée de manière interne au moyen d'un questionnaire adressé aux administrateurs portant principalement sur les sujets tels que la composition du conseil, la périodicité et la durée des réunions, les sujets traités, la qualité des débats. Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du conseil a été jugé de manière positive, les administrateurs étant en mesure d'exercer leur mission dans des conditions jugées satisfaisantes.

#### ▲ Contrôler des opérations

Trois axes de contrôle ont été développés au sein de la société et de ses filiales : le premier organise un contrôle à priori sur la possibilité d'engagement, le second et le troisième sur un contrôle à posteriori rigoureux et permanent des dépenses engagées.

dans le strict respect des normes IFRS, illustre cette volonté d'anticipation et de coordination en amont de la diffusion d'informations. Ces liasses précisent notamment les règles et méthodes comptables retenues par la société Acteos, elles font systématiquement l'objet d'une validation par les auditeurs locaux avant traitement des données par la société mère.

ce faire, elle s'appuie sur les informations qui lui semblent nécessaires, collectées auprès de l'ensemble des filiales. A cette fin, la direction comptable et financière accède, sans aucune limite, à l'ensemble des informations et documents qui lui sont nécessaires ou qui pourraient lui sembler utiles.

L'ensemble des personnels impliqués dans l'élaboration des données comptables et financières est parfaitement identifié au sein du groupe et fonctionne selon une hiérarchie décorrélée des organisations locales, rendant compte directement de leur travaux auprès de la direction financière centralisée du groupe.



L'ensemble des processus régissant l'Activité d'Acteos a été décrit dans un manuel de procédures dont la refonte s'est poursuivie sur l'exercice 2011 et est la disposition de toutes les personnes concernées par les dites procédures.

#### **4.3.6 La qualité de l'information diffusée**

Les processus et les systèmes d'informations sont développés avec pour objectifs de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Les systèmes d'informations relatifs à l'information financière et comptable font systématiquement l'objet d'adaptations et d'améliorations pour suivre l'évolution et la croissance de la société.

Les différents arrêtés comptables sont centralisés au sein d'un reporting, il permet un suivi des revues analytiques portant à la fois sur les produits et les charges de chacune des filiales et d'analyser les écarts avec les budgets avec

Des calendriers précis sont établis à chaque clôture, qu'elles soient trimestrielle, semestrielle ou annuelle en lien avec les commissaires aux comptes locaux et du siège.

les différents responsables. Toutes difficultés ou anomalies relevées font l'objet d'une demande d'explication de la part de la direction financière.

La qualité des informations diffusées aussi bien en interne entre les collaborateurs du groupe, qu'en externe dans le cadre des publications régulières, reste un objectif et une volonté prioritaire pour la direction générale du groupe.

A noter que la société établit une liste des principaux risques auxquels elle est exposée, le détail de ces risques est synthétisé au point 3.3 du présent document de référence.

#### **4.3.7 Synthèse des actions menée en 2011 pour améliorer le processus de contrôle interne**

- ▲ Refonte du manuel des procédures Groupe
- ▲ Mise en place d'une gestion centralisée de trésorerie Groupe
- ▲ Mise en place d'un contrôleur de gestion Groupe titulaire au 1er juillet 2011, suite au départ du titulaire du poste début 2010.
- ▲ Elargissement des travaux collaboratif avec le comité d'audit
- ▲ Evolution de la cartographie des risques
- ▲ Elargissement de la compétence des collaborateurs au niveau administratif, comptable, social et financier afin de supprimer tout monopole de compétences

#### **4.3.8 Synthèse du Plan d'action 2012 pour améliorer le processus de contrôle interne**

- ▲ Mise en place d'un outil de suivi des temps projets unique pour le groupe Web Time Sheet
- ▲ Mise en place de missions d'audit interne au sein du groupe
- ▲ Mise en place de budgets trimestriels (affinement des analyses budgétaires de l'année au trimestre)

Le Président du Conseil d'Administration,  
Joseph FELFELI



#### 4.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ACTEOS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

##### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

##### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Laon, le 13 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

Philippe SOUMAH

**Alexandre Minot Audit & Conseils**

Alexandre MINOT



## 5. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL

### 5.1 Renseignements de caractère général sur la société

ACTEOS est une société anonyme à conseil d'administration créée le 11 décembre 1986 dont le siège social est situé 2-4 rue Dufloy - 59100 Roubaix – France – Tel : 03.20.11.44.64, enregistré au registre du commerce de Roubaix – Tourcoing sous le numéro 339 703 829.

Sa durée est de 49 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 29 janvier 2037 sauf prorogation ou dissolution anticipée

La société a pour objet (Article 2 des statuts), tant en France qu'à l'étranger :

▲ la prestation de services techniques en informatiques, et notamment :

- l'intégration de solutions informatiques globales dédiées à la gestion de la chaîne logistique au niveau opérationnel, incluant la prestation de conseil, de formation, de maintenance et de service après-vente,
- la conception et la mise au point de tout matériel et logiciel nécessaire à la mise en œuvre des solutions informatiques préconisées,
- EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

#### **Cession des actions ( art. 10 des statuts )**

Les actions sont librement cessibles sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La transmission des actions tant nominatives qu'au porteur s'effectue selon les règles édictées par la législation en vigueur et applicable à chacune des formes de titres.

#### **Droits attachés aux actions ( art. 13 des statuts )**

Chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises, et notamment au règlement de la même somme nette, pour toute répartition ou tout remboursement fait en cours de société ou lors de la liquidation.

En conséquence, toutes mesures devront être prises pour que chaque action bénéficie comme toutes les autres de toutes exonérations fiscales ou de toute prise en charge par la société d'impositions auxquelles les répartitions ou remboursements susvisés pourraient donner lieu.

Les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre quel qu'en soit le propriétaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le

- l'édition de logiciels et de progiciels,
- la commercialisation de matériels, de logiciels et de progiciels.
- ▲ la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés brevets concernant ces activités.
- ▲ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

#### **Droit de vote double ( art. 13 des statuts )**

Un droit de vote double est conféré à toute action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Ce droit s'applique dès le jour de cette assemblée à tous les actionnaires qui détiennent leurs actions depuis plus de deux ans, sous réserve que ces derniers informent expressément la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

*Il est rappelé que c'est L'Assemblée Générale Mixte en date du 25 mai 2000 qui a instauré, sous la condition suspensive de l'introduction des titres de DATATRONIC à la cote du Nouveau Marché, un droit de vote double bénéficiant à toute action détenue nominativement par un même actionnaire depuis 2 ans au moins sous réserve que celui-ci informe expressément la société par lettre recommandée avec AR.*

*Cette disposition est entrée en vigueur le 5 juillet 2000.*

#### **Nomination des membres du conseil d'administration (Art. 14 des statuts)**

• La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion.

Les nominations ou les renouvellements de fonctions des administrateurs sont décidés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

- La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire est de six années au plus.

Elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui est tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

- Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

• Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières, lors de leur nomination, doivent désigner un représentant

#### **Vacance d'un ou de plusieurs sièges d'administrateurs (Art. 15 des statuts)**

Si un siège d'administrateur devient vacant entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, et sauf dans le cas où le nombre des administrateurs en exercice est inférieur à trois, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

S'il ne reste plus que deux administrateurs en fonction, ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

#### **Actions d'administrateurs (Art. 16 des statuts)**

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action en pleine propriété.

Les administrateurs nommés en cours de société peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination,

La conversion des titres au porteur ou leur transfert sauf succession ou donation familiale fait perdre à l'action les droits de vote double dont bénéficiait l'actionnaire.

#### **Limitation des droits de vote**

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

#### **Franchissement de seuil statutaire**

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

permanent pour la durée de leur mandat, lequel représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; si celle-ci révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

L'acceptation et l'exercice par une personne physique du mandat d'administrateur entraîne l'engagement pour l'intéressé de déclarer à tout moment qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul du nombre des mandats prévues par le Code de Commerce.

- Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif et est antérieur à sa nomination en qualité d'administrateur.

Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En cas de fusion ou de scission, le contrat de travail peut avoir été conclu avec l'une des sociétés fusionnées ou avec la société scindée.

Les nominations des administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seraient réputés démissionnaires d'office.

### **Délibérations (art. 17 des statuts)**

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tout moyen et même verbalement, et les frais de voyage sont à la charge de la société.

Le conseil d'administration est convoqué par le Président à son initiative, et s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout lieu indiqué sur la convocation.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié de celui des

### **Procès verbaux (art. 18 des statuts)**

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé, tenu au siège social.

La justification du nombre des administrateurs en exercice et du nombre des administrateurs ayant participé à la délibération résulte vis-à-vis des tiers de l'énonciation dans le procès-verbal tant des administrateurs présents que de ceux absents ou excusés.

### **Pouvoirs du conseil d'administration (art. 19 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve

### **Présidence du conseil d'administration (art. 20 des statuts)**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Il détermine sa rémunération.

Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il rend compte dans un rapport

administrateurs en exercice. En application de l'article L 225-37 du Code de Commerce sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L 232-1 et L 233-16 du Code de Commerce, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Il est par ailleurs tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration.

que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président du conseil d'administration ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'exercice de sa mission.

Le conseil d'administration peut conférer à un mandataire spécial, membre ou non du conseil, actionnaire ou non de la société, un mandat spécial pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté pour le mandataire de consentir lui-même toute substitution totale ou partielle.

des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

### ***Direction générale ( art. 21 des statuts)***

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes

### ***Rémunérations des administrateurs ( art. 22 des statuts)***

- L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la société.

### ***Responsabilité des administrateurs, du directeur général ( art. 23 des statuts)***

Les administrateurs et le directeur général de la société sont responsables envers la société ou envers les tiers, individuellement ou solidairement selon le cas, soit des

### ***Conventions entre la société et un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire( art. 24 des statuts)***

Toute convention intervenant entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le code de commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement

ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposeront à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

- Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

infractions aux dispositions législatives ou réglementaires applicables aux sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société est une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces

conventions sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts

#### **Mode de convocation (art. 27 des statuts)**

Les convocations sont faites soit par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ; les convocations sont également adressées par lettre ordinaire adressée au titulaire d'actions nominatives et par lettre recommandée si les actionnaires qui en ont fait la demande ont adressé à la société les frais de recommandation.

#### **Conditions d'admission (art. 29 des statuts)**

1) Tout actionnaire, et en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-propriétaire, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles, et à la condition que le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, les titres soient enregistrés comptablement soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un

#### **Quorum et majorité de l'assemblée générale ordinaire (art. 32 et 34 des statuts)**

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des

auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertions et la date de l'assemblée est de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à toute assemblée générale par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard lors de la convocation des actionnaires eux-mêmes.

Cette disposition statutaire devra être mise en harmonie avec les nouvelles dispositions légales en vigueur.

vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre un tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

3) Sous réserve des dispositions de l'article 13 des statuts relatives à la reconnaissance d'un droit de vote double, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure visée à l'article 24.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire réglementé. Les formulaires ne donnant aucun sens au vote ou exprimant une abstention sont considérés comme votes négatifs.

Cette disposition statutaire devra être mise en harmonie avec les dispositions légales en vigueur.

actions ayant le droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale, réunie sur deuxième convocation, délibère valablement quel que soit le nombre d'actions représentées. Dans les deux cas, les

délibérations sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le quorum que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Sous réserve des exceptions prévues par la loi pour certaines augmentations de capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent

### **Répartitions statutaires des bénéfices (art 38 et 39 des statuts) et dividendes**

Art. 38 – Résultats : Les bénéfices sont constitués par les produits nets de l'exercice sous déduction des frais et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur les bénéfices, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé 5% au moins de leur montant pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi.

Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la « réserve légale » atteint le dixième du capital social.

Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et des sommes à porter en réserves en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

Art. 39 – Affectation : S'il résulte des comptes de l'exercice tels qu'ils sont approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable suffisant, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Elle fixe les modalités de la distribution, tant sur le plan des affectations que sur celui des mises en paiement qui ne peuvent être effectuées qu'en numéraire.

## **5.2 Renseignements sur le capital**

### **5.2.1 Capital social**

Le capital de la société est de 1 477 603,5 €

Le capital est divisé en 2 955 207 actions au début de l'exercice et est identique à la fin de l'exercice 2011.

Actions d'un nominal de 0,5 € chacune.

En 2012, aucune action n'a été créée et par conséquent le nombre d'actions au 01 avril 2012 n'a pas enregistré de variations.

### **5.2.2 Droits attachés aux actions**

Chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises, et notamment au règlement de la même

au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, elle ne délibère valablement que si les actionnaires possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Dans les deux cas, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le quorum que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves.

Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'assemblée ou par le conseil d'administration dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés si les conditions prévues par la loi sont au préalable remplies.

Sauf ce qui est dit ci-dessus, les fonds de réserves sont destinés à faire face aux besoins de trésorerie de la société. Ils sont investis comme le conseil d'administration le juge le plus utile pour la société.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution de réserves ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Les résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2012 ont été établies sur la base du capital au 31 décembre 2011.

Les actions sont intégralement libérées.

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital, ni de nantissement de titres ou d'actifs.

somme nette, pour toute répartition ou tout remboursement fait en cours de société ou lors de la liquidation.





En conséquence, toutes mesures devront être prises pour que chaque action bénéficie comme toutes les autres de toutes exonérations fiscales ou de toute prise en charge par la société d'impositions auxquelles les répartitions ou remboursements susvisés pourraient donner lieu.

Les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre quel qu'en soit le propriétaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas

d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

Un droit de vote double est conféré à toute action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Ce droit s'applique dès le jour de cette assemblée à tous les actionnaires qui détiennent leurs actions depuis plus de deux ans, sous réserve que ces derniers informent expressément la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

### 5.2.3 Répartition du capital et droits de vote à la connaissance de la société

#### Actionariat de la société et droit de vote au 29 février 2012

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Joseph FELFELI et famille	1 627 940	55,09%	3 256 080	73,44%
Autodétention	152 593	5,16%	0	0,00%
Autres actionnaires nominatifs	5 063	0,17%	7 921	0,18%
Public	1 169 611	39,58%	1 169 611	26,38%
<b>TOTAL</b>	<b>2 955 207</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 433 612</b>	<b>100,00%</b>

Le nombre total de droits de vote net au 28/02/2012 est de 4 433 712 (porteur et nominatif)

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative de l'actionariat tel que présenté ci-dessus depuis le 28 février 2012.

Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents, à l'exception du droit de vote double mentionné ci-dessus.

#### Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionariat	Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Joseph FELFELI et famille	1 627 940	55,09%	73,26%	1 628 140	55,09%	72,62%	1 628 140	55,09%	72,06%
Autodétention	142 758	4,83%	0%	103 941	3,52%	0%	72 107	2,44%	0%
Autres actionnaires nominatifs	5 408	0,18%	0,21%	9 658	0,33%	0,32%	8 732	0,30%	0,36%
Public	1 179 101	39,90%	26,53%	1 213 468	41,06%	27,06%	1 246 228	42,17%	27,58%

Il n'existe pas d'engagement de conservation en cours de validité concernant les actionnaires dirigeants.

Afin de limiter les abus pouvant être liés au contrôle de la société par un ou plusieurs actionnaires détenant une part importante et significative du capital (capital détenu de manière majoritaire par Joseph FELFELI : 55,07 %), 4 administrateurs indépendants siègent au sein du conseil d'administration et différents comités sont mis en place par la société.

Le Comité d'audit et le comité des Nominations et des Rémunérations sont chacun composés de 3 membres qui sont tous des administrateurs indépendants.

Il n'existe pas d'accord pouvant entraîner un changement de contrôle de la société.

Les statuts ne prévoient aucune disposition particulière en matière de franchissement de seuil.

Les seuils légaux sont seuls applicables.

#### 5.2.4 Evolution de capital social au cours des 3 dernières années

Date	Montant cumulé			Augmentation de capital	Nombre d'actions créées
	En capital	En titres	Nominal		
Exercice 2011	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €	0 €	0
Exercice 2010	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €	0 €	0
Exercice 2009	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €	0 €	0

#### 5.2.5 Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social.

Le rappel des résolutions adoptées en Assemblée Générale et autorisant le Conseil d'Administration à

augmenter le capital social, figure au point 2.1.7 dans le tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations pendant l'exercice 2011.

#### 5.2.6 Rachat par la société de ses propres actions

En raison des programmes de rachat d'actions successifs mis en œuvre, ACTEOS détient au 31 mars 2012 : 151 983 actions de la société, soit 5,14 % du capital.

##### ■ Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 10 juin 2011

L'assemblée générale du 10 juin 2011 a autorisé le Conseil, pour une période de 18 mois à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social (soit sur la base du capital au 31 décembre 2010 : 147 761 actions. Le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2010.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de

- l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions, d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par

l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juin 2011 dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire.

Par ailleurs, l'assemblée générale a décidé de limiter la part maximale du capital affectée à cet objectif à 5% du capital social soit 147 761 actions au maximum (au 31 décembre 2010) et a décidé de fixer le prix maximum d'achat par action à 8 euros (soit un montant maximal du programme de 1.182.088 euros)

Les achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Ces opérations peuvent être notamment effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Toutefois, la société a précisé qu'elle n'entendait pas recourir à des produits dérivés.

La société ne peut à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

■ **Bilan du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 10 juin 2011 (cf. rapport de gestion point 2.1.6)**

Dans le cadre de ce programme, il a été racheté au 31 mars 2012, 75 525 actions représentant 2,56 % du capital social pour un prix moyen de 2,54 € et il

Un descriptif du programme de rachat a été publié en vue de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres.

a été vendu 77 331 actions représentant 2,62 % du capital social à un prix moyen de 2,64 €.

**5.2.7 Note d'information relative au descriptif de programme de rachat**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les

modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société ACTEOS.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 25 mai 2012.

L'avis de préalable a été publié au BALO du 13 avril 2012.

■ **Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mars 2012**

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 151 983 représentant 5,14 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 31 983
- Opérations de croissance externe : 0

- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 120 000

- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0

- Annulation : 0

■ **Nouveau programme de rachat d'actions**

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 25 mai 2012

- **Titres concernés** : actions ordinaires

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 295.521 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 151.983 (soit 5,14 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 143.538 actions (soit 4,86 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : -6 euros

- **Montant maximal du programme** : 1.773.126 euros

- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

- **Objectifs** :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

La présente publication est disponible sur le site de la société ACTEOS [www.acteos.com](http://www.acteos.com)

### 5.2.8 Capital potentiel

#### Options de Souscription d'Actions (cf point 5.3)

Le nombre total des options de souscriptions pouvant encore être exercées est de 150 000 au 31/12/2011 avec un taux de dilution potentiel maximum du capital de 4,83%.

#### Options d'achat d'actions :

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2011 a autorisé le conseil d'administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la société (ou des sociétés qui lui sont

#### Tableau de Synthèse des options émises (Cf point 5.3 : Rapport spécial sur les options de souscription)

**Participation des salariés :** A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du code de commerce représentait une

- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'assemblée générale du 25 mai 2012 soit jusqu'au 24 novembre 2013.

Pour toute information : Thi thu DO, 03 20 11 44 60, [tt.thaodo@acteos.com](mailto:tt.thaodo@acteos.com).

Le conseil d'administration en date du 11 juin 2010 a accordé 35 000 options de souscription d'actions.

liées) ou de certains d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter 11 juin 2010.

#### Autres titres donnant accès du capital : néant

quote-part non significative du capital social de la société inférieure à 0,5 % (les droits de vote représentant donc 0.00 %).

### 5.2.9 Répartitions statutaires des bénéfices (art 38 et 39 des statuts) et dividendes

Art. 38 – Résultats : Les bénéfices sont constitués par les produits nets de l'exercice sous déduction des frais et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur les bénéfices, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé 5% au moins de leur montant pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi.

Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la « réserve légale » atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et des sommes à porter en réserves en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

Art. 39 – Affectation : S'il résulte des comptes de l'exercice tels qu'ils sont approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable suffisant, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Elle fixe les modalités de la distribution, tant sur le plan des affectations que sur celui des mises en paiement qui ne peuvent être effectuées qu'en numéraire.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves.

Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'assemblée ou par le conseil d'administration dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés si les conditions prévues par la loi sont au préalable remplies. Sauf ce qui est dit ci-dessus, les fonds de réserves sont destinés à faire face aux besoins de trésorerie de la société. Ils sont investis comme le conseil d'administration le juge le plus utile pour la société.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution de réserves ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-



ci, inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Au cours des trois derniers exercices il n'y a pas eu de dividendes payés.

Tout dividende non réclamé dans un délai de 5 ans à compter de sa date de mise en paiement est prescrit et doit être reversé à l'Etat (Code du domaine de l'état art. L. 27 et R. 46).

ACTEOS envisage pour l'avenir la distribution d'un dividende dès lors que les résultats distribuables le permettront.

La société entendant s'autofinancer, le dividende portera sur la fraction du résultat distribuable excédant l'augmentation du besoin en fonds de roulement généré par son développement.

### 5.3 Rapport spécial sur les options de souscription

#### 5.3.1 Etat au 31.12.2011 des options de souscription (I225-184 al 1) attribuées aux salariés du groupe Acteos (sous réserve des options caduques)

	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17
Date de l'Assemblée Générale	14/06/2005	14/06/2005	14/06/2005	14/06/2005	14/06/2005	12/06/2009	12/06/2009
Date du Conseil d'Administration	10/05/2007	12/02/2008	04/12/2008	02/04/2009	02/04/2009	11/06/2010	10/06/2011
Options émises	10 000	15 000	25 000	45 000	15 000	10 000	35 000
Nature	Options de souscription d'actions	Options de souscription d'actions	Options de souscription d'actions	Options de souscription d'actions	Options de souscription d'actions	Options de souscription d'actions	Options de souscription d'actions
Nombre dt mbres du Comité de Direction	0	10 000	0	30 000	15 000	0	30 000
Nombre de membres concernés	1	2	5	6	3	0	6
Administrateur	10 000	0	0	0	0	0	5 000
Mandataire social dirigeant	0	0	0	0	0	0	0
Salarié n°1	0	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000
Salarié n°2	0	5 000	5 000	5 000	5 000	0	5 000
Date de départ d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012	02/04/2013	02/04/2013	11/06/2014	10/06/2015
Date d'expiration d'exercice	11/05/2012	12/02/2013	04/12/2013	02/04/2014	02/04/2014	11/06/2015	10/06/2016
Prix d'exercice	4,80	2,69	1,42	1,48	1,48	2,49	2,86
Modalités							
Nombre d'options levées	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options annulées	0	0	5 000	0	0	0	0
Nombres d'options restantes	10 000	15 000	20 000	45 000	15 000	10 000	35 000

#### 5.3.2 Options consenties aux mandataires sociaux et au dirigeant mandataire social au cours de l'année 2011 (225-184 al 2)

Monsieur Dieter NEUMANN		
Options consenties par la société	Nature	Options de souscription
	Nombre	5 000
	Echéance	10/06/2016
	Prix	2,86 €

#### 5.3.3 Options exercées par les mandataires sociaux et par le dirigeant mandataire social au cours de l'année 2011 (225 – 184 al 2)

Aucune option n'a été exercée par les mandataires sociaux au cours de l'année 2011

#### 5.3.4 Options consenties durant l'année 2011 aux dix premiers salariés du groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé : (225 – 184 al 3)

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 17
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	35 000	2,86	5 000
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant	Néant	Néant

Salariés de la société	Options consenties par la société et par les sociétés du groupe				
	Nature de l'option	Nombre	Date de l'échéance	Prix	Société attributrice
Monsieur Lefebvre	Options de souscription	5 000	10/06/2016	2,86	ACTEOS SA
Monsieur Gharios	Options de souscription	5 000	10/06/2016	2,86	ACTEOS SA
Monsieur Morel	Options de souscription	5 000	10/06/2016	2,86	ACTEOS SA
Monsieur Sion	Options de souscription	5 000	10/06/2016	2,86	ACTEOS SA
Monsieur Neumann	Options de souscription	5 000	10/06/2016	2,86	ACTEOS SA
Monsieur Pfrang	Options de souscription	5 000	10/06/2016	2,86	ACTEOS SA

### 5.3.5 Options exercées durant l'exercice 2010 par les dix salariés non mandataires du groupe dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225 – 184 al 3)

Les dix salariés, détenant au 31 décembre 2011, le plus grand nombre d'options, n'ont pas effectué de levées d'options durant l'exercice 2011.

### 5.3.6 Options consenties par la société et les sociétés liées ou contrôlées durant l'année 2011 à l'ensemble des salariés bénéficiaires :

Attributions décidées par le Conseil du 10 juin 2011

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options	Nature de l'option	Prix	Date d'échéance	Société attributrice
Cadres	6	35 000	Options de souscription	2,86	10/06/2016	ACTEOS SA
Techniciens / Agents de maîtrise						
Employés						
Total	6	35 000	Options de souscription	2,86	10/06/2016	ACTEOS SA

## 5.4 Rapport spécial sur les actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 juin 2005 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites de la Société aux membres du personnel (et/ou certains mandataires sociaux) ce, dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration et pour une durée de 38 mois.

Lors de sa délibération du 5 mai 2006, le Conseil d'Administration a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 5.000 actions à attribuer à un salarié assumant les fonctions de responsable développement au sein de la filiale ACTEOS LIBAN. Les conditions fixées pour l'attribution de ces actions ont été réalisées le 5 mai 2010.

En conséquence, le Conseil d'Administration du 15 décembre 2010 a attribué lesdites actions au salarié concerné en les prélevant à due-concurrence sur les actions auto-détenues. A ce jour, il n'existe plus de plan d'attribution d'actions gratuites en cours

- **Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2011 :** Néant
- **Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2011 :** Néant
- **Attributions consenties durant l'année 2011 aux dix salariés de la société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :** Néant

- **Attributions consenties par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés durant l'année 2011 à l'ensemble des salariés bénéficiaires :** Néant

#### ■ Distribution de dividendes

Au cours des trois derniers exercices il n'y a pas eu de dividendes payés.

Tout dividende non réclamé dans un délai de 5 ans à compter de sa date de mise en paiement est prescrit et doit être reversé à l'Etat (Code du domaine de l'état art. L. 27 et R. 46).

ACTEOS envisage pour l'avenir la distribution d'un dividende dès lors que les résultats distribuables le permettront.

La société entendant s'autofinancer, le dividende portera sur la fraction du résultat distribuable excédant l'augmentation du besoin en fonds de roulement généré par son développement.

- **Nantissements, garanties et sûretés (nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif)**

A la connaissance de la société, les actions inscrites au nominatif ne font pas l'objet d'un nantissement.

- **Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisation incorporelles, corporelles et financières)**

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

## 5.5 Marché des titres de l'actions Acteos

### 5.5.1 Informations générales

Place de cotation : Actions Nyse Euronext Paris - Eurolist  
Code Euroclear : 7686

Code ISIN : FR0000076861  
Nombre d'actions cotées : 2 955 207 (au 31/12/2011)

### 5.5.2 Précisions sur l'évolution du cours en 2011

#### ■ Historique du cours de l'action sur l'année 2011

<b>1er semestre 2011</b>	<b>Janv</b>	<b>Fev</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>
Volume des transactions en nb titres	287 083	226 657	145 317	250 227	625 734	112 259
Cours le plus élevé en €	3,20	3,13	3,10	3,34	3,38	2,94
Cours le plus bas en €	2,47	2,75	2,52	2,74	2,63	2,78
Dernier cours du mois en €	3,19	3,06	2,80	3,13	2,91	2,90

<b>2eme semestre 2011</b>	<b>Juil</b>	<b>Août</b>	<b>Sept</b>	<b>Oct</b>	<b>Nov</b>	<b>Dec</b>
Volume des transactions en nb titres	85 580	104 539	88 493	128 618	81 719	36 875
Cours le plus élevé en €	2,94	2,93	2,76	2,85	2,70	2,49
Cours le plus bas en €	2,63	2,48	2,27	2,35	2,20	2,13
Dernier cours du mois en €	2,78	2,58	2,47	2,74	2,34	2,30

(Source investir)

#### ■ Historique du cours de l'action sur les 3 premiers mois de l'année 2012

<b>1er semestre 2012</b>	<b>Janv</b>	<b>Fev</b>	<b>Mars</b>
Volume des transactions en nb titres	66 377	140 878	93 435
Cours le plus élevé en €	2,64	2,68	2,67
Cours le plus bas en €	2,22	2,40	2,40
Dernier cours du mois en €	2,45	2,55	2,65

### 5.5.3 Evolution du cours sur les 12 derniers mois



(Source boursier.com)

### 5.5.4 Contrat de liquidité

Un contrat d'animation et de liquidité a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite

reconduction le 1er juillet 2003 avec la société PORTZAMPARC et ce conformément aux normes AFEI.



## 6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE

### 6.1 Ordre du jour et projet de résolutions

#### 6.1.1 A caractère ordinaire

- ✦ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ✦ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ✦ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✦ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- ✦ Renouvellement de Monsieur Guy THOMAS en qualité d'administrateur,
- ✦ Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

#### 6.1.2 A caractère extraordinaire

- ✦ Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- ✦ Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux),
- ✦ Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux),
- ✦ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- ✦ Pouvoirs pour les formalités.

### 6.2 Projet de résolutions pour l'AGM du 25 mai 2012

Nous proposons à votre vote les projets de résolutions suivants

#### 6.2.1 Projet de résolutions à caractère ordinaire

##### PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été

présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1.417.877,81 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 13.716 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

##### SECONDE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du

Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 1.322.303 euros.

##### TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 suivante :

##### Origine

Bénéfice de l'exercice 1.417.877,81 €

##### Affectation

Au compte « autres réserves » 1.417.877,81 €  
Qui se trouvera porté de 1.732.294,46 € à 3.150.172,27 €  
L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.



#### **QUATRIEME RESOLUTION - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS**

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux

#### **CINQUIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DE MONSIEUR GUY THOMAS EN QUELITE D'ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Guy THOMAS, demeurant à BONDUES (59910) – 835

#### **SIXIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel au 31 décembre 2011 : 295.521 euros, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 juin 2011 dans sa treizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du

comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées et les conventions anciennes dont l'application s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Bois d'Achelles, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1.773.126 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## 6.2.2 *Projet de résolutions à caractère extraordinaire*

### **SEPTIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1°) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois

### **HUITIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OCTROYER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - o d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société ACTEOS et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
  - o d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation

précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 24 mai 2014, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

### **ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX**

- qui suit.
- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration. Il ne pourra pas être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, s'agissant des options de souscription.
- En ce qui concerne les options d'achat d'actions, le prix d'achat ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce.
- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
  - o ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
  - o ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
  - o moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

- Déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
  - o fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
  - o fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de six ans, à compter de leur date d'attribution ;
  - o prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois
- en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
  - o accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
  - o sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

#### NEUVIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

#### MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- Le cas échéant :
  - o constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes

- nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de

- conservation exigée des bénéficiaires, et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

#### **DIXIEME RESOLUTION – DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D'ACTIONNAIRES RESERVEES AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente

Assemblée la durée de validité de cette délégation.

4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

#### **ONZIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur

d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## 7. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DES COMPTES

### 7.1 Responsable du document de référence

**M. Joseph FEFELI - Président Directeur Général**

2-4 rue Dufлот  
59100 Roubaix

Tél : 03 20 11 44 64

E-mail: j.fefeli@acteos .com

### 7.2 Attestation du responsable du document de référence

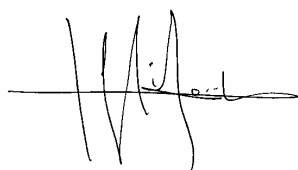
J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 20 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Roubaix le 18 avril 2012

Monsieur Joseph FEFELI  
Président Directeur Général



Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 86 du document de référence.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 76 du document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 29 avril 2011 sous le numéro D.11-0401.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 117 du document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 28 mai 2010 sous le numéro D.10-0482.

Ce rapport contient une réserve : L'information relative aux secteurs opérationnels, présentée en note 19 des notes aux états financiers consolidés ne reprend pas l'ensemble des informations requises par la norme IFRS 8, telles que le résultat, le détail des charges et produits et des actifs et passifs par secteur opérationnel suivi par la direction, ainsi qu'un rapprochement entre les informations sectorielles et les états financiers consolidés.

### 7.3 Responsables du contrôle des comptes

#### 7.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

**Cabinet Alexandre Minot Audit et Conseils**

Représenté par : Monsieur Alexandre MINOT  
25 avenue du Maréchal Foch – 02 000 Laon  
Date de nomination : 10 juin 2011

Date d'expiration du mandat : Le mandat arrive à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Cabinet Deloitte et Associés**

Représenté par : Monsieur Philippe SOUMAH  
185 avenue Charles De Gaulles – 92524 Neuilly Sur Seine  
Date de nomination : 10 juin 2011

Date d'expiration du mandat : Le mandat arrive à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016



### 7.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

#### Cabinet Beas

7 – 9 Villa Houssay – 92524 Neuilly Sur Seine  
Cedex  
Date de nomination : 10 juin 2011

Date d'expiration du mandat : Le mandat arrive à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

#### Cabinet Sébastien Grosso

40 rue de Marquillies – 59 000 Lille  
Date de nomination : 10 juin 2011

Date d'expiration du mandat : Le mandat arrive à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

### 7.3.3 Informations financières sélectionnées

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2009 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux figurent respectivement aux pages 91 à 118 et 129 à 144 du

Document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 mai 2010 sous le numéro D.10-0482.

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2010 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux figurent respectivement aux pages 55 à 77 et 29 à 48 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro D.11-0401.

### 7.3.4 Tableau des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

En conformité avec l'article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011 sont indiqués à la note 23 des états financiers (comptes consolidés).

## 7.4 Responsables de l'information financière

### 7.4.1 Calendrier financier

Au cours de l'année 2012, la diffusion des informations concernant le groupe ACTEOS est assurée de la façon suivante :

**30 janv 2012** Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

**02 avril 2012** Résultats de l'exercice 2011 : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

**30 avril 2012** Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

**20 avril 2012** Document de référence

**25 mai 2012** Assemblée Générale annuelle

**30 juillet 2012** Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

**17 sept 2012** Tableau d'activité et résultat semestriel consolidé : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

**29 oct 2012** Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

**28 janv 2013** Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

### 7.4.2 Responsables de l'information financière

**M. Joseph FELFELI - Président Directeur Général**  
**M. Christophe SION – Directeur Administratif et Financier**

2-4 rue Duflot  
59100 Roubaix  
Tél : 03 20 11 44 64  
E-mail: j.felfeli@acteos .com  
E-mail: c.sion@acteos .com



### 7.4.3 Sociétés de communication financière

#### **ACTIFIN**

76/78 rue Saint Lazare  
75009 PARIS  
Tel : 01.56.88.11.11  
Fax : 01.56.88.11.12  
Contact : Stéphane RUIZ

#### **EDIFICE**

6 résidence Vaucouleur  
91 940 LES ULIS  
Tel : 09.54.75.65.03  
Fax : 09.59.75.65.03  
Contact : Samuel BEAUPAIN



## 8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 8.1 Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Date	Thème	Lieu de consultation
17/01/2011	Bilan semestriel (31/12/2010)	www.acteos.com ; euronext
17/01/2011	Acteos remporte 3 nouvelles références significatives	Euronext
31/01/2011	Chiffre d'affaires 2010	Euronext, www.acteos.com
01/02/2011	Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2010 et annuel	www.acteos.com
25/03/2011	Acteos lance une version retail de sa solution transport	Euronext
30/03/2011	Version modifiée du calendrier financier	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
26/04/2011	Communiqué de presse : progression des résultats en 2010	Boursorama
26/04/2011	Résultats annuels 2010	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire, boursorama
29/04/2011 et 05/05/2011	Avis préalable	BALO et www.acteos.com
29/04/2011 et 02/05/2011	Document de référence	www.amf-France.org ; www.acteos.fr
02/05/2011	Communiqué de presse relatif à la publication du document de référence	www.acteos.fr, boursorama
02/05/2011	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011	www.acteos.com ; boursorama, diffusion réglementaire
02/05/2011	Acteos confirme ses objectifs 2011	Boursorama
09/05/2011	Acteos remporte un contrat avec Cora Belgique	Diffusion réglementaire, Boursorama
20/05/2011	Nombre total de droits de vote et d'actions	www.acteos.com
20/05/2011	Formulaire de demande de carte d'admission	www.acteos.com
20/05/2011	Formulaire de demande d'envoi de documents	www.acteos.com
20/05/2011	Formulaire de vote par correspondance	www.acteos.com
20/05/2011	Communiqué de modalités de mise à disposition des docs préparatoires à l'assemblée	www.acteos.com, diffusion réglementaire
25/05/2011	Avis de convocation	BALO
14/06/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
20/06/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
28/06/2011	PV AGM du 10/06/2011	www.acteos.com
28/06/2011	Résultats des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 10/06/2011	www.acteos.com
04/07/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
05/07/2011	Bilan semestriel contrat de liquidité	www.acteos.com, diffusion réglementaire
11/07/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
21/07/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
01/08/2011	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre et 1er semestre 2011	www.acteos.com, diffusion réglementaire
02/08/2011	Acteos : croissance de 30% au 2ème trimestre	Boursorama
11/08/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
09/09/2011	Attestation de publication des comptes annuels et consolidés	BALO
15/09/2011	Rapport financier semestriel	Boursorama, diffusion réglementaire
15/09/2011	Résultats 1er semestre 2011	Boursorama, diffusion réglementaire, www.acteos.com
16/09/2011	Acteos recrute pour accompagner sa croissance	Boursorama, diffusion réglementaire
16/09/2011	Acteos : campagne de recrutement	Boursorama
16/09/2011	Acteos : retour du résultat opérationnel dans le vert	Boursorama
16/10/2011	Rapport financier 1er semestre	Diffusion réglementaire
31/10/2011	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2011	Boursorama, diffusion réglementaire, www.acteos.com
31/10/2011	Acteos confirme ses objectifs 2011	Boursorama
31/10/2011	Acteos : recul de l'activité de 13 % au troisième trimestre	Boursorama
10/11/2011	Acteos remporte le prix OSEO du palmares régional Deloitte Technology Fast 50	Diffusion réglementaire, Boursorama
11/11/2011	Acteos récompensé par sa politique d'innovation	Boursorama
14/11/2011	Bic passe au Saas avec Acteos TMS	Diffusion réglementaire, Boursorama
21/11/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
28/11/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
05/12/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
13/12/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
20/12/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
22/12/2011	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres	www.acteos.com
20/01/2012	Acteos participera au salon Eurocis	Boursorama
30/01/2012	Acteos annonce son chiffre d'affaires 2011	Diffusion réglementaire, Boursorama
30/01/2012	Acteos : ventes annuelles en hausse de 15%	Boursorama
02/03/2012	Acteos fête ses 25 ans d'innovation en 2012	Diffusion réglementaire, Boursorama
21/03/2012	Acteos présente des innovations sur le SITL	Diffusion réglementaire, Boursorama
02/04/2012	Résultats annuels 2012	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire, boursorama
02/04/2012	Acteos : résultats nets de 2011 fait plus que doubler	Boursorama
13/04/2012	Avis préalable à l'assemblée	www.acteos.com ; BALO

### 8.2 Documents accessibles au public

Nous attestons par la présente que durant toute la validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés sur support physique au siège social de la société :

- ▲ les statuts, rapports, procès-verbaux d'assemblées générales;
- ▲ les informations financières pour les exercices 2008, 2009 et 2010



## INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

### Exercice 2010 :

Sont inclus dans le rapport annuel sur l'exercice 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2011 :

- ▲ les états financiers sociaux 2010,
- ▲ les états financiers 2010 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2009,
- ▲ l'analyse des résultats 2010,
- ▲ le rapport du président du conseil d'administration sur les travaux du conseil, le contrôle interne et la gestion des risques
- ▲ le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société ACTEOS et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- ▲ le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne,

### Exercice 2009 :

Sont inclus dans le rapport annuel sur l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mai 2010 :

- ▲ les états financiers sociaux 2009,
- ▲ les états financiers 2009 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2008,
- ▲ l'analyse des résultats 2009,
- ▲ le rapport du président du conseil d'administration sur les travaux du conseil, le contrôle interne et la gestion des risques
- ▲ le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société ACTEOS et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- ▲ et le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

### 8.3 Tableau de concordance du document de référence

Le rapport annuel étant enregistré comme document de référence visé par l'Autorité des Marchés Financiers, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros de page où figurent les renseignements demandés.

Chapitre	Information	Pages
<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1.	Personnes responsables du document de référence	118
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document	118
<b>2.</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	
2.1.	Coordonnées des contrôleurs légaux des comptes	118-119
2.2.	Démission	n/a
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	
3.1.	Informations financières historiques	16
3.2.	Informations sélectionnées pour les périodes intermédiaires	n/a
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>56 et suite</b>
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	
5.1.	Histoire et évolution de la société	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	99
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	99
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	99
5.1.4.	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	99
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités	3-4 et 6 à 12
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Principaux investissements réalisés	17
5.2.2.	Principaux investissements en cours	17
5.2.3.	Principaux investissements que la société compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	17
<b>6.</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES</b>	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	Nature des opérations de la société et principales activités	6 à 12
6.1.2.	Nouveau produit et / ou service	6 à 12
6.2.	Principaux marchés	11-12
6.3.	Évènements exceptionnels	12
6.4.	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	56 et suite
6.5.	Position concurrentielle	12
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	
7.1.	Description du groupe	3 à 5
7.2.	Liste des filiales importantes (nom, pays d'origine et pourcentage de capital)	4 à 5 + note 3 comptes sociaux
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	
8.1.	Immobilisation corporelle importante ou planifiée	17 –33 et 35 (comptes sociaux) – 68 (comptes conso)
8.2.	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la société de ces immobilisations	17
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	
9.1.	Situation Financière	20 et suite – 54 et suite
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants	20 et suite – 54 et suite
9.2.2.	Raison changements importants du chiffre d'affaires	20 et suite – 54 et suite
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale,... pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la société	60
<b>10.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1.	Capitaux à court et long terme : Cf comptes consolidés	64-65

Cf comptes sociaux	33
10.2. Source et montant des flux de trésorerie, description des flux de trésorerie cf comptes consolidés et cf comptes sociaux	66 50
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	20 – 79 – 54-55-50
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations	n/a
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements aux points 5.2.3 et 8.1	n/a
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>17-18-21</b>
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du document	20- 56-14
12.2. Tendances, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'entreprise, au moins pour l'exercice en cours	20- 56-14
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la société a fondé sa prévision ou son estimation	n/a
13.2. Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n/a
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	
14.1. Informations sur les organes d'administration et de direction	28-29
14.2. Arrangement, accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, autres	28-29
<b>15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES</b>	
15.1. Montant de la rémunération et avantages	29 à 31
15.2. Montant des sommes provisionnées pour le versement de pension, de retraite ou d'autres avantages	63
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1. Mandats	28-29
16.2. Contrats de service	62
16.3. Comité de l'audit et comité de rémunération	93
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	91
<b>17. SALARIES</b>	
17.1. Nombre de salariés, répartition par type d'activité et par site	16-21-22-56-85
17.2. Participations et stocks options	30
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	24-25
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1. Principaux actionnaires	23 - 105
18.2. Notion de droits de vote différents	105
18.3. Contrôle de la société	105
18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	105
<b>19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES</b>	<b>Cf rapport spécial p 87 + note 24 des comptes conso p 84</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	
20.1. Informations financières historiques consolidées	Comptes consolidés – comptes sociaux
20.2. Informations financières Pro forma	n/a
20.3. Etats financiers : consolidés sociaux	64 à 85 33 à 51
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	52 à 53 – 86 à 87
20.5. Date des dernières informations financières	
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7. Politique de distribution des dividendes	110
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	60
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	55
<b>21. INFORMATIONS</b>	
21.1. Capital social	

21.1.1.	Nombre d'actions autorisées	104
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	104
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions	104
21.1.4.	Montant des VM convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	n/a
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et ou obligation attachée au capital souscrit mais non libéré	24
21.1.6.	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	n/a
21.1.7.	Historique du capital social	105
<b>21.2.</b>	<b>Actes constitutifs</b>	
21.2.1.	Objet social	
21.2.2.	Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction	99 à 103
21.2.3.	Droits et privilèges et restrictions aux actions	105
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	105
21.2.5.	Convocations aux assemblées générales et condition d'admission	103-104
21.2.6.	Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	105
21.2.7.	Franchissement de seuils	n/a
21.2.8.	Conditions imposées par les statuts plus strictes que celles imposées par la loi concernant les modifications du capital	n/a
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>n/a</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	<b>n/a</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>121</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>note 3 comptes sociaux et annexe comptes consolidés</b>

## RENSEIGNEMENTS DIVERS SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE

### ACTEOS

2-4 rue Duflot

F-59100 ROUBAIX

T. : + 33 (0)3 20 11 44 64

F : + 33 (0)3 20 11 44 65

Internet : [www.acteos.com](http://www.acteos.com)

Email : [acteos@acteos.com](mailto:acteos@acteos.com)

N° T VA : FR 36 662 049 840

Président Directeur Général : Joseph FELFELI

### ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE)

Talhofstrasse, 30a

D-82205 GILCHING

T. : + 49 (0)8105 3851 0

F. : + 49 (0)8105 3851 12

Internet : [www.acteos.com](http://www.acteos.com)

Email : [acteos@acteos.com](mailto:acteos@acteos.com)

N° T VA : DE 128219444

Co-gérants : Joseph FELFELI, Dieter NEUMANN

### ACTEOS Beteiligungs GmbH

Talhofstrasse 30a.

D-82205 GILCHING

T. : + 49 (0)8105 3851 0

F. : + 49 (0)8105 3851 12

N° T VA : DE 222776854

Gérant : Joseph FELFELI

### ACTEOS Liban SARL

Al Shaya Plaza Center

Zalka

Beyrouth

Liban

T. : + 961.1.871134

F.: + 961.1.871137

N° T VA : 601 631 1082

Gérant : Joseph FELFELI

## GLOSSAIRE

- **Chaîne logistique**

Ensemble de moyens de transport, de manutention, de convoyage et de systèmes d'information mis en œuvre pour mouvoir les produits et réguler les flux.

- **Editeur de progiciels**

Concepteur et réalisateur de progiciels.

- **GPS**

Système de localisation par satellite

- **GSM**

Système de communication cellulaire.

- **Intégration de solutions**

Maître d'œuvre dans la mise en place de solutions informatiques.

- **Progiciels**

Logiciels standards fortement configurables.

- **SCE**

Supply Chain Execution : exécution de la chaîne logistique.

- **SCM**

Supply Chain Management : gestion de la chaîne logistique. Concept qui décrit l'ensemble des outils matériel et logiciel à mettre en œuvre pour garantir la disponibilité totale des produits aux consommateurs à moindre coût.

Notes





Notes

